

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD

TOME CXXI — ANNEE 1994
4^{me} LIVRAISON



TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	80 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	80 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	140 F
Abonnement pour les particuliers non membres	230 F
Abonnement pour les collectivités	230 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1994, par virement postal au compte de la S.H.A.P., Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant:

- *Les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- *Les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit:

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.



LA
GIC

ANNEE 1994
MAISON



SOMMAIRE DE LA 4^{me} LIVRAISON 1994

● Compte rendu de la séance	
du 5 octobre 1994	491
du 2 novembre 1994	494
du 7 décembre 1994	497
● Nécrologie: Marcel Secondat (Jacques Lagrange).....	499
● Un anneau ouvert en Périgord-Quercy (Pascal Raux)	501
● Soixante-dix ans de polémiques, les tablettes de Glozel (François Michel).....	505
● Le prieuré de Saint-Rabier et ses chapiteaux (François Le Nail) ...	509
● Cyrano de Bergerac et la bataille "fantôme" de Labadie (Colombier) de décembre 1562: fait réel ou imaginaire? (David Bryson).....	521
● Périgourdins en Nouvelle-France aux XVI ^e et XVII ^e siècles (Sébastien Panzini)	535
● De la désignation des volontaires (René Larivière)	549
● Montignac et son juge de paix Joseph Joubert en 1791-1792 (Paulette Fourniau).....	563
● Des lieux de culte protestant à Périgueux au XIX ^e siècle (Jean-Emmanuel Bonnichon).....	575
● Sur quelques centenaires de la Dordogne (François Bordes)	595
● Il est né le divin folklore (Thierry Boisvert)	601
● Dans notre iconothèque	
La cheminée de Puyguilhem à Villars (B. et G. Delluc).....	621
● Entrée dans notre bibliothèque	626
● Notes de lecture :	
J. Lapeyre-Mensignac avec P. Barrère, Ch. Franc, G. Margariti et J. Nancy: <i>Nos combats dans l'ombre</i> ; F. Auricoste: <i>La bastide de Villefranche-du-Périgord, capitale de la châtaigneraie, t. II, 1500-1800</i> ; L. Joudinaud: <i>Geddes, de Domme au monde; Album du cinquantenaire de La Dordogne Libre</i> ; (D. Audrière)	627
R. Bouet: <i>Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution française</i> (R. Gibson)	628
B. Reviriego, <i>Chancelade, les chemins de la mémoire</i> ; M. Berthier, <i>Histoire de Trémolat</i> ; J. Lagrange, <i>Yves Guéna, face et profils</i> (D. Audrière)	628
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	629

Le présent bulletin a été tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par
Jacques Lagrange et Jeannine Rousset,
avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro:
P. Barrier, Y. Décima, B. et G. Delluc, A. Lafosse, M. Soubeyran.

SEANCE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 1994

Présidence: P. Pommarède, président.

Présents: 107; Excusés: 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Marcel Secondat.

Robert Caignard.

FELICITATIONS

Le Pr Henry de Lumley, nommé directeur du museum national d'Histoire naturelle.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Geddes, De Homme au monde*, par Luc Joudinaud, mémoire pour le diplôme d'architecte D.P.L.G., école d'architecture de Paris-Belleville, 1994 (don de l'auteur).

- *Nos combats dans l'ombre*, par J. Lapeyre-Mensignac, avec P. Barrère, C. Franc, G. Margariti et J. Nancy, Editions Pilote 24, Périgueux 1994 (don de l'éditeur).

- *La bastide de Villefranche-du-Périgord*, tome II, par Françoise Avricoste, Editions du Roc de Bourzac, Bayac, 1994 (don de l'éditeur).

- *Les objets de nos campagnes*, par Jean-Noël Mouret, Editions Hatier, Paris, 1994 (don de l'auteur).

- *De Sainte-Marie à Notre-Dame: une expression de la piété populaire*, par Arlette Higounet-Nadal, tiré à part des actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1993 (don de l'auteur).

- *La Dordogne autrefois: essai de retour aux sources de la vie fluviale*, par Anne-Marie Cocula, tiré à part des actes du colloque "Le fleuve et ses métamorphoses", Lyon, 1992 (don de l'auteur).

- *Chemins et cheminement de la réforme en ses débuts: l'exemple du Périgord*, par Anne-Marie Cocula, extraits des Mélanges offerts au professeur Bernard Guillemain, édités par le C.R.O.C.E.M.C., université de Bordeaux 3 Michel de Montaigne, 1994 (don de l'auteur).

ENTREE DE DOCUMENTS

- Le château des Milandes, plaquette de présentation (don de M. Audre-rie).

- Cartes postales figurant Terrasson en 1850 et 1890, aquarelles de René Larivière (don de l'auteur).

- Abri en pierre sèche du causse corrézien, compte rendu de P.A.E. du collège Anne-de-Noailles à Larche (Corrèze).

- Travaux de recherches de M. Salviat: laïcisation de l'école chrétienne, notes sur les cimetières fondés à Périgueux au XIXe siècle.

REVUE DE PRESSE

- Dans *Le Figaro* du 2 septembre 1994, Jean d'Ormesson regrette que Joseph Joubert n'ait pas laissé d'œuvre monumentale.

- Dans le *Courrier Français* du 2 septembre 1994, le P. Pommarède raconte son pèlerinage à l'île Madame et à Rochefort, sur les traces des prêtres martyrs de la Révolution. Dans la livraison du 30 septembre, Mme Sadouillet-Perrin rend hommage à la mémoire de Marcel Secondat.

- Le journal *Sud-Ouest* a consacré un numéro spécial aux fleurs, les trésors du Sud-Ouest; grâce à Alain Bernard et Gilles Ray, sont présentés quelques jardins périgourdiens: Hautefort, Eygnac, La Roque-Gageac, et Marqueyssac.

- *Lo Bornat* de septembre 1994 est consacré à la félibrée qui s'est tenue en juillet dernier à Sarlat.

- Dans le *Journal du Périgord* n° 22 de septembre 1994, Isabelle de Monvert-Chaussy présente le château des Milandes, Dominique Lavigne et Paul Placet évoquent les événements de Rouffignac, Dominique Audrière fait revivre le château de La Roche-Chalais, et bien d'autres articles et sujets d'intérêt seraient aussi à noter.

- Le *Bulletin* du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord n° 36 de septembre 1994 réunit un ensemble d'études généalogiques, parmi lesquelles on reliendra particulièrement: Clercs périgourdiens au petit séminaire Saint Charles de Poitiers, insurgés de la Commune, originaires du Périgord déportés en Nouvelle-Calédonie.

- *La Dordogne Libre* du 21 septembre, grâce à Michel Labussière, relate notre sortie d'automne.

COMMUNICATION

Le président s'est rendu avec plusieurs membres de notre compagnie aux cérémonies commémoratives de la déportation des prêtres aux pontons de Rochefort.

À la suite de la visite des fontaines de Périgueux, un correspondant nous signale l'existence d'une fontaine bâtie dans la cave d'une maison de l'impasse du Châtelou à Périgueux.

Le chanoine Jardel a relevé dans le catalogue de Thierry Bodin la mise en vente d'un rapport d'Elie Lacoste du 26 prairial an II et d'une lettre du conventionnel Jacques Pinet du 30 thermidor an II, adressée aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales.

M. Bordes signale la reprise des cours de paléographie aux Archives départementales.

M. Bonnichon rend compte du récent ouvrage de J.P. Jourdan, maître de conférences à l'université Michel-de-Montaigne de Bordeaux, "Du sans-grade au préfet, fonctionnaires et employés de l'administration dans les villes de l'Aquitaine 1870-1914" (Maison des sciences de l'Homme, Bordeaux, 1994). Son exploitation couvre tous les chefs-lieux de départements, un certain nombre de chefs-lieux de cantons et de communes de Béarn. L'auteur s'appuie sur le dépouillement de listes nominatives (et non de tableaux récapitulatifs) de recensement de 1872 et 1906. Les fonctionnaires ont joué un rôle important dans le développement de l'urbanisation d'une Aquitaine largement sous-industrialisée. L'ouvrage, qui s'ordonne en cinq chapitres, met en lumière certains constats non effectués jusqu'à ce jour. Ainsi le poids du personnel administratif est indépendant de la taille des villes et largement même de leur rang administratif. Périgueux a 16,7 fonctionnaires pour 1000 habitants, mais Bordeaux 16,4 et Mont-de-Marsan 36,2 pour 1000 habitants. Les fonctionnaires qui, sauf à Mont-de-Marsan, représentent 5 et 6,5 % de la population totale, ont été les animateurs de la vie culturelle

locale. La progression des effectifs entre 1872 et 1906 est liée aux progrès de l'instruction publique et du secteur postal. Elle s'accompagne du début de la "révolution féminine" dans la fonction publique. L'étude des origines géographiques permet de distinguer entre les "employés" majoritairement de recrutement local et les "fonctionnaires" dont le recrutement est plus national. A Périgueux, dans ces deux catégories confondues, plus du tiers des effectifs sont nés hors Dordogne. L'étude de l'écart d'âge au mariage de la domesticité permet aussi de marquer la coupure entre fonctionnaires et employés. Il ne s'agit là que de quelques uns des constats effectués par J.P. Jourdan à partir des listes nominatives des recensements. Il est à souhaiter que, conformément aux vœux de l'auteur, le recours à d'autres sources procure une approche plus concrète et plus chaleureuse du monde de l'administration.

M. Soubeyran indique que la ville de Périgueux vient de faire l'acquisition de "la Dame au catogan". Cette sculpture, bel exemple de l'art celtique du III^e siècle, avait été trouvée par le commandant Barrier à Condat-sur-Trincou en 1937 et offerte par celui-ci à Jean Secret.

Mme Sadouillet-Perrin, après un hommage à Marcel Secondat, conte les aventures de l'abbé François de Salignac-Fénelon, frère consanguin du "Cygne de Cambrai". Au Canada, à la suite d'un sermon de Pâques, prononcé le 25 mars 1674 dans l'église paroissiale de Montréal, il eut à subir un procès, à la demande du comte de Frontenac, gouverneur de la colonie. En effet, l'abbé y dénonçait indirectement les abus du gouverneur en matière de commerce. Le roi et son conseil eurent à traiter eux-mêmes de cette affaire. Si le gouverneur fut réprimandé pour son autoritarisme, l'abbé fut quant à lui interdit de séjour au Canada. Cette intéressante communication sera soumise au comité de lecture en vue de sa publication dans le bulletin.

M. Audrerie a reçu de Mlle Catherine Chassang plusieurs documents relatifs à la mise au jour à Limeuil des restes d'une croix, à la suite de travaux de voirie au carrefour du Saut.



Limeuil. Découverte au carrefour du Saut.

Le Dr Delluc rappelle la mémoire de Marcel Secondat, qui fut vice-président d'honneur de notre compagnie. Après une vie bien remplie d'enseignant et de chercheur infatigable, il a été enterré à Plazac, petit village où il était né. Chacun gardera le souvenir de cet homme travailleur, discret, cultivé et toujours accueillant.

ADMISSIONS DU 7 SEPTEMBRE 1994

- Mme Chaissac Colette, 24, avenue Bertran-de-Born, 24000 Périgueux, présenté par le général Delabrousse-Mayoux et le père Pommarède.
- M. de la Filolie Alain, 9, rue Duluc, 33000 Bordeaux, présenté par le père Pommarède et M. Pierre Moreau.
- Maître Le Sourd Noëlle, Le Temple de l'Eau, 24390 Cherveix-Cubas, présentée par Dr J. Brachet et le père Pommarède.
- Maître Chouzenoux et Mme, La Bécharde, 24570 Condat-sur-Vézère, présentés par M. et Mme Zilberman.
- Mme Fabre-Doré Lucienne, 6, rue de la Clarté, 24000 Périgueux, présentée par Mmes D. Robin et A. Sadouillet-Perrin.
- Mlle Denoué Amélie, 20, rue Wilson, 24000 Périgueux, présentée par MM. D. Audrerie et F. Michel.
- Mme Thomas Marie-Madeleine, 17 bis, rue des Jacobins, 24000 Périgueux, réinscription.

ADMISSIONS DU 5 OCTOBRE 1994

- M. Faugères David, Résidence Paul-Cézanne, 5, rue Allende-Salvador, 33400 Talence, présenté par MM. F. Michel et G. Mouillac.
- Mlle Dert Paulette, 3, rue Merlet, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac, présentée par M. et Mme Ch. Turri.
- Mlle Noché Françoise, 5, rue des Roses, 24750 Trélissac, présentée par Mme Delabrousse et Mlle H. Lestang.
- Mme Garraud Janine, 9, rue Auguste-Renoir, 87000 Limoges, présentée par Mme A. Bélingard, et Mgr Briquet.
- M. Guthman Pierre, Les Pradelas, 24120 Pazayac, réinscription.
- M. Grand J.-Pierre, 44, rue Louis-Blanc, 24000 Périgueux, présenté par M. J. Lagrange et père Pommarède.
- M. Chauvain Claude, 12, boulevard A.-Claveille, 24000 Périgueux, présenté par M. Ch. Plaçais et Mme Faure.
- Mme Provost Andrée, 10, rue Romaine, 24000 Périgueux présentée Mme M. Bélingard et Mlle H. Faudou.

*Le président,
P. Pommarède.*

*Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.*

SEANCE DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 1994

Présidence: P. Pommarède, président.
Présents: 102; Excusés: 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adoptée à l'unanimité.

FELICITATIONS

Mme Sophie Delluc-Rossy, nommée maîtresse de conférences à Paris VI.

ENTREE D'OUVRAGES

- *La Vendée dans l'histoire*, colloque international La Roche-sur-Yon, 1993, éditions L.A.P. 1993 (don de la Société d'émulation de la Vendée).

- *Les oubliés de la guerre de Vendée*, par Alain Gérard et Thierry Heckmann, Société d'émulation de la Vendée La Roche-sur-Yon, 1994 (don de l'éditeur).

- *Sem, dessins de guerre 1914-1918*, catalogue de l'exposition, Historial de la Grande Guerre, Péronne, 1994.

- *Lacave à travers les âges*, par Armand Viré, La Forge Patrimoine, Souillac, 1994.

- *La politique culturelle du Conseil Général de la Dordogne*, par François Dubasque, T.E.R. de maîtrise d'histoire contemporaine, Université de Bordeaux III, 1994.

- *Les gaullistes en Dordogne 1958-1981*, par Thierry Truel, T.E.R. de maîtrise d'histoire contemporaine, Université de Bordeaux III, 1993.

M. Truel a également remis un résumé de son mémoire mais ce travail ne pourra pas être pour l'instant publié dans notre bulletin (règle des 25 ans), et il est déposé dans notre bibliothèque.

- *Violence et criminalité dans l'œuvre d'Eugène Le Roy*, clefs de lecture et interprétation, par Jean-Christophe Labadie, actes du colloque de Dijon-Chenove, 3, 4 et 5 octobre 1991, E.U.D. Dijon 1992 (don de M. François Borde).

- *Les précieuses ridicules à Montignac en Périgord*, par Jean-Christophe Labadie, actes du colloque de Dijon 7 et 8 octobre 1993, E.U.D. Dijon 1994 (don de M. François Borde).

ENTREE DE DOCUMENT

- *L'eau à Périgueux des Romains à la Lyonnaise des Eaux*, par Christian Salvat (don de l'auteur);

- 1 plan et 2 coupes de la cathédrale Saint-Front, relevés d'architecte vers 1900 (don de M. Lagrange).

REVUE DE PRESSE

- Dans *Antiquités Nationales* n° 25-1993, Patrick Paillet publie "Un objet inédit provenant de la grotte des oiseaux, dans le vallon des Rebières (Brantôme); il s'agit d'un bison gravé sur os de 8,6 cm de longueur.

- L'ouvrage sur les Inscriptions latines d'Aquitaine concernant les cités de Saintes et Angoulême, permet de mieux connaître l'occupation du sol, l'onomastique et la romanisation de juncs proches: un corpus similaire est en préparation pour la cité des pétrocères.

- Dans *Le Festin* n° 15-1994, Pierre Moreau traite de la cité sanitaire de Clairvivre.

- Dans le bulletin de la *Société d'Art et d'Histoire de Sarlat et du Périgord Noir* n° 58-1994, on peut noter: à propos de la Calprenède par Jean-Jacques Despont, la seigneurie de Berbiguières au XVIIIe siècle par Louis-François Gibert, comment Saint-Cybranet a gardé sa vieille église par Jean Morquin.

COMMUNICATION

M. le Président, accompagné de plusieurs membres de notre Société -

parmi lesquels le Père Bouet, spécialiste du clergé du Périgord durant la période révolutionnaire, - a participé au Colloque du bi-centenaire des prêtres déportés sur les Pontons de Rochefort. Durant trois jours, des universitaires, des évêques, des historiens, des juristes, des théologiens, des marins et des médecins ont essayé de mieux connaître les réalités de ce drame atroce et douloureux. Les nombreuses communications ont été enrichies par la visite des sites de la déportation: Port des Barques, le Fort Lupin, le Fort Vaseux, l'Île Madame et la citadelle de Brouage. 63 prêtres périgourds y ont été détenus, dont 46 ne sont jamais revenus. Trois d'entre eux (Mayaudon de Terrasson, De La Roche-Leymarie d'Annesse-et-Beaulieu, Auriel-Constant de Sainte-Mondane) seront béatifiés en octobre prochain à Rome. Les membres de notre Compagnie qui désiraient participer aux cérémonies voudront bien nous écrire.

Le Père Pommarède a trouvé, dans le fonds d'Hautefort conservé aux archives départementales (2E 1828/32) dans l'arpentement de Montignac en 1734, "la petite grange, jardin et écurie "situés contre les murs du Château de Montignac, possédés par Jean Joubert, m^e chirurgien, "confrontant à la petite tour du château et au chemin par lequel on va du pont audit château". La photocopie de ce document, qui intéresse le père du philosophe a été versé par les soins du Président à notre bibliothèque.

Le Dr Delluc présente une intéressante série de diapositives sur les figurations humaines dans la préhistoire. En nombre limité, ces figurations se situent surtout au fond des cavités. Elles représentant des hommes et des femmes de manière réaliste ou simplement schématique. Des mains, des attributs sexuels se rencontrent également.

M. Jardon fait circuler le tableau qu'il vient de mettre au point, afin de permettre aux généalogistes d'avoir une vue d'ensemble sur leurs descendants. Il procède actuellement au relevé systématique des paroisses et des monuments aux morts dans le cadre du Cercle d'Histoire et de Généalogie. Il commente enfin l'important recueil que vient de publier le Cercle, qui reprend l'ensemble des actes d'Etat civil de la commune d'Azerat (1641-1842). D'autres recueils similaires sont en préparation.

M. Audrerie fait le point sur ses travaux en cours intéressant les châteaux disparus du Périgord; plusieurs monographies ont d'ailleurs été publiés dans *Le Journal du Périgord*. Il est à remarquer que ces châteaux, anéantis par le temps, les guerres, la volonté de quelques uns ou simplement le désintérêt, sont en grand nombre. Mais les documents, écrits ou iconographiques, sont difficiles à trouver.

ADMISSIONS DU 2 NOVEMBRE 1994

- Mme Bird Jane, Le Bourg, 24430 Coursac présentée par MM. D. Audrerie et Th. Turri.
- Mlle Duhau Magali, 1, rue Haute-Saint-Georges, 24000 Périgueux, présentée par MM. F. Michel et B. Fournieux.
- M. Greletty Jean, route du Marché de la Fraise, 24380 Vergt, présenté par le père Pommarède et Mme A. Marchand.
- M. Vergrade Marcel, 24600 Saint-Pardoux de Drone (réinscription).
- M. et Mme Hamelin Xavier, Château de Faye, 24290 Auriac-du-Périgord, présentés par M. R. de Rancher et le père Pommarède.
- Comte Jean des Cars, Château de Hautefort, 24390 Hautefort, présenté par Mme la Générale Durossois et le père Pommarède.
- Mme Favié Janine, 1, rue de la Miséricorde, 24000 Périgueux, présentée par Mme F. de Molènes-Demangeot et le Chanoine Jardel.

Le président,
P. Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

SEANCE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 1994

Présidence: P. Pommarède, président.

Présents: 116; Excusés: 3.

Le compte rendu de la précédente séance est adoptée à l'unanimité.

NECROLOGIE

Pierre Le Bœuf.

FELICITATIONS

M. Christian de Lary de Latour, promu dans l'Ordre national du Mérite.

M. Jacques Lagrange, qui vient de recevoir le prix spécial Chassin-Robert Dufourg de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux pour son livre "1944 en Dordogne".

ENTREE D'OUVRAGES

- *Yves Guéna, face et profils*, par Jacques Lagrange, éditions Pilote 24, Périgueux, 1994 (don de l'éditeur);
- *Eloge et gastronomie de la pintade*, par Philippe A. Boiry, éditions Pilote 24, Périgueux, 1994 (don de l'éditeur);
- Musée du Périgord, Société d'éditions régionales, Paris, 1993 (don de M. Soubeyran).

ENTREE DE DOCUMENTS

- Montplacé, pèlerinage du Baugeois et notes sur la famille des Essarts (don de M. Petit);
- Photocopie d'un document d'archives donnant la concession le 24 juin 15884, accordée par M. d'Estissac à Jean Lascoupt de Lacoste, du droit de faire des crèneaux, une forge et un moulin sur le ruisseau de Saint-Georges de Montclar (don du comte de Lascoup);
- Photographie du médaillon de René Dujarric de la Rivière figurant au cimetière d'Agonac;
- *Des intendants de l'Ancien Régime aux préfets de l'Empire et de la République* par François Boutet (don de l'auteur);
- La vallée de la Couze et les abris en pierres sèches du causse corrézien, P.A.E. du collège Anna-de-Noailles de Larche, 1992.

REVUE DE PRESSE

- Dans le *Journal du Périgord* n° 23 de décembre 1994, on relève notamment: le monde des cluzeaux et souterrains par Dominique Lavigne, Issigeac par Isabelle de Montvert-Chaussy, la miraculée de Vanxains par le P. Pommarède, le château haut de Saint-Geniès par Dominique Audrerie, Auberoche par Claire Delbos.
- Le bulletin annuel 1995 de la Société des amis de Montcaret et de sa région renferme plusieurs études et documents sur ce secteur.

COMMUNICATIONS

Le président remercie M. Bélingard pour sa très intéressante conférence sur les maisons fortes en Périgord, donnée au siège le mercredi 9 novembre dernier.

Il a également eu connaissance du projet de restructuration de la cité administrative de Périgueux. Il propose le vote d'une motion visant à conserver *in situ* ou à démonter le portail du séminaire de la Grande Mission encore en place. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

M. Bordes présente l'exposition sur les sceaux, "Images de cire", qui doit se tenir prochainement aux Archives départementales.

A son passage, à Istanbul, le Dr Delluc a pu faire l'acquisition d'un porteclé figurant Barbaros, qui a longtemps été considéré comme le seigneur des Bernardières.

Le P. Pommarède s'est interrogé sur l'ordre de l'Eperon d'Or, dans lequel avait été reçu l'abbé Audiern. Cet ordre fut fondé en 1559 par Pie IV. Tombé en discrédit, le gouvernement français décida en 1821 de ne plus donner l'autorisation de le porter. En 1841, le pape Grégoire XVI le supprima et le remplaça par l'ordre de saint Sylvestre ou ordre de l'Eperon d'Or réformé.

Mme Aufray présente, à l'aide de nombreux documents et photographies, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle à travers le Périgord. Ils traversaient de nombreux villages et abbayes, dans lesquels on retrouve un certain nombre de signes jacquaires.

M. Lagrange donne un aperçu sur son dernier livre *Yves Guéna, face et profils* (éditions Pilote 24, Périgueux).

Le chanoine Jardel a relevé dans le dernier catalogue de ventes de Drouot deux lots de lettres du maréchal Bugeaud. Dans l'une de ces lettres, Bugeaud déclare: "quelle f...e vie que celle de député...".

M. Michel commente une inscription découverte en 1970 sur le col d'une amphore du 1er siècle avant notre ère. Cette amphore, produite aux environs de Pompéï, porte un graffito donnant le nom d'une personne, un potier grec nommé ETPATWN. Ce nom est connu sur la côte tyrrhienne, et on y trouve des équivalents latins: Strato. L'amphore à vin est donc venue de Pompéï avant d'être enterrée, par un miraculeux hasard, à la Curade près Périgueux et découverte par M. Delsol.

Il revient ensuite, à l'occasion du 70^{me} anniversaire de la découverte, sur la polémique de Glözel, et fait circuler deux fragments de tablettes provenant des collections de notre compagnie.

*Le président,
P. Pommarède.*

*Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.*

Marcel Secondat (1900-1994)

Le doyen des membres de notre compagnie s'est éteint en octobre de cette année. En effet, ce jeune instituteur, en poste dans sa commune natale, fortement épris du passé et avide de connaissances sur tout ce qui touche à l'homme et à ses origines, est entré dans notre honorable compagnie en 1926. Durant plus de soixante années, Marcel Secondat prend une part active à nos séances mensuelles. Même pendant la période de l'Occupation, alors qu'il occupe des fonctions à hautes responsabilités dans la Résistance, l'enseignant de Plazac gagne régulièrement, à pied ou à vélo, la rue du Plantier et partage judicieusement les réflexions de ses collègues de l'époque.

En 1988, à l'initiative du président Gilles Delluc, une livraison exceptionnelle du Bulletin est offerte à nos deux vice-présidents, Mme Alberte Sadouillet-Perrin et M. Marcel Secondat(*). Dans ce volume de "Mélanges", 38 auteurs se réunissent pour présenter, en hommage affectueux, 34 communications. Après avoir tenu la trésorerie de la S.H.A.P. durant plusieurs années, l'homme du Périgord Noir, biographe du romancier Eugène Le Roy, accède à la vice-présidence de la compagnie. En 1988, l'assemblée confère l'honorariat à cet occitan convaincu. Jusqu'à l'extrême limite de ses forces, Marcel Secondat est parmi nous. Il intervient, toujours avec bonheur, pour évoquer aussi bien l'activité économique périgordine au XIX^e siècle que pour interpréter les récentes découvertes préhistoriques. L'auditoire est constamment sous le charme de son érudition.

Pour ses derniers travaux, notre distingué ami relate ses temps au maquis. Un demi-siècle après les événements auxquels il avait été intimement lié, notre vice-président tenait à laisser pour l'histoire des témoignages vides de toute passion. Il est des mises au point qui s'imposent parfois.

En chaque occasion, de sa voix chaude et rocailleuse, ce fils de paysan du causse de Plazac se plaisait à rappeler, rarement en élevant le ton, l'importance de "sa" société dans la vie culturelle périgordine. C'est vrai qu'elle lui doit beaucoup. Marcel Secondat nous manque.

Jacques Lagrange,
Directeur de publications.

(*) *Pour la carrière du disparu, les récompenses obtenues, les décorations et la bibliographie comme pour les travaux publiés, le lecteur voudra bien se reporter à notre Bulletin, t. CXV, année 1988, pp. 9-10.*

Un anneau ouvert en Périgord-Quercy

par Pascal RAUX

C'est lors d'une de nos nombreuses visites à la grotte du Pech-Merle que nous avons pu découvrir l'objet en question, mêlé à une quantité importante d'outillage osseux et en bois de renne.

Cette collection est conservée actuellement par Pascal Gaudebert qui est le petit-fils du découvreur de Pech-Merle: André David.

Les frontières géographiques de l'art et leurs "marqueurs" spécifiques tendent à s'estomper (voir par exemple le Placard, Cougnac, Pech-Merle marqués du même signe, ou Lascaux, Cougnac, les Trois-Frères, marqués du même symbole claviforme), c'est ce qui nous a décidé à publier dans la revue du Périgord cette belle œuvre d'art.

La provenance de cet objet est pratiquement certaine, il s'agit d'une cavité à 200 m du Pech-Merle, appelée "Pech del Mas", encore dite "La Cave à Endives", dégagée par André David pour une utilisation domestique. Il aurait pu s'agir d'une découverte faite lors des fouilles pour trouver un accès à la "salle rouge" du Pech-Merle. Après de nombreuses discussions et vérifications nous avons opté pour le "Pech del Mas".

Il s'agit d'un anneau en bois de renne ouvert sur la partie inférieure ornée sur le recto de deux bouquetins gravés, ces détails nous feront parler donc de boucle plutôt que d'anneau et d'élément de parure plutôt que d'objet domestique; peut-être boucle à cheveux ou élément de fermeture d'un sac en peau... Ce ne sont que des hypothèses, mais voilà un objet servant à resserrer un élément souple, non enfilable que ce soit par la taille ou par la densité, au moyen d'une part de cet "anneau ouvert" et d'un lien arrêté par les protubérences latérales.

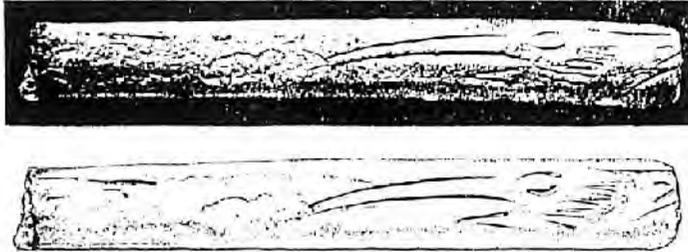
Outre l'intérêt "typologique" de cet objet, la gravure de deux têtes de bouquetins, qui malgré la ténuité du trait est remarquable, fait de cette pièce, unique actuellement, une œuvre d'art exceptionnelle.

Le troisième intérêt est le fait que cette boucle, trouvée dans le Périgord-Quercy peut-être rapprochée d'objet similaire, mais non déco-

ré, trouvé en Charente dans la grotte du "Placard" estompant encore d'avantage la notion de "marqueur ethnique" habituel.

Pour le reste du matériel associé à cet objet (sagaies rainurées, baguettes détachées, etc), vu par MM. J. Pellegrin, J.-L. Piel-Desruisseaux et R. White, il s'agirait de magdalénien moyen, ressemblant beaucoup au matériel étudié par R. White provenant des grottes voisines de "Lacave".

Par le style, courbure des cornes effilées identiques, même profil, ces bouquetins peuvent être rapprochés de celui qui est gravé sur une "baguette" trouvée par A. Vire en 1904 dans la grotte de Combe-Cullier (46 Lacave); d'abord datée du Solutréen, cette pièce a été reconnue comme Magdalénienne (II-III) - (H. Breuil - D. Peyrony - J. Bouyssonie - A. Chenier) "sans autre indice permettant une datation plus précise" (J. Clotte, 1977).



Nous daterons donc cet objet de cette période: Magdalénien moyen II-III.

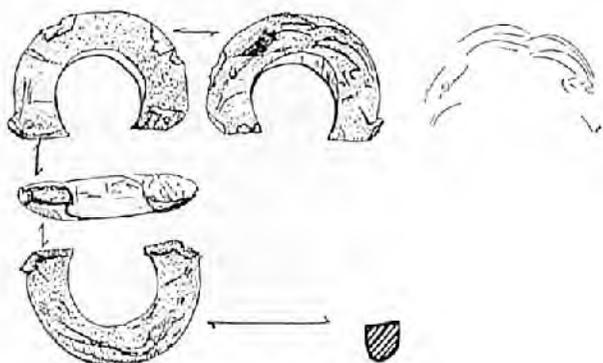
Il est heureux que "ces vieilles collections" non répertoriées ressortent de leur placard grâce à l'initiative d'amateurs de la préhistoire, nous permettant ainsi d'apporter un élément particulier pour l'étude et la compréhension de l'art préhistorique.

P.R.

Remerciements à MM. Jean-Luc Piel-Desruisseaux, Louis Duport, René Teysadou et les guides du Pech-Merle pour leur concours.

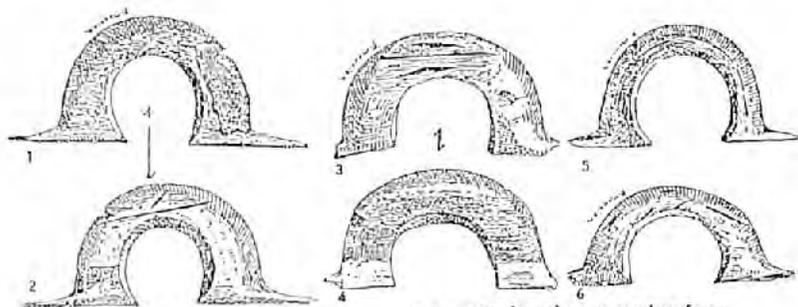
BIBLIOGRAPHIE

- Henri BREUIL, *Les subdivisions paléolithiques supérieures*, deuxième édition, 1937, p. 39.
Bulletin de la Société d'excursion scientifique, tome 7, 1911-1912, Louvier, 1913, p. 2-3-4-5-6.
- Gustave CHAUVET, *Os ivoires et bois de renne ouvrés de la Charente*, p. 113, chez E. Constantin, Angoulême.
- Jean CLOTTE, Combe-Cullier, *Gallia-Préhistoire*, 1977, 20, p. 537.
- Randal WHITE et L.B. BREITBORDE, 1992, *French paleolithic collections in the Logan Museum of Anthropologie*, p. 129-130.



Collection André DUVIG

"Anneau ouvert" type "Plocard" - bois de reine -
trouvé à proximité du Pech-Merle (66)
Relevé P. Roux



Figures en bois de reine, provenant de la grotte du Placard (Charente),
Couche magdalénienne III. —

Collection "De MARCET" (St Germain en Laye)

Fig. 1,2 la même pièce vue sur deux faces.
3,4 la même pièce vue sur deux faces.
Toutes ces pièces proviennent de la
Grotte du Placard.
Couche magdalénienne supérieure.



"Boucles" en os - Relevé Breuil - Provenance La Placard (16)
interprétées en corne de bison.

DANS NOS COLLECTIONS

Soixante-dix ans de polémiques Les tablettes de Glozel

par François MICHEL

à la mémoire de mon grand-père Léon Alexandre Henry

Les collections de notre Société comptent deux fragments de tablettes de terre cuite gravées de signes qui s'apparentent à un alphabet. Des recherches menées dans les comptes rendus de séance nous ont permis de découvrir que ces pièces proviennent d'un site au passé controversé, Glozel, dans le département de l'Allier. A l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la découverte, nous avons jugé opportun de publier ces deux tablettes et de rappeler la trame de l'"affaire" et ses conclusions¹.

C'est le 1^{er} mars 1924 qu'Emile Fradin, en labourant le champ de son grand-père, constate qu'une voûte vient de céder sous le poids de son attelage en révélant une cavité. Attiré par les multiples légendes courant à propos des trésors enfouis, il revient le soir même sur les lieux et commence à explorer le terrain. Ses fouilles lui permettent de découvrir des vases en terre, un crâne et des tablettes d'argile gravées

1

Nos sincères remerciements vont à S. Baunac, réalisateur *in extremis* des dessins qui illustrent cette note et à J. Lagrange, qui me permet par cette publication de rendre hommage à mon grand-père, instituteur dans l'Allier, mon initiateur à l'histoire et à l'archéologie.

de signes étranges. Au cours des jours suivants, d'autres découvertes auront lieu, entraînant la curiosité générale, et un érudit local s'intéresse à Glozel : il s'agit du docteur A. Morlet, auteur de publications sur la préhistoire et l'antiquité, qui loue sans tarder le champ et s'y réserve le droit de fouiller. J.-L. Capitan, professeur au collège de France, lui propose de communiquer un rapport à Paris, mais A. Morlet préfère publier lui-même un premier compte rendu signalant que Glozel est une station néolithique dont les habitants connaissent l'écriture, en fait apparue bien plus tard, et les rennes, disparus bien avant. Il avance donc des théories qui se situent aux antipodes de toute connaissance scientifique et déclenche la hère des savants de l'époque. La "guerre des briques" commence, entretenue par d'autres publications de son cru.

Dans les années qui suivent, aucun scientifique ne pourra échapper à la querelle et le site va connaître ses détracteurs comme ses enthousiastes. Les glozeliens, S. Reinach ou E. Espérandieu soutiennent qu'il ne peut y avoir de falsification et avancent pour cela l'argument que des pièces semblables ont été découvertes non loin sur d'autres terrains. Les anti-glozeliens comptent dans leurs rangs D. Peyronny, ou le comte Bégouen, qui considèrent le site comme une pure supercherie. Le Bordelais C. Jullian émet une opinion mitigée, car il pense que les tablettes sont rédigées dans une mauvaise cursive gallo-romaine et fournit à l'appui la traduction de certaines d'entre elles. La presse se déchaîne et rapporte les vigoureux échanges entre les savants, qui s'expriment depuis leur chaire ou par lettres ouvertes. Pendant ce temps, A. Morlet fouille et découvre de nombreux objets, mais, désireux de dépassionner le débat, décide de s'arrêter en 1942. La loi Carcopino réglemente dorénavant les fouilles et le site reste à l'heure actuelle en l'état.

Quelques scientifiques se sont cependant penchés sur ce problème : récemment, certains des objets de Glozel ont été datés de 400 à 100 avant notre ère par un groupe de laboratoires qui utilisent la technique de la thermoluminescence. Il semblerait donc que l'on puisse croire à l'authenticité du site, même si la datation proposée par ces méthodes nouvelles ne soit pas celle initialement donnée par A. Morlet, et qu'il semble que C. Jullian ait vu juste lorsqu'il qualifiait tous les vestiges découverts de "bric-à-brac d'une sorcière gallo-romaine". D'autres expertises restent à faire car la fiabilité d'une thermoluminescence effectuée sur un objet isolé de son contexte est sujette à caution. Il n'en reste pas moins au regard de ces derniers examens que ce site semble revêtir une certaine authenticité, et que ses inventeurs n'ont à coup sûr pas mérité la réputation de faussaire qu'on leur a fait.

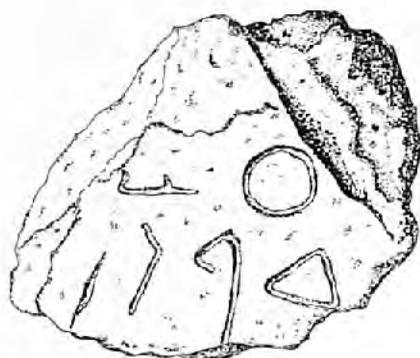
Les tablettes conservées à la Société viennent-elles de cet ensemble ? Il semble bien, à la lecture du compte rendu de la séance du 7 novembre 1963, puisque "au retour d'une excursion à Glozel, près Vichy (Allier), Mme d'Abzac a remis à M. le Président deux fragments de céramique gravés de signes alphabétiques ..." ainsi que deux

ouvrages traitant du même sujet. Le docteur Lafont, à l'époque président de notre compagnie, se réservait d'en parler à la séance suivante. Sans doute préoccupé par des sujets plus périgourdiens, il ne le fit jamais. Et c'est pour le soixante-dixième anniversaire de la mise au jour du site que sont redécouvertes ces tablettes, dignes de figurer dans les collections de la Société historique à côté des pointes d'amphores et de la jambe de Mercure, mais dans un style sensiblement différent, dans la rubrique "objets incertains" auxquels la dimension de la polémique a conféré une valeur certaine.

F.M.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Rapport de la commission internationale sur les fouilles de Glozel, supplément à la *Revue anthropologique* n° 10-12, 1927.
- L. Cote, *Glozel, trente ans après*, Saint-Etienne, 1959.
- G. Rigondet, L'affaire de Glozel, histoire d'une controverse archéologique et juridique, dans *Bulletin de la Société des amis de Montluçon* 44 (1993), p. 59-92.



Le prieuré de Saint-Rabier et ses chapiteaux

par François LE NAIL

La plus grande partie des chapiteaux que nous admirons dans notre province du Périgord - et ailleurs - se rattachent à une histoire connue, celle de l'église, de l'abbaye, du cloître qui les abritent. Il est assez rare qu'on puisse les dater avec précision; mais au moins tente-t-on de procéder par analogie ou par déduction.

Les archéologues s'accordent, par exemple, à dater le clocher de l'abbatiale de Brantôme du milieu du XI^e siècle; il ne fait pas de doute que les gros chapiteaux du premier étage de la chambre des cloches n'ont pas été déplacés et remontés sur leurs colonnes: ils sont "d'origine", c'est-à-dire de la même époque.

Il en est tout autrement pour les chapiteaux que possède l'église de Saint-Rabier; ils pourraient être qualifiés d'enfants trouvés, d'orphelins. Nous ne savons pas en effet quel était le sanctuaire dont ils ont fait initialement partie.

André Delmas, qui s'est consacré avec une si grande efficacité à l'histoire du *Pays de Terrasson* (1), a écrit que les Saint-Rabier étaient "souvent cités dans le cartulaire de l'abbaye de Dalon (4) de laquelle dépendait alors le prieuré de Saint-Rabier qui, par la suite, passa à l'abbaye de Sarlat". Mais cet historien attribue par ailleurs la fondation et l'attache de ce prieuré à l'abbaye d'Olivoux fondée, nous dit-il, par saint Amand...

D'autres archéologues ont daté nos chapiteaux des VII^e ou VIII^e

demment de les qualifier de "chapiteaux romans", avant de demander et d'obtenir leur classement le 9 juin 1948 sous l'appellation "chapiteaux romans du XII^e siècle". Autant d'incertitudes qui nous chagrinent!

Ces chapiteaux remarquables ont été longtemps des "pierres sculptées erratiques", excitant à peine la curiosité des visiteurs, avant de se voir attribuer un rôle fonctionnel, architectural, qui en assure désormais la préservation.

Histoire parfois obscure de nos premières abbayes médiévales; tentative de rattacher les origines de notre prieuré à l'une de celles-ci; rapprochement de la superbe stylistique de ces chapiteaux et de celle d'autres œuvres bien identifiées; enfin brève réflexion sur les possibilités de mettre en valeur et de conserver des morceaux d'architecture de grande qualité: autant de raisons de nous intéresser au problème délicat de l'édifice inconnu que nous appelons le prieuré roman de Saint-Rabier.

Saint-Rabier, son église, son château

Saint-Rabier est une commune de 590 habitants située dans l'arrondissement de Sarlat et le canton de Terrasson, presque à l'intersection de la route nationale de Périgueux à Brive et de la route de Sarlat et de Montignac à Saint-Yrieix et Limoges. Elle faisait partie jadis de la châtellenie d'Ans et l'on dit toujours aujourd'hui, non sans fierté, qu'elle est "en Pays d'Ans".

Son église, située au centre du bourg, a été presque entièrement reconstruite dans les toutes dernières années du XIX^e siècle tant elle menaçait ruine. A l'exception de sa façade occidentale, clocher-mur dont les quatre baies campanaires ont été obturées en 1901 pour lui conférer une plus grande solidité, leur trace étant encore très visible. Cette façade ouvre par une porte à l'archivolte et aux voussures brisées du XIV^e siècle, malheureusement endommagées par l'usure du temps et le vandalisme des guerres.

Cette commune est dominée par une éminence sur laquelle se dressa pendant des siècles le château des Saint-Rabier. Nous savons par la *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois* (2), qu'en 1101 le seigneur du lieu, Adémard de Saint-Rabier, était abbé de Terrasson.

Saint Sour et ses compagnons

Que dire des origines de cette abbaye dont le fondateur Sorus, saint Sour, a été l'objet de biographies pour le moins sujettes à caution, telle *La vie de saint Sour* publiée à Paris en 1859 par l'abbé A.B. Pergot, plus proche de la Légende dorée que de l'histoire ? Il paraît cependant peu douteux que ce religieux soit né en Auvergne, au tout début du VI^e siècle, et qu'il ait été un compagnon de deux autres moines bâtisseurs, saint Amand et saint Cyprien.

Ils se retirèrent tous trois dans un domaine rural, un *agellus*, qui n'était pas encore un monastère, appelé *Genoliacus*, Genouillac, sur

l'emplacement duquel leurs biographes n'ont pas réussi à s'accorder. Et l'on ne peut de nos jours trouver un tel toponyme dans les régions du nord-est de notre département supposées avoir abrité ces religieux-paysans.

Ils abandonnèrent cette vie active pour se retirer en ermites sur le site de *Petras Erectus*, dans le texte latin, c'est à dire Peyrelevades. Un tel lieu-dit existe près de Lintignac, petit village situé à deux à trois kilomètres au sud de Terrasson, lieu-dit sur lequel figurait encore un dolmen, aujourd'hui disparu, dans le cadastre de 1826.

Enfin les trois compagnons se séparèrent. Deux d'entre eux fondèrent les abbayes de Saint-Cyprien et d'Olivoux; de son côté, saint Sour se retira au pied d'une falaise surplombant la Vézère, dans ce qui s'appelle encore le Rocher de Saint-Sour. Entre 545 et 550, il abandonna la vie érémitique qu'il menait, créant tout près de là un monastère soumis à la Règle de saint Benoît. Il mourut en 580 ou en 585.

Aredius, d'une riche famille patricienne limousine, avait fondé l'abbaye d'Attane. Il est mieux connu sous le nom d'Yrieix, d'où est issu celui de la ville de Saint-Yrieix. Aredius ou Yrieix s'intéressa à la construction de l'abbaye fondée par saint Sour et, à la mort de ce dernier, il accepta même de lui succéder et ce jusqu'à sa fin en 595.

Les invasions normandes qui ravagèrent l'Aquitaine à partir de 840 détruisirent, en 857 probablement, cette abbaye devenue prospère, qui fut reconstruite par les comtes de Périgord, les vicomtes de Turenne et les seigneurs de Lastours. Elle devint possession des seuls comtes de Périgord. Mais Bernard, troisième comte, s'en dessaisit en 945 au profit de l'abbaye de Tulle gouvernée par l'abbé Adasius.

Les Saint-Rabier et l'abbaye de Terrasson

C'est en l'an 1025 que nous entendons parler pour la première fois du toponyme Saint-Rabier. Guy de Lastours, surnommé Guy le Noir, marié à la fille du prince de Malmort, possédait les forteresses de Lastours, d'Hautefort et de Terrasson. Cédant à l'exhortation de ce fidèle vassal, le vicomte de Turenne fait d'importantes libéralités aux moines de Tourtoirac, abbaye fondée par ce Guy le Noir, leur attribuant notamment huit manses à Saint-Rabier (3).

Et c'est en 1101 qu'apparaît pour nous le patronyme Saint-Rabier. Il s'agit du seigneur abbé de ce nom, prénommé Adémar, qui avait succédé probablement à Gérard de Courtallié, lui-même précédé de façon incontestable de l'abbé Gérard de Mansac qui gouverna Saint-Sour de 1068 à 1091. C'est la précieuse *Chronique du prieur de l'abbaye de Vigeois* qui nous fournit cette indication. Nous savons qu' "Adémar était encore abbé de Saint-Sour en 1114; c'est en cette qualité qu'il participait à Limoges à l'élection de l'abbé de Saint-Martial, successeur d'Adémar de Cluny". (1).

Les frères ermites de l'ordre de Saint-Augustin qui réorganisèrent l'antique fondation de saint Amand aux temps mérovingiens —

aujourd'hui Saint-Amand de Coly — seraient venus essaimer à Châtres, actuellement commune limitrophe de celle de Saint-Rabier, se fixant dans les murs abandonnés de l'ancienne Castra vers 1077, ce toponyme étant souvent appliqué à des lieux ayant possédé des fortifications protohistoriques. André Delmas nous dit qu'ils placèrent sous le vocable de la Vierge ce monastère qui devint l'abbaye Sainte-Marie de Châtres.(1).

L'abbaye du Dalon

C'est encore à cette époque qu'un moine périgourdin, Géraud de Salles, venu lui aussi de l'ordre des Augustins, choisit les rives sauvages du ruisseau du Dalon pour jeter les bases de ce qui allait devenir une des grandes abbayes de notre région. Dans ces confins du Périgord et du Limousin, Géraud de Lastours et son frère Goulfier, lequel était seigneur d'Hautefort, avaient donné "en perpétuelle aumône" devant Pierre, abbé de Châtres, toute la forêt du Dalon.

Le rayonnement et l'enrichissement du Dalon allaient être en ce XII^e siècle rapides et considérables. Contribuèrent puissamment à constituer le temporel du nouvel établissement des seigneurs tels que les Saint-Rabier, les Terrasson, les Ayen, les Montmège, les Vigier de Saint-Orse, Robert de Saint-Exupéry, Raymond du Fraysse, Ebles de Souillac, Hélié de Thenon, d'autres encore. Tous ces noms du pays de Terrasson et de ses environs, noms de donateurs ou de témoins, on les rencontre à chaque page du fameux cartulaire du Dalon entre les années 1114 et 1230.

C'est d'ailleurs l'abbaye du Dalon qui va contribuer à la nécessaire formation des religieux rassemblés par Etienne d'Obazine pour leur permettre de former une communauté soumise à la règle de saint Benoît, érigée en 1142, alors qu'elle a adopté la règle cistercienne dès 1119, probablement en même temps que l'abbaye de Cadouin. Le Dalon ne sera cependant affilié canoniquement à Cîteaux qu'en 1169.

Essor de la vie monastique au XII^e siècle

On demeure stupéfait de l'extraordinaire expansion de cette maison-mère. Pensons que Robert de Molesmes l'a fondée en 1095, qu'elle a admis dans ses murs en 1112 le jeune Bernard de Fontaines avec trente postulants, que quatre filiales vont essaimer en quatre ans: La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, et que, quelque quarante années plus tard, en 1154, on comptera trois cent cinquante abbayes cisterciennes!(5).

Il faut dire que dans le même temps, cette année 1095 précisément, Urbain II prêchait la première Croisade à Clermont, puis à Limoges, entraînant dix mille hommes du Limousin à partir sur les routes de l'Orient. L'essor de la vie monastique dans notre région va de pair avec l'engagement des Raymond de Turenne, Goulfier de Lastours,

Guy de Malmort, Pierre de Noailles et bien d'autres chevaliers qui se croisèrent en 1096 sous la bannière du comte de Toulouse.

Cette fin du XI^e siècle est décidément une grande époque, n'en déplaise à ceux qui l'ont définitivement classée dans le temps de l'obscurantisme et de la barbarie.

Il est certain que, pour ce qui a trait en particulier à notre région, des hommes tels qu'Yrieix, Sour, Amand, Cyprien, élite chrétienne de l'aristocratie limousine, avaient préparé le terrain. On peut, à leur sujet, parler d'une "équipe" de défricheurs qui, dans la deuxième moitié du VI^e siècle, organisa le christianisme dans nos campagnes du Périgord et du Limousin, en ne cessant pas de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie des populations dont ils prenaient la charge. Les premiers monastères fondés et les prieurés qui en dépendaient constituaient des centres répondant aux nécessités agricoles et même industrielles, aux échanges commerciaux et aux besoins spirituels des chrétiens des alentours.

Réforme clunisienne de l'abbaye de Terrasson

Mais il me faut en revenir à Saint-Rabier et à cet Adémar, abbé de Saint-Sour, demeuré vivant dans l'histoire de cette abbaye parce qu'il en fut le réformateur. La *Commémoration des abbés de Saint-Martial* (6) et surtout la *Chronique de Vigeois* nous donnent sur ce point des informations précises :

La discipline monastique laissant en cette fin du XI^e siècle beaucoup à désirer dans ce monastère, Adémar de Saint-Rabier appela à son secours l'abbé de Saint-Martial de Limoges qui avait introduit dans son abbaye la régularité de Cluny. Il lui fit soumission de sa personne et de son abbaye, à lui et à ses successeurs, l'acte de soumission portant que les dignitaires de l'abbaye de Terrasson tels que le prieur, le sacriste, le cellerier, le maître d'école, seraient pris parmi les moines de Saint-Martial. Cette demande d'Adémar de Saint-Rabier fut très encouragée et louée par Raimond, vicomte de Turenne, favorisée par Guy de Lastours, "prince du château de Terrasson", confirmée par Raimond, évêque de Périgueux.

Léon Dessalles nous dit dans son *Histoire du Périgord* (7) que le vicomte de Turenne étant parti pour la Terre Sainte en 1096 et n'en étant revenu qu'en 1103, la date de 1101 ne saurait être retenue. Il pense que l'abbé de Terrasson dut agir dix ans plus tôt, en 1091, année de l'avènement de Raimond I^{er}.

Ce décalage de dix ans ne prête pas à conséquence pour le sujet qui nous intéresse. Ce qui nous importe dans cette évocation des premiers monastères de notre région, c'est de découvrir le lien attachant l'un d'entre eux à notre prieuré de Saint-Rabier. Et fort malheureusement, dans l'état actuel de nos insuffisantes connaissances, nous ne pouvons nous livrer qu'à des hypothèses.

Le prieuré de Saint-Rabier dépendait-il de Terrasson ?

On pourrait imaginer que cet Adémar, seigneur de Saint-Rabier, ait fait édifier un prieuré sur sa terre à l'époque où il était abbé de Terrasson. Les chapiteaux subsistant d'une telle construction et que nous examinerons plus tard seraient donc du tout début du XII^e siècle ?...

Et ce serait cette famille qui aurait donné son nom à la paroisse ultérieure, le prieuré roman n'étant aucunement placé sous le patronage d'un saint dénommé Rabier ? Le patronyme aurait engendré le toponyme ?...

En fait nous savons que l'hagiotoponyme est généralement au Moyen Age antérieur à l'anthroponyme. Même s'il sert à distinguer les hommes, il conserve d'abord, longtemps, son statut de nom de lieu; cette hypothèse ne saurait donc être retenue.

De plus, les Archives du Vatican conservent une lettre adressée à l'abbé de Saint-Sour, le 28 mai 1165, par le pape Alexandre III, plaçant les églises de Terrasson sous la protection de Saint-Pierre et accordant aussi sa protection aux dépendances du monastère, énumérées en détail: les églises Saint-Julien de Terrasson, Sainte-Marie de Ladornac, Saint-Pierre de Grèzes, Saint-Nicolas de la Salvetat, les chapelles de Saint-Michel de Bonneval, de Sainte-Marie de la Ville-Dieu, etc. Le prieuré de Saint-Rabier ne figurant pas dans cette liste n'appartenait donc pas à Saint-Sour, en 1165 du moins.

L'abbaye d'Olivoux

Mais, pour sa part, André Delmas le rattache à l'abbaye d'Olivoux fondée par saint Amand. Cet Olivoux, aujourd'hui disparu, se serait situé à l'emplacement du Chambon, lieu-dit que l'on trouve à très faible distance et au nord-est du carrefour des routes de Montignac aux Farges et de Thenon au Lardin par Auriac.

Ce site "dont les seules structures découvertes au siècle dernier, sont, nous dit Delmas, l'un des plus beaux et des plus complets ensembles d'habitations gallo-romaines que nous ait livrés le Périgord"(1)(8). Et dans son *Périgord illustré* (10), l'abbé Audierne nous parle, lui, en 1851, de l'existence ancienne d'"un établissement considérable, dont l'emplacement porte encore aujourd'hui le nom de ville d'Ollivoux. Sur ce vaste emplacement, on trouve des débris de vases, de tuiles à rebords, des substructions, des pavés, des puits, des amphores, beaucoup de médailles gauloises et romaines et des urnes cinéraires en verre. Ces fragments antiques, presque tous d'un beau travail et annonçant une époque de luxe et de richesse, sont en plus grand nombre dans la ferme qu'on nomme le Chambon. C'est de cette propriété que j'ai retiré une grande quantité de médailles du haut-empire, les restes de deux statues mutilées et deux amphores". La tête, conservée au musée de Périgueux, du dieu tricorne, divinité celte romanisée, provient, je le rappelle, de ces fouilles.

Il nous paraît étrange que cet auteur qui a lui-même participé à la prospection des lieux n'y ait pas découvert la moindre trace d'un établissement monastique de quelque importance. Cela nous incite à noter avec une certaine prudence l'hypothèse d'André Delmas.

Celui-ci écrit que "l'histoire des origines de cette abbaye [fondée par saint Amand] est malheureusement restée dans la nuit des temps; on en perd la trace jusqu'au XII^e siècle; à cette époque, elle réapparaît riche et puissante au coeur de cette région du Périgord Noir alors couverte d'églises sous sa dépendance : Saint-Pierre de Montignac, Aubas, Brenac, Plazac, Thonac, Saint-Geniès, Lacassagne, Archignac, Salignac, Coly, Saint-Lazare, Saint-Rabier, Thenon, Fossemagne... Presque tous ces prieurés et ces chapelles, les moines de saint Amand les avaient créés, peut-être même en collaboration avec ceux de saint Sour..."

Encore une fois, n'ayant pu contrôler la valeur des sources auxquelles a recouru André Delmas, nous ne pouvons donc transmettre ces attestations qu'avec les réserves d'usage.

Saint-Rabier, possession de l'abbaye puis de l'évêché de Sarlat

Ce que nous savons en tous cas avec certitude et non sans contradiction avec ce qui vient d'être dit, c'est que dès le milieu du XII^e siècle notre prieuré dépendait de l'abbaye de Sarlat. En 1153, le pape Eugène III adressa en faveur de celle-ci une bulle à son abbé, Raimond de Salignac Fénelon, qui comportait divers privilèges et particulièrement, parmi ceux-ci, le droit de nommer des vicaires perpétuels, c'est-à-dire des curés, dans les églises qui dépendaient d'elle et dont les noms étaient énumérés, le prieuré de Saint-Rabier figurant dans cette liste. Saint-Rabier y est dénommé *Sanctus Riberius**.

Une autre bulle, d'Alexandre III, datée de 1170, mentionne l'*ecclesiam sancti Riberii* parmi les possessions de l'abbaye de Sarlat. Foucaud, prieur de Saint-Rabier, est cette année là membre du chapitre abbatial de Sarlat. Et on le voit témoigner dans un échange entre Garin, abbé de Sarlat, et l'abbé de Grand-Selve.

En 1178, le cartulaire du Dalon cite *Petrus de sancto Riberio*. Le même document cite en 1192 *Geraldus sancti Riberii* en qualité de moine de Sarlat, ce Gérald signant un acte "*apud castrum Sancti Riberii*", dans ce château-fort familial. Rappelons à ce propos que par *castrum* les chartes d'alors désignent le bourg fortifié habité par plusieurs familles et plusieurs châtelains dont le principal, le plus important, était souvent appelé *Princeps* : prince de Terrasson, prince de Malmort...

* Le texte original de cette importante bulle dressée à Raimond de Fénelon, onzième abbé de Sarlat, est publié intégralement dans *Les chroniques de Jean Tarde* (1561-1636), annotées et publiées par le vicomte de Gérard en 1867 (9).

Si le prieuré ne dépend pas ou ne dépend plus de l'abbaye de Terrasson ou de celle de Saint-Amand, des liens étroits demeurent sans doute encore tissés entre les abbayes-soeurs et la famille des Saint-Rabier. Témoin ce testament de Pierre de Saint-Rabier et de sa femme rédigé en 1268, faisant héritiers les moines de Saint-Sour et prévoyant dans leurs différents legs une émine de froment et une émine de seigle pour faire les hosties de leur église.

Témoin encore cette intervention du pape Clément VI, élu en 1342, prescrivant le 2 des calendes de février 1344 d'admettre comme moine dans l'abbaye de Terrasson un certain Belhomme, fils de Jacques de Souillac et de Bertrande de Saint-Rabier.

En 1304, le 22 octobre très précisément, le prieuré de Saint-Rabier eut droit à la fameuse visite apostolique du métropolitain de Bordeaux, Bertrand de Goth, qui fut élu pape le 20 juin de l'année suivante sous le nom de Clément V. Après avoir séjourné au monastère de Saint-Amand, à l'abbaye de Terrasson, puis à celle de Châtres, le prélat arriva avec sa suite nombreuse qu'il fallait bien héberger et parce que "le prieur du dict lieu ne l'avait pas reçu comme il devoit, l'excommunia avecq tous ses complices et fauteurs et interdit l'église et prioré".

En 1317 est créé le diocèse de Sarlat aux dépens du diocèse de Périgueux. La bulle de Jean XXII érige le 13 janvier l'église monastique en cathédrale pourvue d'un chapitre de chanoines; et les biens de l'abbaye, devenue simple dépendance de l'évêché, sont transférés à la mense épiscopale. C'est ainsi que l'*ecclesia sancti Riberii*, passe de la collation de l'abbé de Sarlat à celle du nouvel évêque.

La guerre de Cent Ans

La guerre de Cent Ans éclate en 1345. Dans son *Histoire du Périgord*, Léon Dessales (7) nous dit qu'"il est très probable qu'Excideuil, le château de Saint-Rabier, Nontron, le château d'Ans et divers domaines du sire de Mareuil que nous savons avoir été pris, tombèrent alors également au pouvoir des insulaires, vers l'époque où ils s'emparèrent d'Angoulême...".

C'était en décembre 1345 (11). A en croire les historiens anglais, ils prirent possession en quelques mois de deux cent cinquante places fortes. Saint-Rabier fut repris en 1351, la même année qu'Ayen, Saint-Astier, Montravel, Le Fleix, Montagnier, Saint-Louis et Biron.

Et nous voyons en 1377 un Guillaume de Saint-Rabier, chevalier, figurer en compagnie de Jean de Souillac, Guy de Chavagnac et Jean Viguier, damoiseaux, parmi les témoins à l'entrevue d'Aymeric de Grandval avec Renaud VI de Pons, son suzerain pour les châteaux et châtelanies de Larche et de Terrasson.

La paroisse de Saint-Rabier

En 1502, la paroisse de Saint-Rabier fait partie de la châtelanie d'Ans, une des plus considérables de la vicomté de Limoges, s'étendant

sur une vingtaine de paroisses comprises aujourd'hui dans les cantons de Thenon, Hautefort, Savignac-les-Eglises et Terrasson. Les seigneurs d'Azerat et de Peyraux étaient les principaux décimateurs de cette paroisse d'où les Saint-Rabier qui l'avaient constituée s'étaient fondus dans la famille de La Marche, François de Boussignac, écuyer, vivant dans une demeure noble dont de beaux restes figurent au milieu du bourg et portant en 1541 le nom de La Marche de Saint-Rabier (1).

Un mémoire d'Alain d'Albret et de son fils aîné plaidant contre la dame de Montrésor date de l'année 1502. Alain d'Albret était, je le rappelle, devenu par son mariage avec Françoise de Bretagne vicomte de Limoges, comte de Périgord, et, de ce fait, plus modestement, seigneur de Larche et Terrasson. Dans ce mémoire sont intéressants les mots suivants: "...le prieur et prévost de l'église du dit-lieu [Saint-Rabier], ensemble le chapitre de Sarlat, a dans les fins de la dite paroisse plusieurs villages et possessions...".

Saint-Rabier était devenu une paroisse d'une certaine importance, dotée d'une église dont la façade occidentale actuelle nous montre qu'elle l'était aussi. On continuait à se référer à un prieuré pour une part sans doute parce que le souvenir de ses origines monastiques s'y était conservé, et surtout parce qu'elle dépendait du chapitre de l'évêché.

Et je m'arrêterai à la date de 1556 pour indiquer que cette année-là il était encore question de prieuré dans la Pancarte des évêques de Périgueux et Sarlat, ce prieuré étant "à la collation du seigneur évêque de Sarlat", taxé à 40 sous, le prieur y "tenant un confrère à qui il doit assurer la nourriture et le vêtement".

Lieu de très ancien habitat

Je viens de rassembler un certain nombre de données historiques à côté d'informations moins fiables et parfois, hélas! contradictoires, pour essayer de fournir une hypothèse quant aux origines du prieuré de Saint-Rabier.

Nous savons que le terroir de Saint-Rabier est un lieu de très ancien habitat. L'Homme de Cor et sa compagne découverts en 1964 par le docteur Cheynier au-dessus du Jarry, fort bien exposés au Musée Ernest Rupin de Brive après l'avoir été au Musée de l'Homme à Paris, suffiraient à témoigner de cette présence humaine multi-millénaire; ce couple a vécu à une époque de transition entre le paléolithique et le néolithique.

Un lieu-dit Carcassou, villa gallo-romaine dite de Carcassonne, est situé en bordure de la voie romaine qui traverse une partie du bourg; en plusieurs endroits cette voie a conservé sa largeur initiale. C'était la voie secondaire de Sarlat à Limoges par Montignac et Saint-Yrieix; et notre actuelle départementale 704 en suit approximativement le tracé.

Dans l'*Histoire du Périgord*, Jean-Pierre Bost, qui traite du chapitre consacré au Périgord antique (12), indique Saint-Rabier comme

faisant partie du Périgord romain et le fait figurer dans sa carte d'occupation du sol par un certain nombre d'établissements importants du I^{er} au VI^e siècles.

Avec plusieurs confrères historiens, Arlette Higounet-Nadal (13) rappelle que la création et l'organisation des premières paroisses ont eu lieu dans notre région à partir du début du V^e siècle.

Il paraît donc probable que sur cet habitat gallo-romain, se soit constituée une petite paroisse au VII^e ou au VIII^e siècle à partir d'une fondation des monastères de Saint-Sour ou de Saint-Amand, avant la période de grand bouleversement provoqué par l'invasion des Normands en 840.

Cette paroisse se serait regroupée autour d'un prieuré dont le titulaire aurait été Robert ou Ribert, transformé en Ribier ou Rabier. Une famille aurait à la fois pris le nom de ce lieu - comme cela s'est produit pendant des siècles et assumé les destinées de sa modeste population, tentant de la protéger des invasions barbares à la fin du IX^e siècle par l'édification d'un *castrum*. Au début du XII^e siècle, l'église du prieuré aurait été reconstruite, ne subsistant aujourd'hui de cette architecture qu'une dizaine de chapiteaux...

Dans les cadastres de Saint-Rabier a toujours figuré à quelques dizaines de mètres de l'église un champ dénommé "le prioula", le prieuré. Aucune fouille n'a été entreprise sur cet emplacement, et par ailleurs cette appellation ne signifie pas nécessairement que sur le terrain en question ait été construite l'église du prieuré. L'église paroissiale actuelle a peut-être été bâtie et rebâtie sur les fondations séculaires de celle-ci... Cela nous paraît beaucoup plus probable.

A la recherche d'un saint patron

Mais pour que le patronyme qui nous intéresse ait eu pour origine le toponyme Saint-Rabier, il faudrait que le titulaire du premier sanctuaire édifié sur ce terroir ait été l'objet d'un culte régional avant l'époque des invasions normandes.

Ce ne peut être le chanoine de Saint-Julien de Brioude, Robertus, qui, au retour d'un pèlerinage à Rome, fonda l'abbaye de La Chaise-Dieu, car il mourut en 1067. L'église de La Chapelle-Saint-Robert-Javerlhac, ancien prieuré de l'abbatiale de La Chaise-Dieu, a pour titulaire ce "saint Robert de La Chaise-Dieu", fêté le 24 avril. Et cette église a été construite au XII^e siècle.

Dans *La vie des saints, des pères et des martyrs* écrite par Parent Desbarres au XIX^e siècle, on lit au martyrologe du 25 août: "Saint Rabier, confesseur honoré en Périgord. Plusieurs croient que ce nom n'est autre que Gabriel, Grobié ou Robié en patois. D'autres enfin supposent que c'est une corruption du nom de Robert, ce qui me semble plus vraisemblable".

Dans les *Analecta Bollandiana* (14), l'abbé Legris pense que saint Ribert est une déformation de saint Robert, abbé au diocèse de

Rouen au VII^e siècle. Conviendrait-il de retenir le patronage de ce saint dont le culte aurait été porté de Normandie dans notre Sud-Ouest par Gerlac, fille de Rollon, duc de Normandie? Celle-ci fut baptisée, vers 935, sous le nom d'Adèle et épousa Guillaume, duc d'Aquitaine, suzerain de la vicomté de Limoges dans laquelle se trouvait le lieu de Saint-Rabier.

Dans son *Dictionnaire des paroisses du Périgord* (15), le R.P. Carles écrit ceci à propos de La Chapelle-Saint-Robert: "On trouve dans un vieux titre La Chapelle-Saint-Rabier - Saint-Rabier est donc Saint-Robert. En voici une nouvelle preuve: dans un pouillé de 1648, la paroisse de Saint-Rabier (archiprêtré d'Audrix) est désignée sous ce nom: Cure de Saint-Robert. En latin S. Riparius, Rupertus, Robertus". Ces indications sont fort vagues et, pour ma part, je n'ai pas trouvé trace d'une "paroisse de Saint-Rabier" ni d'une "cure de Saint-Robert" dans les documents concernant Audrix.

D'après *Les Petits Bollandistes* de Mgr Guérin (17) - ouvrage qui n'est pas une référence très scientifique, mais qui offre l'avantage d'être une compilation très complète de l'hagiographie du XIX^e siècle, même la plus localisée - le dix-septième abbé de Saint-Oyend, au diocèse de Saint-Claude, en Franche-Comté, aurait été, à la fin du VII^e siècle, un saint Ribert ou Ribier (Ribarus). "Du Saussay raconte que son corps fut transporté dans la Normandie et déposé à Saint-Valéry dans un prieuré dépendant de l'abbaye de Fécamp où il était, en son temps, en grande vénération. Il ajoute que cinq paroisses du diocèse de Rouen l'avaient choisi pour leur patron".

Cette époque, le IX^e siècle, serait plus en rapport avec celle qui nous préoccupe; et le rôle éventuel joué par la duchesse d'Aquitaine pour la "promotion" d'un saint normand pourrait-il être pris en considération?...

La dernière hypothèse que je livre aux spécialistes de l'hagiographie - la dernière, mais peut-être pas la meilleure... - nous ramène au fondateur de l'abbaye d'Attane. Are dius devenu saint Yrieix. Dans *Les Petits Bollandistes* encore, nous lisons que sa fête est fixée au 25 août qui est précisément celle de notre saint Rabier. Ce grand abbé de la période mérovingienne, héritier de puissants propriétaires gallo-romains, fut, nous l'avons vu, le principal organisateur du christianisme dans nos régions (16). Entre autres fondations, il créa l'abbaye d'Excideuil assez proche de notre Saint-Rabier, dont le prieuré aurait pu le prendre pour titulaire, d'autant plus qu'il avait succédé à saint Sour à la tête du monastère de Terrasson...

Ce nom d'Are dius qui s'est transformé en Yrier paraît cependant assez éloigné du Riberius ou du Ripperius de notre histoire locale...

[A suivre]

F.L.N.

BIBLIOGRAPHIE

1. DELMAS A. - *Le pays de Terrasson, confins du Périgord et du Limousin, pendant le moyen-âge*, publication des Sociétés historiques et archéologiques de la Corrèze et du Périgord, supplément aux Bulletins de l'année 1960.
2. CHRON. GEOFFROY. - *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*, apd. Labbe, t. II.
3. CART. UZERCHE. - *Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, J.B. Champeval éd., Paris et Tulle, 1901.
4. CART. DALON. - *Cartulaire de l'abbaye de Dalon*, copie de Gaignères, manuscrit de la Bibliothèque nationale, *Latin*, 17120.
5. PRESSOUYRE L. - *Le rêve cistercien*, Gallimard éd., Paris, 1990.
6. *Commemoratio abbatum Basilice S. Martialis*, Duplès-Agier éd.
7. DESSALES L. - *Histoire du Périgord*, 3 vol., Périgueux, 1883-1886.
8. BARRIERE P. - *Vesunna Petrucoriorum; histoire d'une petite ville de l'époque gallo-romaine*, Périgueux, 1930.
9. TARDE J. - *Les chroniques de Jean Tarde*, annotées par le Vicomte G. de Gérard, Paris, 1887, Laffitte Reprints, Marseille, 1981.
10. AUDIERNE A. - *Le Périgord illustré, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne*, Périgueux, 1851; Laffitte Reprints, Marseille, 1980.
11. COVILLE A. - *Les premiers Valois et la Guerre de Cent ans (1328-1422)*, Paris, 1911 (t. IV, 1^{re} partie de l'*Histoire de France* dirigée par Lavisse).
12. BOST J.P. - *Le Périgord antique* (ch. 3 de l'*Histoire du Périgord* dirigée par A. Higounet-Nadal, Privat éd. (*Pays et villes de France*), Toulouse, 1983).
13. HIGOUNET-NADAL A. - *La nouvelle société (VI-XII^e siècle)* (ch. 4 de l'*Histoire du Périgord*).
14. LEGRIS Abbé. - *Analecta Bollandian*, tome X.
15. CARLES R.P. - *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux-Sarlat*, 1884, rééd. Roc de Bourzac, 24150 Bayac, 1986.
16. TENANT DE LA TOUR. - *Saint-Yrieix, ville d'églises*, B.S.L., t. LXXIV.
17. GUERIN Mgr. - *Les Petits Bollandistes*.

La seconde partie de cette communication sera consacrée à l'étude des chapiteaux dont la datation - délicate - pourrait être proposée par comparaison avec des chapiteaux d'autres régions de stylistique assez analogue.

Cyrano de Bergerac et la bataille "fantôme" de Labadie (Colombier) de décembre 1562: fait réel ou imaginaire ?

(Communication faite au colloque intitulé Facts and Fictions: Representations of Medieval and Early Modern Europe, organisé par la Australian and New Zealand Medieval and Renaissance Society (ANZMRS) conjointement avec les Australasian Historians of Medieval and Early Modern Europe (AHMEME), Université de Tasmanie, Hobart, le 3 février 1994)

par David BRYSON
(traduit de l'anglais par N. Prosper)

Nous constatons que notre sous-titre se termine par les mots "faits réel ou imaginaire", suivi d'un point d'interrogation, alors que le thème de ce colloque est celui du réel et de l'imaginaire; et, de même, notre communication, en se focalisant sur un seul événement - une bataille mineure dans la première guerre de religion en France - va chercher à montrer comment l'histoire de cet événement de courte durée peut constituer un mélange complexe de réalité et de fiction: la "bataille de Labadie" eut-elle jamais lieu? Comment, quand et pourquoi fut-elle vue? Et par qui? Et, après tout, que vient donc faire Cyrano de Bergerac dans tout cette histoire?

Nous allons commencer par présenter Cyrano comme un assemblage de détails réels et fictifs. Vérité: Savinien de Cyrano de Bergerac, né à Paris en 1619, décédé en 1655, soldat de moindre renommée, poète, philosophe et dramaturge libertin; auteur d'un ouvrage mineur de science fiction intitulé *L'Autre Monde ou Les Etats et Empires de la Lune et du Soleil*. Mythe: Cyrano de Bergerac, le fanfaron gascon au long nez, héros universel de la comédie d'Edmond Rostand, qui connut un grand succès au XIX^e siècle, personnage incarné sur le grand écran par José Ferrer et Gérard Depardieu (nous hésitons à inclure Steve Martin) ...et, paraît-il, faisant en ce moment même, l'objet de deux comédies musicales, l'une en Australie et l'autre à New-York.

Nous reviendrons à ces perceptions de Cyrano comme réalité et chimère et nous discuterons de la vérité et la fausseté de ses rapports avec la "bataille de Labadie" — si une telle bataille eût jamais lieu. Mais, d'abord, nous allons simplement raconter l'histoire :

[Plan A : la ligne diagonale protestante]

Depuis le début en 1541, la vallée de la Dordogne depuis Sainte-Foy la Grande jusqu'à Lalinde, qui avait comme point central la ville de Bergerac, était devenue en 1561 un bastion de la Réforme dans le Sud-Ouest de la France. Elle devait surtout son importance stratégique à la présence du seul pont sur la "route sûre" qui rejoint diagonalement les fiefs protestants de La Rochelle au nord-est et Montauban dans le sud-est, à enjamber le fleuve de la Dordogne.

Nous sommes maintenant en l'an 1562.

La première guerre de Religion a commencé, et, en octobre, une bataille majeure à Vergt, au nord de Bergerac, a valu une victoire retentissante à l'armée catholique royale de Blaise de Monluc contre les forces protestantes du seigneur de Duras. Par conséquent, la résistance militaire protestante dans la région est réduite à la sorte de belligérence qui, de nos jours, serait qualifiée de terrorisme. Un noble de la localité, le châtelain de Piles, a mené une offensive audacieuse contre Bergerac, tuant sa garnison et son prêtre, et libérant les otages protestants. On a émis un mandat d'arrêt contre Piles et il s'est caché. A sa place se trouve un autre membre de la noblesse locale, le "capitaine" de la Rivière, un jeune homme de loi, dont le père est probablement Procureur du Roi et Consul de la ville de Bergerac.

Juste avant l'aube du mardi 8 décembre 1562 (ou pendant la nuit du lundi 7), Rivière mène quelques gentilhommes et une bande hétéroclite de paysans, qui escaladent les murs de la ville forteresse de Sainte-Foy la Grande, met à mort sa garnison royale et élargit ses otages protestants avant de reprendre la route pour Bergerac. [Plan B : l'itinéraire de Rivière].

Comme les troupes royales lui barrant l'accès au pont, Rivière opère une diversion qui permet à la plupart de sa bande de se glisser en bateau jusqu'à l'autre rive, tandis que lui et ses nobles se retirent à cheval dans la direction sud pour rejoindre Piles. A ce moment, selon la

documentation de notre relation, une bataille ou simple escarmouche a lieu soit sur les hauteurs qui dominent et encerclent le village de Labadie (Colombier), soit au sud-est dans la direction de Boisse et du château de Biron.

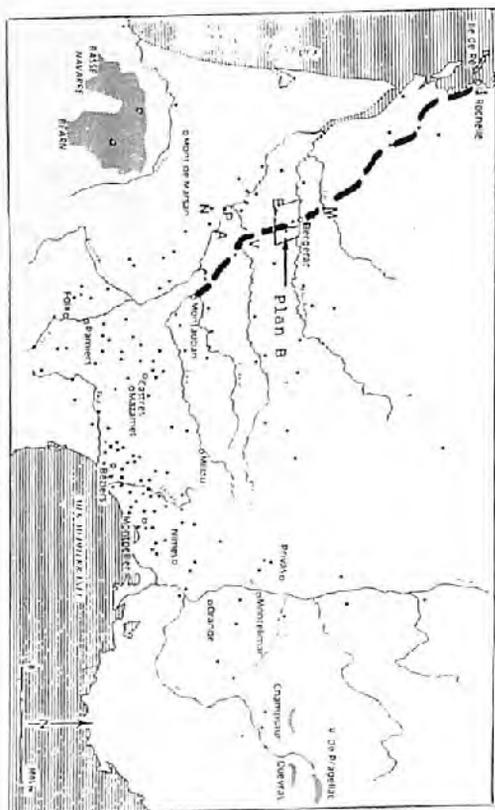
Une lettre contemporaine, écrite de la main du duc de Montpensier à Bordeaux, adressée à un capitaine de Massès, autorise l'arrestation et la punition des "rebelle seditieux" de cet incident, tout en précisant les lieux et juridictions où ils se trouvent⁽¹⁾. Le contour de ces lieux et juridictions, paraissant en surimpression sur la carte qui trace la route de Rivière, correspond à une région qui entoure Labadie, et qui s'étend ensuite au sud-ouest dans la direction de la bastide d'Eymet.

Au cours de cette bataille ou escarmouche, Rivière est atteint d'une balle à l'aîne et fait prisonnier. Puis, alors qu'il traverse la rivière Dropt avec ses détenteurs, le blessé s'échappe en plongeant dans les eaux glacées du fleuve. Il disparaît, mais réussit à trouver Piles dans la ville forteresse d'Eymet. Ce chef de la bande manigance alors les funérailles du "défunt" Rivière, au cours duquel un pantin est enterré à la place de ce dernier, pour s'enfuir ensuite à cheval avec le fantôme Rivière, vers le nord. Peu après, Rivière ressuscité repasse à l'action, participant aux sièges, qui seront couronnés de succès, des villes de Mussidan et de Bergerac.

Voilà l'histoire.

La confirmation contemporaine de la date de l'agression contre Sainte-Foy nous parvient d'une lettre datée du 11 décembre 1562, écrite par le maire de Bordeaux à la reine mère, Catherine de Médicis⁽²⁾. Blaise de Monluc, le commandant des forces catholiques royales de la région, alors absent, admit dans une lettre du 28 décembre à la reine mère⁽³⁾, que l'attaque avait eu lieu, mais, pour cacher sa défaite, omit l'épisode entier dans ses *Commentaires*, rédigés en 1571 et publiés en 1592⁽⁴⁾. Dans une lettre à Jean Calvin, le 31 janvier 1563, son associé Théodore de Bèze écrivit les mots "le Christ est ressuscité en Aquitaine", que les éditeurs de sa correspondance ont interprétés comme une allusion à l'aventure de Piles et de Rivière en décembre 1562⁽⁵⁾. *L'Histoire ecclésiastique*, publiée en 1580⁽⁶⁾ et attribuée à Bèze et ses associés, donne une description bien plus copieuse de l'événement, et dont

1. "Cahuzac, La Barde, Brdoire, Colombier [Labadie], Sadillac". (Comte de Saint-Saud, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XIX, p. 126, cité dans R. de Boysson, *L'Invasion Calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy*, Paris, Picard, 1924, pp. 82-3).
2. P. Tamizey de Larroque, *Antoine de Noailles à Bordeaux*, Bordeaux, C. Lefebvre, 1878, p. 80: Lettre du 11 décembre 1562, "la nuit de lundi dernier à 2 h du matin".
3. Tamizey de Larroque, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, Bordeaux, C. Lefebvre, 1874, p. 101: lettre du 28 décembre 1562, "désordre" à Sainte-Foy.
4. Blaise de Monluc, *Commentaires*, éd. P. Courteault, Paris, Picard, 1911, 1911-25 (reimprimés en 1964).
5. Théodore de Bèze, *Correspondance de Théodore de Bèze* recueillie par Hippolyte Aubert, publiée par Fernand Aubert et Henri Maylan (et al), Genève, Librairie Droz, 1960-88 (première édition en 1573?), T. IV, 31 janvier 1562, p. 124 et note 8 en bas de p. 126.
6. T. de Bèze (attribué à), *L'Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, Anvers, Imp. Jean Remy, 1580, V. II, pp. 950-62.



- Route la Rochelle-Montauban
- L Labadie
 N Nérac
 A Agen
 P Port-Ste-Marie
 V Villeneuve-sur-Lot
 E Eymet
 K Mussidan

1:11,000 (reproduction of the original)

1:100,000 (reproduction of the original)

Plan A: La ligne diagonale
 protestante

la justesse des détails et du jugement (à l'exception de la date, qu'elle cite comme le 15 décembre 1562), n'est démentie par aucune des quelque dix-sept autres versions de cette historiographie, à laquelle participent des historiens protestants aussi bien que catholiques, et qui s'étend jusqu'au début du vingtième siècle.

Pas une de ces versions ne fait même allusion à la bataille de Labadie, fictive ou réelle. Pourtant, le fait qu'une telle bataille ou rixe eut lieu est confirmé par les blessures et la capture de Rivière.

Mais attention ! — car voici que cette histoire prend un tour nouveau — et très étrange, selon nous. Il y a une énigme qui nous a intrigués pendant plusieurs années. En 1966, M. H. Augeard, un historien (maintenant décédé) venant de Lembras, près de Bergerac, avait publié à ses propres frais un petit volume intitulé *Savinien II de Cyrano de Bergerac*, qui fut suivi de quatre autres manuscrits et articles sur le même thème entre 1966 et 1971⁷⁾. La thèse d'Augeard est que, dans ses ouvrages, plus particulièrement *Les Etats et Empires du Soleil*, écrits presque un siècle après les événements, Cyrano de Bergerac avait inséré des messages en code dans lesquels il faisait certaines allégations, entre autres, que le capitaine de la Rivière était originaire de Lembras, fut le héros d'une bataille de Labadie en décembre 1562, et était aussi Savinien de Cyrano de la Rivière, grand-père de Cyrano de Bergerac, l'écrivain.

Ceci jeta un pavé dans la mare : la ville de Bergerac dépend beaucoup du tourisme, et l'établissement d'un lien entre Cyrano, la figure historique, et la région de Bergerac gonflerait la fierté locale en même temps que les revenus de l'industrie touristique; d'autant plus que tous les spécialistes de l'histoire de Cyrano ont depuis longtemps accepté les origines parisiennes, non-bergeracoises, du vrai "Cyrano de Bergerac".

Mais Augeard fut une cible facile. Déjà reconnu pour son excentricité, en plus, il s'agissait manifestement par intérêt personnel, car il vivait lui-même sur la propriété de la Tour Cyrano, — il en était vraisemblablement le possesseur — qu'il prétendait être le lieu de naissance des ancêtres de Cyrano de Bergerac; et selon la légende locale, ce fut le lieu où Cyrano fit la cour à sa bien-aimée Roxanne.

Et qui plus est, Augeard ne cite presque jamais de sources, et, bien que le prénom de Rivière soit sujet de doute, il ne présente pas d'évidence claire pour l'association de de la Rivière avec Savinien de Cyrano. La thèse d'Augeard fut vite démolie dans un article savant, publié en 1966 par le très respecté historien Noël Becquart, archiviste du département de la Dordogne⁸⁾.

7. Martial Humbert Augeard, *Savinien II de Cyrano de Bergerac*, Le Relais de la Ribeyrie, l'auteur, 1966. Une bibliographie complète des œuvres d'Augeard qui sont connues se trouve dans D.M. Bryson, "Labadie and the Baianes. The Landscape of a Village and Territory in Southwestern France 275-1578", Mémoire de maîtrise, Department of History, School of Humanities, La Trobe University, 1993.

8. N. Becquart, "Encore Cyrano!", *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, T. XCIII, 1966, pp. 297-302.

Fin de l'histoire.

Mais pas exactement, c'est nous qui voulons maintenant réactiver le débat. Ayant vécu une bonne partie des années 1968-1977 dans le village de Labadie, nous présentons notre hypothèse comme un point de vue subjectif et basons ce que nous avançons sur une connaissance intime de la localité.

Selon les spéculations d'Augeard, la méthode employée par Cyrano pour inclure ses dits messages au sujet de ses ancêtres bergérois et de la bataille de Labadie comprenait l'usage des mots, ou de parties de mots en clair, et de mots ou de parties de texte en anagramme. Nous allons d'abord analyser ce qui semble être des références en clair.

Ce qu'Augeard n'avait pas remarqué au sujet de ces mots, et qui nous frappe, c'est que certains semblent être tirés du texte de *l'Histoire ecclésiastique* de 1580 de Bèze. Dans le court extrait qui suit, nous avons surligné quelques mots. Ensuite, nous traçons ces mêmes mots dans le texte des *Estats et Empires du Soleil* de Cyrano, écrit aux environs de 1653, avec des renvois à l'édition Prévost de 1977⁹ :

Bèze, *Histoire ecclésiastique*, p. 598 :

à coups perdus de pistoles ayant esté cependant porté un laquais
en terre par fantaisie, pour faire courir le bruit que la Rivière
estoit mort et enterré

Cyrano, *Soleil* (éd. Prévost, 1977) :

page 436 ligne	37 à coups de	p. 433	1.29	pistoles
	1.25	pistoles	1.48	porte
	1.35	Porte		
	1.35	Laquais		
p. 432	1.49	on m'enterra		dans un trou
	1.18	Phantôme*		

Le mot "fantome" au lieu de "fantaisie" fut employé par Jean de Serres dans son récit, publié en 1598, des "Merveilleux exploits des capitaines Piles et la Rivière", au cours desquels "...y porta-on en terre un fantôme pour achever le jeu"¹⁰. Ceci donne à croire que Cyrano se serait peut-être servi de la version de Serres plutôt — ou aussi bien — que celle de Bèze, pour la composition des messages supposés dans le texte de *Soleil* en 1653. L'inclusion de mots comme "porter" et "en terre" dans le texte de Serres rend aussi probable qu'à son tour, il peut s'être basé sur la version de Bèze.

9. Cyrano de Bergerac, *Cyrano de Bergerac, œuvres complètes*, éd. J. Prévost, Paris, Belin, 1977.

10. Jean de Serres, *Recueil des Choses Mémorables avenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III*, Depuis l'an 1547 jusques au commencement de l'an 1597, pp. 217-20.

Continuons :

Cyrano, *Soleil* (éd. Prévost, 1977) :

p. 434 1.10 *le bruit*

1. 2 *mort*

1.3 *enterrement*

On aura aussi noté que le "Rivière" ne paraît pas en clair dans ce passage. La chose ou la personne apparaît cependant plus bas dans le texte, conjointement avec le mot "Sens", ceci ayant une signification qui sera mise au jour :

p. 496 1. [dernière] sens

p. 497 1.2 sens,

1.14 sens

1.39 *Rivières*

1.48 *Rivières*

p. 498 1.13 *la Rivière*

1.57 incroyable *la Rivière*

A titre d'exemple de la formule que Cyrano était censé employer pour cacher des messages dans des parties de mots, Augeard note dans la marge de son exemplaire de *Soleil*, édition Union Générale de 1963, détenue par la Bibliothèque Municipale de Bergerac :

Texte de Cyrano, p. 122 : "Comme ces *charitables Médecins* s'occupent à *guérir l'hydropisie* de ma bourse".

Note d'Augeard en marge : "On est sur le *Drop à Carques*".

...qui est un lieu indiqué sur l'itinéraire de Rivière lorsqu'il prit fuite après avoir plongé dans la rivière Dropt. Il nous semble que cette interprétation est rendue encore plus convaincante par le jeu typiquement cyranesque sur le mot "hydropisie" (qui désigne une accumulation pathologique de fluides dans le corps), mais qui ici associe l'eau, la rivière Drop [t], et le mot "bourse", terme à double entente signifiant "porte-monnaie" aussi bien que "scrotum", et qui ici évoque nettement le coup de balle que Rivière reçut à l'aine.

Que Cyrano employait des anagrammes est un fait qu'on a toujours reconnu. Le protagoniste de *Soleil*, par exemple, est nommé *Dyrcona*, simple anagramme de *Cyrano d.* Augeard croit voir des anagrammes dans les mêmes portions du texte où paraissent les mots-signaux en clair, comme nous l'avons montré plus haut.

Par exemple :

Cyrano, *Soleil*, (éd. Prévost, 1977) :

p. 433 1.18 la bataille de *Diabolos* = la bataille de *Labadios*.

Dans notre propre enquête sur ce problème, nous avons cherché à établir s'il est possible que les signaux en clair et les anagrammes courts (et généralement imparfaits) qu'Augeard a tenté de dévoiler, soient seulement les parties émergées de l'iceberg; bouts visibles de plus longs messages anagrammatiques, qui constituent réellement des textes parallèles. Si cela semble peu probable, force est de rappeler que ces formules étaient très en vogue à l'époque. Pendant cette période,

Louis XIII lui-même avait embauché à la cour un anagrammatiste nommé Thomas Billon. Certains exemples des anagrammes étendus de Billon existent sur microfilm dans la collection de la Bibliothèque de Newberry⁽¹¹⁾.

Les anagrammes poursuivis de Cyrano — réels ou faux — semblent ressasser les questions de Bergerac et Labadie comme par obsession, peut-être parce que l'auteur cherche à se justifier et expliquer l'ajout douteux de la particule à son nom, ainsi que son droit d'appartenir à un régiment de gardes gascons. La reconstruction que nous avons faite le plus souvent de ce message fondamental, et qui peut être discerné dans les exemples A et B en annexe, est celle-ci :

Je suis Monsieur Savinien Hercule de Cyrano de Bergarac, le plus putain des cons et le fameux poete, tandis que le vaillant Capitaine Savinien de la Riviere, un heros des batailles de Vergt. Ste Foy la Grande et Labadie, estoit né sous Labadie pres de Lembras, et estoit le frere de mon arriere grand mere.

La dernière affirmation est peut-être seulement admissible comme voulant dire "le beau-frère de mon arrière grand mère" — si un document tenu par les archives de la Dordogne [*Arch. Dordogne 2 E 433*⁽¹²⁾] cite, comme fait et non comme fiction, la naissance et le baptême à Sens, au sud de Paris, en 1532, d'un certain Savinian Cirano, fils de Pierre Cirano, avoué de la cour laïque de Sens, et son épouse Perrenelle Tremblay. La manière de grouper les répétitions des mots "Sens" et "Rivière" que nous avons notée plus haut dans le texte des *Estats et Empires du Soleil* prend maintenant une signification possible.

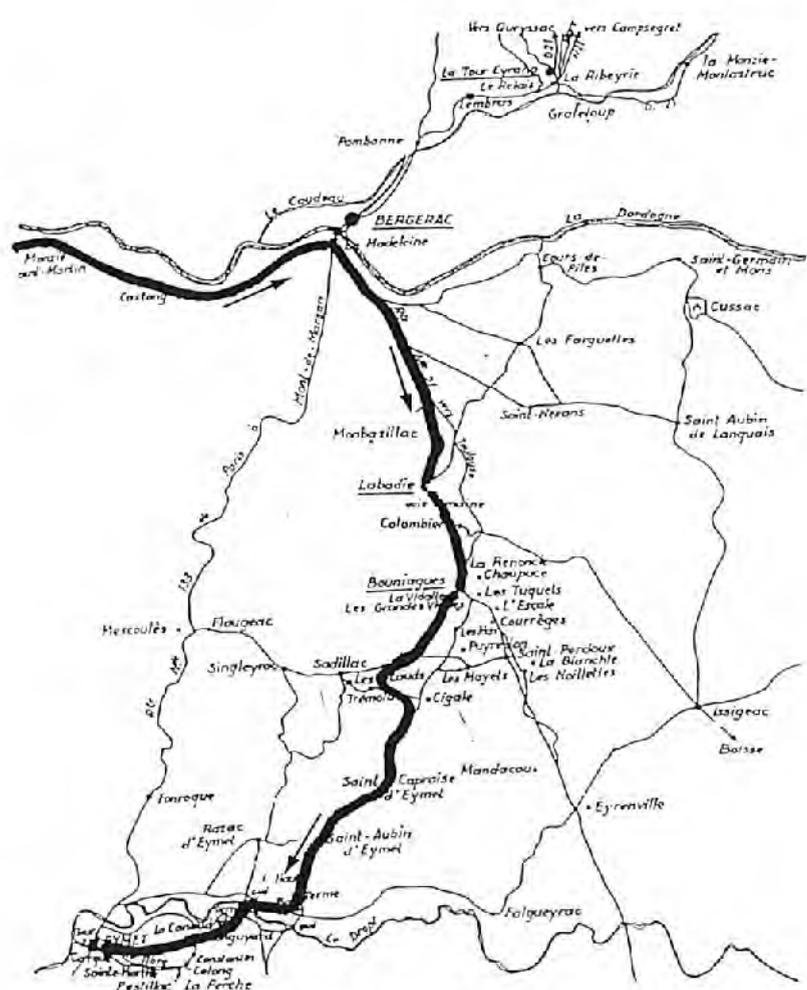
Mais ce n'est pas tout : dans certains de ces anagrammes Cyrano semble aussi exposer de façon très intéressante et dangereuse les membres contemporains du cercle littéraire parisien et de la cour du jeune roi Louis XIV. S'il est vrai qu'il lançait des accusations et des railleries virulentes contre l'homosexualité, l'avarice et le plagiat des grands hommes et des moins grands de son époque, la dissimulation par des formules compliquées serait justifiée.

Il n'est pas possible de présenter ces très longs messages articulés dans le présent article, mais nous en avons mis deux en annexe, à savoir, *Soleil*, pp. 433-434, et pp. 470-471. (*Exemples A et B*).

En dernier lieu, nous devons faire un commentaire sur l'affirmation de Monsieur Augéard, dans son *Ancestralité bergeracoise de Savinien II de Cyrano de Bergerac*, (1968, p. 3), qu'il existe une tradition orale très connue, selon laquelle, "évidemment la bataille de "Labadios-Labadie"... que chacun sait, en Bergeracois, avoir été la bataille

11. Thomas Billon, "Les presages du bon-heur du roy, et de la France: Au Roy. Anagramme", Paris, A. Savgrain, 1617 (7 pages). Microfilm (Newberry Library, Chicago); Woodbrige (Ct.) Research Publications, 1978, "French Political pamphlets 1547-1648", MIC/fo 4733, Reel 53, N° 3191.

12. Archives départementales de la Dordogne 2E433, Baptême de Savinian Cirano, Sens, 1532



Plan B: L'itinéraire de Rivière (selon Augeard)

livrée aux Forces royales par la Rivière en fin décembre 1562". Nous n'avons trouvé aucune évidence qui justifie cette assertion... exceptée l'expérience personnelle suivante :

[Photo 1 : Labadie Basse]

En 1969, ou peut-être 1970, avant que nous soyons tombé sur l'oeuvre d'Augeard, avant même que nous ayons pris connaissance de cette affaire ou que nous nous y soyons intéressé, un certain "Monsieur Bouboule", dont je déforme sans doute le nom, est venu un jour par chance prendre le thé avec nous sur la terrasse de notre maison à Labadie (aux murs de pierre blanchis, située juste en haut à droite du centre de la photo). De ce point de vue...

[Photo 2 : le Pré entre Labadie et la Jaubertie]

...et voici le panorama vu de cette perspective...

...dominant cette vallée de pâturage, de bois et de vignobles (et ces vignobles remontent au lendemain du XVII^e siècle) qui s'étendent du lieu où nous étions assis jusqu'au Château Jaubertie, bâti sur la crête en face de nous. "Monsieur Bouboule" se mit à raconter une bataille qui, dit-il, eut lieu là entre les forces protestantes et catholiques durant les guerres de Religion. "Monsieur Bouboule", un protestant bien nanti et excentrique venu du nord, tenait une grande maison entourée d'un vaste jardin au centre de Bergerac, où, nous rendant la politesse de notre invitation, il nous reçut et nous fit voir sa remarquable bibliothèque d'histoire locale. Malheureusement, "Monsieur Bouboule" est maintenant décédé, et nous ne savons pas ce qu'est devenu sa bibliothèque.

Et ici se termine — *pro tem* — *pro tem* ! notre aventure à la recherche de Cyrano et de la bataille "fantôme" de Labadie, réelle ou imaginaire... ou plutôt, réelle aussi bien qu'imaginaire.

Exemple A

Cyrano de Bergerac, Oeuvres complètes, éd. Jacques Pré vost, Paris, Belin, 1977 : *Les Etats et Empires du Soleil*.

Texte pp. 433 11.46-52, 434 1-17 =

es manchettes. Je le remerciai tres- sérieusement de sa courtoisie; et apres milles accolades dont il pensa m'étrangler, ce **cher**, Amy **verrouilla** et **reverrouilla** la *porte*. Je demeuray tout seul, et fort mélancolique, le corps arrondi sur un boteau de paille en **poudre** : elle n'estoit pas pourtant pas si menue, que plus de cinquante rats ne la broyassent encor. La voûte, les murailles, et le plancher, estoient composez de six *pierres* de tumbé, afin qu'ayant la *mort* dessus, dessous, et à l'entour de moy, je ne püsse douter de mon *enterrement*. **La froide bave** des Limas, et le gluant venin des Crapauts, me couloient sur le *visage* : **Les Poux** y avoient les dents plus *longues* que le corps : je me voyais travaillé de la *Pierre*, qui ne me fausoit pas moins de mal pour estre externe : enfin je pense que pour **estre Job**, il ne me manquoit plus qu'une Femme et un pot cassé.

Je vainquis là pourtant toute la dureté de deux heures tres difficiles, quand le bruit d'une grosse de clefs, jointe à celui des verroux de ma porte, me resveilla de l'attention que je prestois à mes douleurs. En suite du tintamarre, j'aperceus à la clarté d'une lampe, un puissant Runstaut. Il se déchargea d'une terrine entre mes jambes :

"Et la, la, dit-il, ne vous affligez point, Voilà du potage aux choux, que, quand ce seroit... tant y a c'est de la propre soupe de nostre Maistresse; et si par ma foy, comme dit l'autre, on n'en a p

<i>Messages en clair</i> (encerclés)	<i>Anagrammes distincts</i> (soulignés en grasse)
ver	hero la rivyere
porte	perdue
pierre	Labadie
mort	epoux
enterre	Jobertie
visage	laquais [?]
longue	lanquais [?]
pierre	duras (s)
vainqu	i(e) se (p) t déc
le bruit	en terr
ver	labadie
porte	chateau
ste foy	ste

Message reconstruit =

La merde, Messieurs, pourquoi ne me regardez-vous pas ? Or, c'est cela mon tres-fameux visage qui porte et est appris par mon nez tres-long et tres-ravissant, tres-piquant et tres à pic, l'extension duquel jusqu'à la pointé mesure plus que deux pieds.

Or, je me le repete que, comme j'ay moy-mesme déjà souvent dit : j'en atteste que et je l'affirme que, je l'avoue et je le jure que :

Je suis Monsieur Savinien Hercule de Cyrano de Bergerac, l'arriere petit fils de Monsieur Pierre et Madame Peronelle Cyrano, époux de Sens, le plus putain de tous les cons philosophes et le fameux poete: tandis que le vaillant Capitaine Savinien de la Rivieyre est né sous Labadie à la Tour Cyrano tout pres à Lembras, et estoit le frere de mon arriere grand mere, et estoit un heros des batailles à Vergt, et des murs contournant Ste Foy la Grande dans la soiree de lundi le sept décembre en l'an mille cinq cent soixante- deux; et du village de Labadie, ou, apres un fracas tumultueux et terrifiant sur la pelouse tout autour de la fontayne dans les prés entre les costes du vallon sous la colline où, au sud, une petite tour est posée dans les murs du Château La Jaubertie, les fols protestants de Monsieur de Duras et le Capitaine de Piles ont heroiquement et finalement vaincu l'armée Royale de

Monsieur de Montluc. Lu et Approuvé par moy-mesme... Monsieur de Cyrano, "le plus putain des cons".

Dénombrement des lettres du texte : a85 b7 c26 d41 e193 f12 g8 h6 i58 j11 l66 m37 n65 o64 p36 q14 r75 s86 t82 u74 v14 x7 y12 z2

Dénombrement des lettres du message : a85 b7 c26 d41 e193 f12 g8 h6 i58 j11 l66 m37 n65 o64 p36 q14 r75 s86 t82 u74 v14 x7 y12 z2.

David Bryson,
Melbourne, 1994

Exemple B

Cyrano de Bergerac, Oeuvres complètes, ed. Jacques Prévot, Paris, Belin, 1977 : Les Etats et Empires du Soleil.

Texte pp. 470 ll.45-51, 471 l-32 =

e de faire d'autres enfans desesperé de se voir sans heritiers, s'en alla à la guerre des Geais, où il fut tué d'un *coup de bec* dans la cervelle. Ceux qui me ravirent furent certains animaux sauvages, qu'on appelle Porchers, qui me *porteront* vendre à un *Château*, où je vis cet Homme à qui vous faites maintenant le procez. Je ne sçay s'il conceut quelque bonne volonté pour moy, mais il se donnoit la peine *d'avertir* les serviteurs de me hacher de la mangeaille. Il avoit quelquefois la bonté de me l'apprester luy-mesme. Si en Hyver j'estois morfondue, il me *portoit* aupres du feu, calfeutroit ma cage, ou commandoit au Jardinier de me réchauffer dans sa chemise. Les domestiques n'osoient m'agacer en sa presence, et je me souviens qu'un jour il me sauva de la guelle du Chat qui me tenoit entre ses griffes, où le petit *Laquais* de ma Dame m'avoit exposée : mais il ne sera pas mal à propos de vous apprendre la cause de cette barbarie. Pour complaire à Verdelet (c'est le nom du petit *Laquais*) je repetois un jour les sottises qu'il m'avoit enseignées. Or il arriva par malheur, quoy que je recitasse toujours mes quolibets de suite, que je vins à dire en son ordre justement comme il entroit pour faire un faux message :

"Taisez-vous, fils de putain, vous avez menty".

Cet Homme accusé que voilà, qui connoissant le naturel menteur du fripon, s'imagina que je pourrois bien avoir parlé par prophétie, et envoya sur les lieux s'enquérir si *Verdelet* fut foueté, et *Verdelet* en punition m'avoit voulu faire manger au matou. *Le Roy* d'un bassement de teste, témoigna qu'il estoit content de la pitié qu'elle avoit eue de mon desastre; il luy defendit toutefois de me plus parler en secret. Ensuite il demanda à l'Advocat de ma partie, si son plaidoyer estoit prest. Il fit signe de la pate qu'il alloit parler; et voicy ce me semble les mesmes poinets dont il insista contre moy.

**PLAIDOYE FAIT AU PARLEMENT DES OYSEAUX
LES CHAMBRES ASSEMBLEES,
CONTRE UN ANIMAL ACCUSE D'ESTRE HOMME**

"Messieurs, La partie de ce criminel est Guillemette la charnue, **Perdrix** de son extraction, nouvelement **arrivée** du Monde de la *Terre*, la gorge *encor ouverte* d'une balle de plomb que luy **ont tiré les Hommes**, demanderesse à l'encontre du Genre Humain, et par consequent à l'encontre d'un animal que je pretens **estre** un membre de ce *grand Corps*.

Messages en clair (italique)

coup de	foi la	vaincu
porte	Le Roy	
Château	Laquais [deux fois]	en Terre
vert [deux fois]	Ver [cinq fois]	de ste grande

Anagrammes distincts (soulignés en grasse)

tris (t) an her m d'arpa (jon)
vaier FOYE LA
chappelle DE STE
de Jau (b) erti MON LE PEDERASTE
Chat (ea) u de Perdue
Vaier riv (i) ére
la rivi (e) rtriston le H
de pils ste

Message reconstruit =

**PLAIDOYE FAIT PAR MOI-MESME, MONSIEUR SAVINIEN DE
CYRANO DE BERGERAC
CONTRE L'ACCUSE MONSIEUR TRISTAN L'HERMITE,
VRAI PEDERASTE AVOUE FAISANT SEMBLANT D'ESTRE UN
HOMME**

Je l'avoue, moi, je l'affirme, moi, et j'en atteste moi-mesme vraiment la verité, que: C'est toi, **Tristan L'Hermite**, cet infame Pederaste; toi, M. La **Chapelle**, ce plagiaire; toi, M. La Mothe le **Vayer**, ce fausprestre qui est un fou; toi, **M. d'Arpajon**, qui m'as foutu; et vous M. **le Roy** qui aves tout voulu. Je déclare en plus, par consequence, que: **Tristan L'Hermite**, ce bougre d'infame pederaste; ce La Chapelle, qui n'est qu'un con de plagiaire; ce La Mothe Le **Vayer**, un fou d'usurier; qu'ils doivent estre mis à la torture. Merde, Messieurs, pourquoi ne voyes-vous que le voilà encor une fois la preuve de mon fameux visage qui porte et est appris par mon beau nés tres-grand et long, elegant et ravissant, piquant et tres à pic, dont l'extension mesure plus que deux

pieds? Or comment est-ce possible; ne sçaves-vous que c'est cela mon néz?

Mais oui, mais oui, encor une fois, comme je l'ai moy-mesme souvent dit:

"Je l'avoue, moi, je l'affirme, moi, je le jure que, et je m'engage moi-mesme que, je suis Monsieur Savinien Hercule de Cyrano de Bergeracq, l'arriere petit-fils de Monsieur Pierre et Madame Perronnelle de Cyrano, époux de Sens, le plus putain des cons philosopes et le fameux poete du vaillant Capitaine Savinien de la Rivière, qui estoit né sous Labadie à la Tour Cyrano pres de Lembras, et estoit le frere de mon arriere grand mere, et estoit un heros des batailles de l'an mille cinq cent soixante-deux de Vergt, et des murs contournant la ville de Ste Foy la Grande la soiree du lundi sept decembre, et du Château de Piles, et du Château de Lanquais, et du village de Labadie où, après un fracas sauvage, terrifiant et violent dans les prés entre les costes du vallon sur la pelouse tout autour de la fontayne sous la colline où, au sud, une belle petite tour est posée dans un mur du Château La Jaurbertie, ces fols Protestants de Monsieur de Duras et le Capitaine de Piles heroiquement et finalement ont vaincu l'armée du Roy de Monsieur de Montluc, d'Agen".

Je suis, Monsieur, vostre tres-humble serviteur, Monsieur Savinien Hercule de Cyrano de Bergeracq, poete, "le plus putain des cons". Lu et approuvé: Signé à la main par moy-mesme. Donné à Paris, le vendredi quatorze fevrier de l'an mille six cent cinquante trois.

Dénombrement des lettres du texte: a148 b15 c53 d71 e333 f25 g19 h18 i126 j14 l100 m77 n113 o115 p51 q27 r122 s132 t128 u117 v38 x8 y16 z3.

Dénombrement des lettres du message: a148 b15 c53 d71 e333 f25 g19 h18 i126 j14 l100 m77 n113 o115 p51 q27 r122 s132 t128 u117 v38 x8 y16 z3.

D.B.

Périgourdins en Nouvelle France XVI^e et XVII^e siècles

par Sébastien PANZINI

MONTREAL

C'est au pied de la montagne, que les Hurons-Iroquois construisirent leur bourgade. Le véritable nom des ces Indiens, dans leur propre langue, était les Agononsioni et la dite bourgade avait pour nom Hochelaga (un quartier de la ville actuelle, porte encore ce nom). Les habitations indigènes, n'étaient distantes que de 2 km environ de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. L'île de Montréal, car c'est une île, portait le nom indien de Tio Tiake ce qui signifie île entre les rapides.

Au XVI^e siècle, la population amérindienne se situait aux alentours de 3.000 âmes. Ces gens vivaient dans un village fortifié de pieux de bois, sur trois rangées et affectait la forme d'un hexagone. Une petite porte située à l'ouest permettait l'accès à l'intérieur. Autour d'une place centrale, se répartissait une cinquantaine de cabanes faites de bois et d'écorce de bouleau, les dimensions de celles-ci étaient de 50 pieds par 15 pieds environ, soit 17 mètres par 5 mètres. Les Hochélagans vivaient de la chasse de la pêche et de produits qu'ils cultivaient. Haricots, maïs, citrouille. Le seul métal qu'ils connaissaient était le cuivre.

Voilà ce que devait trouver Jacques Cartier quand il débarquait à Hochelaga en 1535, le 2 octobre. Le premier homme blanc à mettre pied en terre iroquoise. La montagne qui se situe un peu plus à l'ouest de Hochelaga fut baptisée Mont-Real pour rendre grâce au cardinal de Médicis, évêque de Montreale en Sicile, qui avait obtenu du pape une déclaration favorable, permettant ainsi au découvreur Jacques Cartier de prendre la mer Océane.

Réunis sur la place centrale de Hochélagas, Jacques Cartier fit de grands discours, lut l'Évangile de saint Jean, fit de nombreux signes de croix devant des Indiens éberlués qui ne comprenaient pas le moindre mot, de ce que ce marin exprimait. En fait, il prenait possession du territoire au nom du roi de France, François I^{er}. Cela fait, il commençait à distribuer des haches, ainsi que des couteaux, aux hommes, et de la verroterie aux femmes. Cartier s'en retournait vers la mère Patrie pour rendre compte au roi de sa mission.

engagements avec la Compagnie de l'Ouest, alors qu'il la représentait en Nouvelle France (le peuplement de sa seigneurie).

Finalement un accord est conclu avec La Dauverssière le 17 décembre 1640, avec quelques restrictions concernant la traite. Montréal sera une seigneurie et un fief. La tâche ingrate, d'organiser cette colonie revient à un militaire Paul de Chaumede de Maisonneuve, né à Neuville sur Vanne en février 1612.

Maisonneuve est un homme intelligent, volontaire, discipliné, un bon organisateur. On recrute dans les départements côtiers de la France, des hommes de métier, qui ne détestent pas de faire le coup de feu contre les sauvages si nécessaire. La Compagnie prend en charge ces futurs colons, pour trois ans, contrats sont passés devant notaire. Cette Compagnie a changé son nom, qui devint Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame, pour la conversion des Sauvages... Après une traversée qui durait un mois et demi environ les colons arrivent à Québec et réembarquent pour naviguer sur le Saint-Laurent, sur une pinasse à fond plat, un petit trois mâts. Cela se passe le 8 mai 1642. A bord sont montés:

Monsieur de Maisonneuve, Jeanne Mance qui sera fondatrice de l'Hôtel-Dieu, le gouverneur Montmagny, Madame de la Peltrie, une donatrice, P. Vimont, père supérieur des Jésuites, Monsieur de Puisseaux, 4 hommes, 4 femmes et quelques enfants.

La pinasse remonte le cours du Saint-Laurent, passe devant les Trois Rivières, double Saurel et longe le rivage de l'île de Montréal. Le 17 mai, le petit trois mats accoste en un endroit qui portera le nom de Place Royale. L'endroit est parfait, sa topographie ne permet pas une attaque des sauvages. Au nord, la rivière Saint-Pierre, à l'ouest des marais, au sud le Saint-Laurent. Comme c'était un dimanche, une messe fut dite par le père supérieur Vimont, puis tout le monde se mit à l'ouvrage, exception faite de certains notables qui retournèrent à Québec.

Les hommes de métier érigèrent une palissade de pieux de bois dont le haut était taillé en pointe, des tentes furent dressées en attendant de construire des logements, les cultivateurs semèrent des haricots, du maïs, de la citrouille.

En août, des renforts arrivèrent, douze colons de plus, des vivres, des outils, des armes, des meubles, des médicaments, 2 bœufs, 3 vaches, 20 brebis et des ornements de vases d'église. La petite bourgade fortifiée, prit le nom de Ville-Marie¹⁾. Les sauvages rôdaient autour des palissades, et tentaient de capturer des colons. Le 9 juin 1643, les choses se gâtèrent pour la petite communauté. Le 9 juin 1643, les choses se

1) En 1672, Ville-Marie compte 830 habitants environ, la petite bourgade commence à s'organiser en cité. Les premières rues sont construites, de nouveaux bâtiments sont entrepris, car plusieurs corporations sont présentes, et la cité peut se suffire à elle-même. Les indigènes sont toujours présents et rôdent toujours dans les bois de sapins situés près de Ville-Marie. Le 14 octobre 1652, 200 indiens attaquent des pertes de vies, les Français mettent en déroute les assaillants. On ne peut travailler à l'extérieur que sous bonne garde. Il n'y a pas encore de constructions hors les murs.

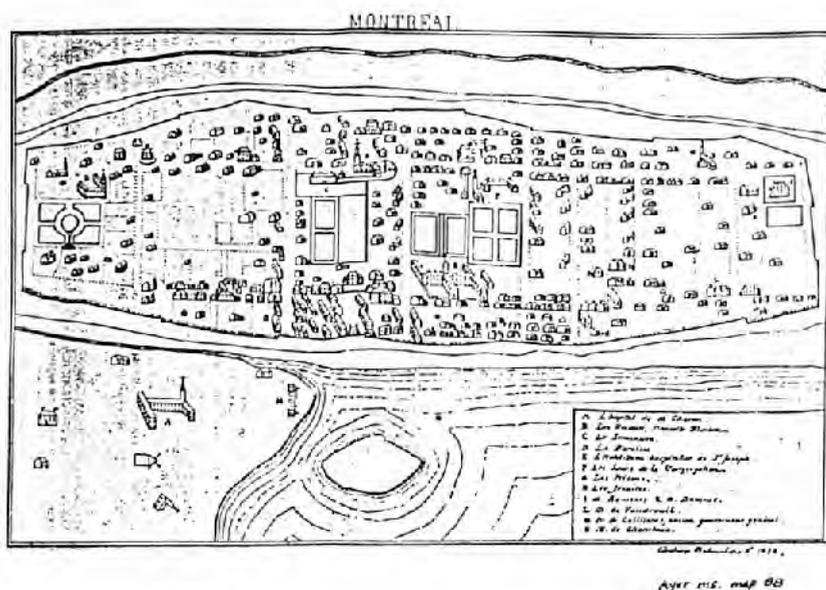


Illustration Pierre J. Goussier 1710. (Tut et Mapping the French Empire in North America, The Newberry Library, Chicago, 1991: 32)

gâtèrent pour la petite communauté. Une quarantaine d'Aniers surprirent dans la forêt 6 bûcherons qui abattaient des arbres, pour les déligner en planches. Ils en tuèrent trois qu'ils scalpèrent (coutume hollandaise) (USA) et firent prisonniers les trois autres. En 1643, la colonie reçoit un nouveau colon, il est ingénieur. Louis d'Aillebout, Champenois, ainsi que sa femme et sa belle-sœur, il reconsidérera la défense de Ville-Marie, mettra en batterie plusieurs pièces d'artillerie qui furent données par le roi. Désormais Ville-Marie peut se défendre. A l'extérieur, il en est tout autre, les sauvages sont toujours présents et harcèlent les colons. Une première sortie en armes est effectuée par de Maisonneuve et une poignée de soldats le 30 mars 1644. C'est une débâcle des deux côtés, qui se solde par trois morts chez les Français.

Au printemps, une cinquantaine de soldats ainsi que quelques colons, arrivent, à Ville-Marie pour renforcer la garnison. L'Hôtel-Dieu est achevé. Le 8 octobre 1644, il reçoit ses premiers malades (une plaque de bronze, située cet endroit, actuellement). Cet édifice devait avoir 60 pieds par 24 pieds, il était entouré d'une solide palissade.

Par lettre du jeune roi Louis XIV, de Maisonneuve, devenait gouverneur de l'île de Montréal en date du 18 avril 1643, avec mission d'établir des fortifications et des habitations, pour les Français et pour les Indiens chrétiens, d'ériger un corps de communauté et de naviguer librement dans le fleuve sans obligation d'escale et de recevoir des legs et des fondations pour l'entretien des sauvages et des prêtres religieux ou séculiers qui y sont ou qu'il conviendra d'y entretenir.

Entre 1648 et 1650, les colons peuvent devenir propriétaires de terres franches d'impôt, peuvent chasser et pêcher librement, touchent un salaire, suivant le métier, qui varie de 50 à 120 livres. C'est à cette époque que les premiers Périgourdin arrivent en Nouvelle France, dans cet environnement que nous venons de décrire sommairement.

Les archives donnent les informations suivantes:

De 1608 à 1640	0
De 1640 à 1660	1
De 1660 à 1680	28
De 1680 à 1700	16

La population de Montréal était la suivante:

1647	72
1650	196
1660	372
1665	525
1667	760
1672	830

Le plus ancien Périgourdin émigré en Nouvelle France, fut Robert Pare de Coulaure né en 1626, il a 24 ans quand il s'embarque à La Rochelle. Il est fils de Mathieu et de Marie Joannet. Il se marie avec François Littoux le 20 octobre 1653 et se fixe à Saint-Anne-de-Beaupré (Québec). Il est charpentier de métier et quand il signe un document quelconque, il trace une équerre.

Viennent ensuite:

- Badaillac dit La Plante est un soldat qui appartient à la Compagnie de Trémont, il vint au pays en 1665, il est originaire de Périgueux. Il est venu avec le régiment de Carignan, pour pacifier le pays. Il est licencié en 1667. Il fait de la trappe dans les pays d'en haut (Laurentides, chaîne de montagne, 50 km de la ville). Il est surnommé Sague-non, il se fixe à Saurel (seigneurie de Saurel qui se situe à l'embouchure du fleuve Richelieu en 1678 sur les terres de son capitaine Pierre de Salvaye sieur de Trémont.

- Dubord François de Thiviers, dit La Fontaine Guillien, soldat au régiment de Carignan, fils de Louis et de Catherine de Bruguière, épouse en France, mademoiselle Catherine Guérard le 12 février 1670.

- Rousset ou Roussel de La Rochebeaucourt, soldat au régiment de Carignan, fils de Barbe Durant et de (?) épouse Jeanne Chartier fille de Louis et de Mathurine Caron de Saint-Jean de Nemours devint censitaire le 3 novembre 1669.

- Bazinet Antoine de La Tour-Blanche, dit Tourblanche né en 1647 en Dordogne, fils de Antoine et de Marguerite Aussaut, réside à Pointe aux Trembles (est de l'île de Montréal). Epouse Françoise Janriot, fille de Marin et de Françoise Benard le 6 août 1674 à Montréal.

- Lacombe Jean de Saint-Cybranet dit Delacombe. Fils d'Etienne et de Marguerite Roux, épouse à Montréal Charlotte Millet en 1678.

- Joachim Bernard dit La Verdure de Milhac, fils de Durand et de Jeanne Dupuis épouse Pépin Marguerite, fille de Guillaume et de Marguerite Méchin, aux Trois-Rivières (150 km à l'est de Montréal) le 14 novembre 1679.

- Mercier Claude Pierre de Benezac (Sarlat) dit Lespine épouse Aubry Françoise à Québec en 1673.

- Fayolle Jean de Ribérac, fils de Pierre et de Marguerite Tessier épouse Marie Paviot à Contrecoeur (est de Montréal, 50 km) le 13 août 1682.

- Passerieu Pierre dit Bonfond fils de Curelat et de Guillemet de Breu de Chalais. Epouse Marie Thérèse Marest, fille de Marin et de Marie Deschamps à Saint-François du Lac (Québec) le 16 novembre 1687.

- Dumain Jean, de Saint-Martial, fils de Marguerite Couder. Epouse Agathe Morin à la Chine (pointe est de l'île) le 9 janvier 1684.

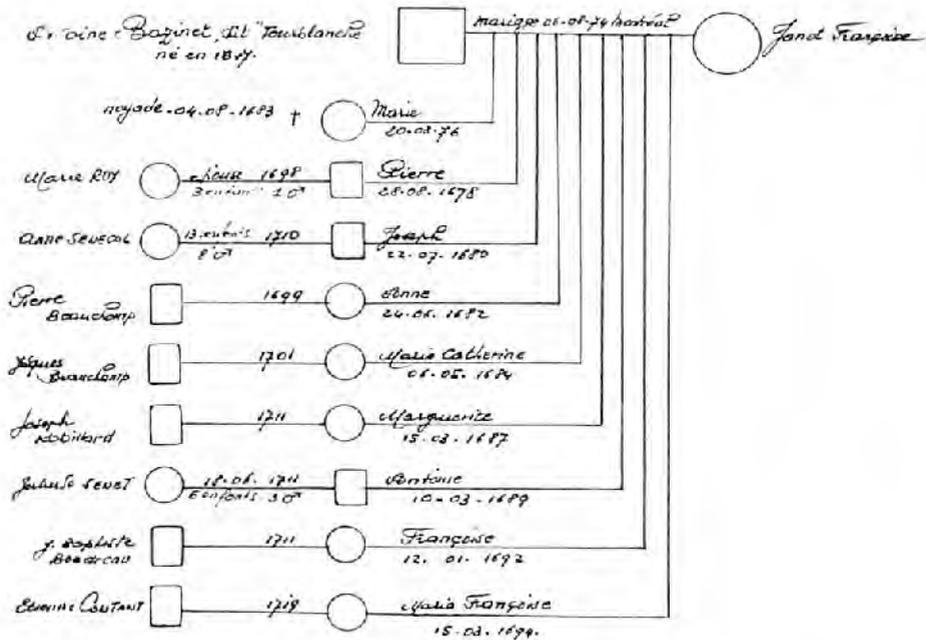
- Mérieux Jean de Saint-Front (d'Alemps?) dit Marieux, dit Bourbon épouse Guérin Claudine le 6 octobre 1690.

- Jacoti Jean de Saint-Martial, soldat, fils de Pierre et de Marie Bonnevic, dit Beausoleil, épouse Marie Massard à Québec le 18 janvier 1692. Était caporal dans l'armée, régiment de Carignan²⁾.

- Martin Pierre dit La Douceur de Bergerac, soldat au régiment de Carignan, compagnie Dumesnil. Fils de Jean et A. Desmoulins épouse Anne Limousin le 12 septembre 1696.

- Pacaud Antoine de Laprade, fils de Guillaume et de Catherine Bertrand. Epouse Marguerite Bouat à Montréal le 21 janvier 1697, fille de Marguerite de Nivelet et d'Abraham Bertrand.

2. Pour mater les Iroquois, le roi Louis XIV, expédie en Nouvelle France, le régiment de Carignan. Corps d'armée appartenant au prince de Savoie et qui fut mis à la disposition de la France. Il s'embarque à La Rochelle et après deux mois de traversée, il accoste à Québec en 1665 au grand complet. 24 compagnies soit 1.300 hommes, qui à eux seuls font le quart de la population totale de la Nouvelle France. La stratégie employée par les soldats, consiste à brûler les récoltes des indiens pour les aculer à la famine. Il y a eu de nombreuses victimes et bien entendu ceux qui eurent le privilège de conserver leur vie, capitulèrent. Sa mission exécutée, le régiment retournait en France, laissant sur place certains soldats et officiers qui optèrent pour vivre dans ce nouveau pays. 760 hommes en tout, dont 30 officiers. Aux officiers, il sera donné un fief et une solde de émobilisation. Aux sergents, 150 livres plus une terre, aux hommes de troupe, 100 livres et une terre. En général, les anciens soldats se groupaient près de leur officiers, simple solidarité militaire. Ces fiefs devinrent des seigneuries, sous un régime féodal, en ce sens que la compagnie qui distribue les terres est vassale et suzeraine du roi. Les seigneuries sont responsables devant la compagnie de la mise en valeur des terres. Les censitaires, ou roturiers qui reçoivent leurs terres du seigneur, doivent redevances à celui-ci. Les engagés, que la compagnie transporte, sont au service des colons pour une durée de trois ans par contrat. Celui-ci achevé, ils peuvent retourner en France ou rester, ils sont libres de tout engagement et deviennent habitants (ce terme existe toujours pour désigner les cultivateurs). Des terres à défricher leur seront données.



Les Bazinet comptent sur minimum de 200 descendants.
 Le surnom de "L'oublanché" n'existe plus.

Antoine Bazinet - 1644 -
 La Courblanche - Dordogne -

Les redevances

- Le cens: quelques sous par arpent de terre.
- La rente: quelques sous par arpent carré.
- Le droit de banalité: obligation de moudre son grain au moulin du Seigneur contre un 1/14e de redevance en grains.
- La corvée: quelques jours de travail à donner.

XVIII^e siècle

En 1760, avant le régime anglais, la Nouvelle France avait 70.000 habitants et Montréal était devenue une petite ville.

Bien organisée. Cette population était répartie dans trois principales villes. Toutes situées sur les rives du Saint-Laurent: Québec, Les Trois-Rivières, Montréal.

Québec, tire son nom de Kebbec ou Kepak qui en Algonquin veut dire lieu où la rivière est étroite. En effet, à Québec, le Saint-Laurent est beaucoup moins large qu'en aval. Au cours des 60 années, qui se dérouleront avant la grande défaite, la Nouvelle France va se peupler assez rapidement d'une part par les naissances qui eurent lieu depuis plus d'un siècle et par l'arrivée continue de colons. Les Périgourdiens qui émigrèrent à cette époque, pour ceux que nous avons pu retracer sont:

- Bourgoin Pierre de Saint-Michel, diocèse de Périgueux. Fils de Pierre et de Marie Bertrand, épouse Madeleine Bouchard à Beauport (près Québec) le 3 janvier 1701.

- Garigour Jean de Sarlat (Saint-Europe), fils de Jean et de Judith Gogbou ou Godbout. Epouse Catherine Chatigny, à Québec en 1701 le 29 octobre.

- Parseille Etienne, de La Chapelle-Montabourlet, commune de Cercles. Fils de Denis et de ?. Epouse Edeline Marie Anne, fille de Charles et de Jeanne Braconnier, le 16 octobre 1702.

- Pedemonte dit La Fleur de Sanilhac, Notre-Dame des Vertus. Fils de Pierre et de Jeanne ?. Epouse Fleury Angélique, fille de François et de Jeanne Gilles à Montréal le 27 juillet 1706.

- Laporte Pierre dit Saint-Georges de Périgueux, fils de Jean et de Jeanne Minet. Epouse Madeleine Fournier à Saint-François (Québec) le 2 mai 1707³⁾.

- Dupuis Pierre, de Montpazier dit Saint-Pierre. Fils de Bernard et de Marguerite Jeannes. Epouse Madeleine Renaud à Québec le 24 novembre 1712.

- Dubreuil Jean de Bourdeilles, fils de Pierre et de Marie Duvernay. Epouse Jeanne Routier à Laurette (Québec) le 12 février 1713.

- Faidet Marc de Touchas, diocèse de Périgueux. Fils de Thomas et de A. Clugnac. Epouse Catherine Brunet à Valrene (Varenne près Montréal) le 5 août 1714.

- Parson Nicolas, dit Lafond de Anlhac. Fils de Pierre et de Jeanne Feran. Epouse Vacher-Lacerte Madeleine, fille de Jean Guillaume et de Marguerite Benoist à Montréal le 23 novembre 1716.

- Guillon Jean de Bertrie-Saint-Berre? Diocèse de Périgueux. Fils de Jean et de Marie Cressac. Epouse Marguerite Provencher aux Trois-Rivières le 4 février 1720.

- Painchaud François de Tourtoirac, fils de Jean et de Marguerite Beauchesne. Epouse Catherine Couvret, fille de Victor et de Thérèse Cherlot à Montréal en 1732.

3. Saint-Georges fut le plus mauvais sujet de l'habitation, s'étant porté à des violences et à des coups contre un particulier. Il a reçu une condamnation de 30 livres en faveur du blessé, plus le paiement du médecin et des 15 jours d'hospitalisation de la victime. Ces gens vivaient à l'intérieur du fort Hochélagá, autour de la chapelle sous la direction des jésuites. Ces faits sont rapportés par sœur Morin, où il entre plus d'exagération de l'exacitludé. N. de L.

- Le Gros dit "Saint-Laurent" Elie de Saint-Laurent, Périgueux. Fils de Elie et de Madeleine Dupesny. Epouse Françoise Pépin, fille de Robert et de Elisabeth Royer à Montréal le 7 janvier 1738.

- Palange Jean dit Beauséjour, de Saint-Crespin, fils de Jean et de Marguerite Petit. Epouse Marie Françoise Gilbert, fille de Thomas et de Marguerite Joubert à Québec le 9 janvier 1742.

- Bellet de Sarrazac, fils de François et de Catherine Brunet. Epouse Françoise Beaudreau à Contrecoeur (près Montréal) le 3 février 1739.

- Chevrefils François dit "La Lime" de Périgueux. Fils de Louis et de Geneviève Paillart. Epouse Catherine Zacharie à La Chine (sud de l'île) le 17 février 1744.

- Carrier Léonard de la Beaurogne. Fils de Claude et de Jeanne Tourangeau. Epouse Madeleine Bussière à Levis, Québec, le 10 mai 1745.

- Delucy Jean de Vaixain, diocèse de Périgueux. Fils de Léonard et de Françoise Desforges. Epouse Josephite Lecompte de Bellegarde à Montréal le 11 janvier 1752.

- Omaitre Pierre de Saint-Rabier, dit "Saint Pierre". Fils de Géraud et de Marie Toinette ? Epouse Marie Anne Pacquet, fille de Pierre et de Eléonore Roberge à Québec en 1757.

- Gueyrand ou Gueyraud Jean de Saint-Front... (d'Alemps?) Diocèse de Périgueux. Fils de Léonard et de Marguerite Malleville. Epouse Françoise Provost à Québec en 1759.

- Delage Hugues, de Coulounieix. Fils de Jacques Jean François et de Madeleine Loisel. Epouse Geneviève Godebout à Québec le 30 juin 1755.

- Brun Pierre de Saint-Antoine du Pizon (Saint-Antoine-sur-l'Isle). Fils de Georges et de Marie Pointe. Epouse Madeleine Pare à Sainte-Anne (Québec) en 1758 le 6 février.

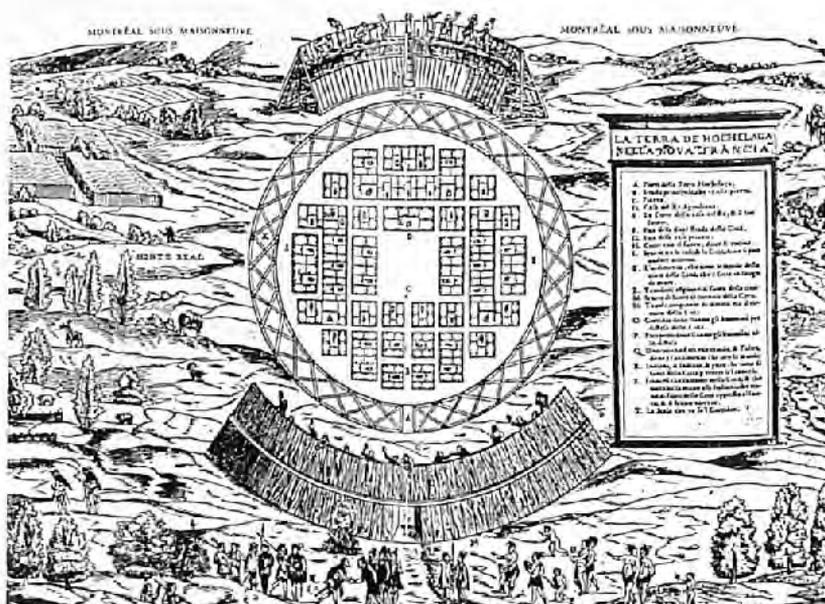
- Ferré Alain, de Saint-Front. Diocèse de Périgueux (Alemps?). Fils de François et de Rose Tenac. Epouse Josephite Brassard à Pointe aux Tembles, Montréal le 26 janvier 1760.

- Beau Etienne de Périgueux. Fils de Pierre et de Marie Lafarge. Epouse Josephite Remillard à Saint-Vallier (Québec) en 1763.

- Chantal François de Saint-Drieux (Cendrieux). Fils de Pierre et de Charlotte Blonde. Epouse Anne Duclos à Saurel (Sorel) près Montréal le 17 février 1778.

- Marquet Alexis dit "Chevalier Périgord" de La Chapelle-Gonaguet. Fils de François et de Louise Galarneau. Epouse Thérèse Lafontaine en 1758.

- Degel Pierre, de Sarlat. Fils de Raymond et de Françoise Marty. Epouse Jeanne Damien en ? à ?



Una de la language d'Hoehelaga: Franco. (Dalla description et vizze. (Vizze 1535)

Quelques mots en particulier sur:

Martin Pierre dit "La Douceur". Il épouse Marie Limousin, fille de Hilaire et de Antoinette Lefevre le 12 septembre 1696. De ce couple vont naître 17 enfants, dont 4 seront décédés:

Jean Baptiste	25 janvier 1695
Pierre	18 janvier 1697
Antoine J.	15 mai 1698
Marie Thérèse	9 juillet 1699
Marie Thérèse	19 décembre 1700
Marie Anne	13 mars 1702
Marie Josephte	23 février 1703
Françoise	30 mai 1704
Simon	28 octobre 1705 décédé le 10 mai 1727
Marguerite	26 février 1707
Marie Etienne	18 juin 1708
Joseph	6 décembre 1709
Marie Cath.	11 avril 1712 décédée le 4 août 1722
Jean Paul	27 août 1713 décédé le 27 octobre 1715
Louis	21 juin 1715

Geneviève 21 mars 1718
 Jean, Baptiste 18 juillet 1721 décédé le 19 juillet 1721
Laporte dit "Saint-Georges" de Périgueux Saint-Georges. Fils de Pierre (Jean ?) et de Jeanne Minet. Epouse Françoise Fournier, fille de Guillaume et de Madeleine ? Mariage à Saint-François (Québec). Vont naître 5 enfants:

Josephte Cécile 22 novembre 1707
 Marie Madeleine 12 janvier 1709 Ile Jésus Montréal
 Pierre 12 décembre 1712 Ile Jésus
 Hélène 26 septembre 1714
 Rivière de Prairie Montréal N.
 Marie 29 juillet 1716 Ile Jésus

Quelques mots sur les Berthier Alexandre, de Bergerac:

Nous trouvons dans les archives du généalogiste Drouin, ce qui suit:

Alexandre épouse Marie Legardeur, fille de Charles et Geneviève Juchereau. Les Legardeur sont alliés aux meilleures familles du Canada... Saurel... Berthier... De Saint-Ours... Le Moyne...etc.

Les Legardeur sont de vieille noblesse française 1510 au titre de chevalier. Leurs armoiries sont de gueules au lion d'argent lampassé d'or supportant une croix patriarcale, haussée; recroisettée d'or. Au Canada, la famille Legardeur a fourni un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires de mérite, dont les plus en vue sont: Jean Baptiste, premier maire de Québec en 1663, membre du conseil souverain de la Nouvelle France. Charles, gouverneur de Trois-Rivières, membre du conseil souverain et substitut de Frontenac au commandement militaire de Québec.

Les Juchereau: vieille noblesse française, au titre de chevalier. Famille de militaires, officiers supérieurs. Membre du conseil souverain de la Nouvelle France. Louis XIV accorde des lettres de noblesse... Pour la postérité et signée, nez et à naistre en loyal mariage. Leurs armoiries sont de gueules à une tête de Saint-Denis d'argent. Dans le répertoire téléphonique du Grand Montréal, qui groupe plus de 50% de la population du Québec, nous retrouvons le nom de ces Périgourdins profifiques. Les chiffres ne sont donnés que pour information de quantité sans être absolus.

Badaillac 0 - Bazinet 300 - Beau 2 - Beausoleil dit. 229 - Bellet 0 - Berthier 2 - Bourgoïn 88 - Brun 52 - Chantal 37 - Chevrefils 47 ajouter dit - La Lime 29 - Chastenet ou Chastenay ou Chastenaît 21 - Cluseau ou Clusiau 20 - Delage 140 - Degel 0 - Dubord 105 - Delucy 1 - Dubreuil 355 - Dumain 0 - Dupuis 1625 - Faure 23 - Ferré 1 - Fayolle 1 - Faidet 0 - Garogour 0 - Jacoté Voir Beausoleil - Lajoie 550 - Lacombe 507 - Lajoie 550 - La Douceur 314, dit Martin - Lecompte 5 - Le Gros 156 - Liberson 0 - La Verdure 180 - Joachim Bernard dit 180 -

Martin 2240 - Mérieux 0 - Mercier 34 - Omaitre 0 - Pacaud 0 (il existe des Pascaud) - Paré 1120 - Paret 3 - Palange 3 - Parseille 0 - Parson 6 - Puypeyroux 0 - Passerieux 0 - Périgord 3 - Radde 0 - Renaud 1290 - Rousselle 42 - Vert 0 - Villars 0 - Saint-Laurent 790 - Saint-Georges 221 (dit voir Laporte).

Certains noms très communs en France peuvent provenir de différentes provinces françaises, tels Dupuis, Dupuy, Martin, Renaud. A titre d'exemple, nous donnons quelques généalogies de première lignée.

Paré Robert, maître charpentier (signait ses documents en traçant une équerre) de Soulaure. Décédé à Beauprés le 17 novembre 1684. Était fils de Mathieu et de Marie Meilleur. Robert avait 57 ans au recensement de 1681. Il épouse en la Chapelle des Sauvages à l'Île d'Orléans, Françoise Lehoux le 20 octobre 1653.

Ce couple eut 9 enfants:

Louis	19 août 1654
Jean	18 avril 1656
Joseph	10 août 1658
Noël	1660 avait 25 ans au recensement de 1685
Marie Madeleine	1662 le 17 juin
Marguerite	1664 le 2 mars
Anne	1665 le 12 septembre
Pierre	1668 le 30 juin décédé avant Rec. de 1681
François	1670 le 5 août décédé à Beauprés en 1690.

Delage Jean dit La Vigueur, tailleur d'habits. Fils de Jean et Michelle de la Mazerole (Excideuil). Décédé en 1724 à Beauport le 7 mars. Était âgé de 60 ans. Sépulture à Québec basse ville. A épousé Chalifour Anne, veuve de Jean Normand, est décédée le 12 décembre 1730 à Beauport.

Ce couple eut 10 enfants:

Louise	1693 décédée le 13 février 1703
Jean François	1696 le 27 janvier
Marie	1698 le 23 décembre
	décédée le 23 décembre 1698
Paul	1700 le 15 juillet
	décédé le 9 septembre 1700
Claude	1701 le 23 septembre
Louis Claude	1703 le 2 décembre
Jean	1705 le 18 février
Marie	1706 le 14 septembre
Marie	1709 le 6 mars
Geneviève	1711 le 21 janvier

Passerieux Pierre dit Bonnefond de Chaleix ou Chalais (Nontron). Chirurgien. Avait 20 ans au recensement de 1687. Fils de Cuillat et de Guillemette Debreu. Epouse à Saint-François de Lac, Québec, le 16 novembre 1687 Marie Thérèse Marais, fille de Marin et de Marie Deschamps.

Ce couple eut 9 enfants:

Marie	1692
Pierre	1697 le 11 mai
Marie Françoise	1699 le 8 décembre à Trois-Rivières
Joseph	1702 le 26 octobre à Saurel
Catherine	1705 le 24 décembre
Thomas	1709 le 10 mai
Marguerite	1713 (avait un an et demi)
Louis	1715 le 29 septembre
Geneviève	1718 le 25 novembre

Un mot sur Marie-Françoise

Elle eut des enfants naturels.

Marie Agathe 1723 9 janvier décédée le 6 février 1723.

Présumé père Jean Matignon,
qui épouse Marguerite Pineau.

M.-Françoise 1730 29 mai 1730 décédée 18 juillet 1730.

Présumé père Valérien Chapdelaine,
fils de André et Anne Chevreuil
(Périgourdins).

Les Berthier de Bergerac (notes complémentaires): Berthier Isaac, oncle d'Alexandre, marié à une Le Gardeur; Capitaine au régiment de L'Allier Carignan arrive en Nouvelle France en 1665, à la tête de sa compagnie. Abjure le calvinisme à Québec le 8 octobre 1665 et passe en France en 1668.

Berthier Sieur de Bellechasse et de Villemur, Alexandre, fils de Pierre et de Marguerite Bariac de Bergerac.

Décédé en 1708 à Berthier en Bas. Neveu d'Isaac, au recensement de 1681, a 43 ans à la seigneurie de Berthier en Haut.

Arrive en Nouvelle France en 1665 en Nouvelle France à la tête de la compagnie de Berthier au régiment de L'Allier Carignan le 30 juin en qualité de capitaine propriétaire de la concession de la seigneurie de Berthier (Belle Chasse, Berthier en bas, le 29 octobre 1672). Achète la seigneurie de Villemur, Berthier en Haut à Hugues Randin le 3 novembre 1673, augmentée en profondeur le 24 août 1674, plus l'île aux Castors et augmentée d'une autre île le 15 mars 1677.

Il donne ses deux seigneuries à sa belle-fille Marie-Françoise Vienay-Pachot le 13 juillet 1703.

Alexandre épouse aux Bequets, Québec, octobre, le 7 Geneviève Le Gardeur Marie fille de Charles, de Geneviève Juchereau décédée avant le recensement de 1681.

Leur famille

Marie Geneviève née et baptisée le 30 septembre 1673 à Qué-

bec, décédée le 4 octobre 1673. Le gouverneur de Frontenac de la Nouvelle France était présent au baptême de Marie Geneviève.

Charlotte Catherine baptisée à Saurel, le 20 septembre 1674. Décédée le 21 octobre 1678 à l'Hôtel-Dieu de Québec. Était religieuse de Notre-Dame de Québec, mère de sainte Marie-Geneviève, novice 10 octobre 1689, sœur infirmière professe le 18 juin 1691.

Alexandre né le 24 avril 1676. Baptisé le 3 juillet 1676 à Saurel. Marié en 1702 à Marie Françoise Vienay-Pachot le 4 octobre. Berthier Alexandre, sieur de Villemur, meurt en 1703 à Québec. Il fut en 1686, garde-marine. Enseigne, réformé en 1689. Enseigne à pied en 1691, enseigne à Saint-Domingue le 1er juillet 1689. Marie Françoise est fille de François et de Charlotte Juchereau(*). Elle vend Villemur à Pierre de Lestage. Remariage en 1712 à Nicolas Blais.

Le 12 septembre 1759. Français de France, milice de Nouvelle France et Anglais vont s'affronter dans les plaines d'Abraham (nom du propriétaire de ces terres en 1759 et non personnage biblique). Deux frères ennemis vont perdre leur vie dans cette bataille: Wolf, commandant des forces anglaises; de Montcalm, côté français. Tous deux appartenant à des loges déistes écossaises. Un monument est érigé Grande Allée à Québec, un bronze, le représentant mourant, ceci au lieu même où il fut mortellement blessé. Cette défaite met un terme au fait français en Nouvelle France. Les autorités militaires anglaises expulsent, soldats et administrateurs français et posent une interdiction formelle de toute importation de documents utiles au maintien de la langue.

Le clergé détenteur du savoir, va permettre, par sa diplomatie et son courage, de conserver la langue française, en cette terre devenue anglaise. Responsables de la spiritualité, ils devinrent aussi responsables de la vie matérielle des 70.000 laissés pour compte... Des arpens de neige... dira Voltaire.

S.P.

Ont été consultés les ouvrages suivants:

Dictionnaire des familles canadiennes françaises. Drouin.
Archives nationales, Bibliothèque de Saint-Hyacinthe.
Montréal sous de Maisonneuve, Lanctot Gustave, Beauchemin.
Histoire du Canada, Père Ph. Bourgeois, Congrégation Sainte Croix, 1903.
Les lendemains de conquête, Abbé Lionel Groulx, 1919, Beauchemin.

(*) Les Jugereau sont Juchereau de la Ferté.

De la désignation des volontaires

par René LARIVIERE

*"O soldats de l'an deux!...
Fils de la République et fils de la chaumière...
La liberté sublime emplissait leurs pensées...
La Révolution leur criait: - Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères!
Contents, ils disaient oui..."*

C'est la vision qu'a magnifié le souffle épique de Victor Hugo¹⁾, soixante ans après, des "Volontaires" de la levée en masse de trois cent mille hommes ordonnée par le décret du 24 février 1793 de la Convention.

Il annonçait la conscription. La logique de "l'Etat Nation" conduisait à "la Nation Armée".

Peu après, en juin, lors du vote de la constitution, la Convention posait le principe: "Tout Français doit le service militaire". Le 10 août, c'était le vote d'une nouvelle levée en masse. Celle-ci fut organisée par le décret du 23 août 1793 sur la réquisition.

Jusqu'alors, les conflits entre états souverains se réglaient avec des troupes mercenaires. Cela limitait leur portée et leur durée. Le soldat, au sens premier du mot, est celui qui perçoit "la solde", qui est payé pour faire la guerre et qui vit d'elle. Le terme d'Occ "soudari" accentue la coloration. La France de cette fin du XVIII^e siècle est le pays le plus peuplé d'Europe. L'Etat n'a pas d'argent. C'est d'ailleurs ce qui a provoqué la Révolution. Le sang des jeunes Français coûte peu, et, Napoléon Bonaparte le dira bientôt, "la victoire va aux gros bataillons".

Que nos révolutionnaires aient ouvert la boîte de Pandore, il ne le leur vient pas à l'esprit. Comment prévoir les tueries des conflits des

1 Victor Hugo: *Les Chatiments* - livre II-VII "à l'obéissance passive"

siècles suivants et leur extension au monde comme le fait que, dans les mêmes temps, la France, démographiquement, deviendra le pays le plus faible d'Europe?

L'étude des cahiers de doléances du Tiers Etat montre deux revendications que l'on retrouve dans toutes les provinces de France, en ce printemps 1789:

- Le retour au pouvoir régional:

En juin 1793 - quatre ans après - la Convention jacobine va donner, pour des siècles, le pouvoir à Paris.

- La suppression du service de la milice, sorte de service militaire qui ne touchait qu'une petite partie des classes d'âge. Fort impopulaire, sa portée était réduite; il ne venait qu'en complément plus ou moins efficace de l'armée de métier: il va être remplacé, dans cette même année 1793 par la levée en masse.

* * *

Certes, avec la levée en masse, la Convention fait d'abord appel au patriotisme et au sens de la République. Mais, quelle était la puissance de ces sentiments chez ces citoyens tout neufs, paysans qui n'avaient pour le plus grand nombre jamais quitté leur canton et dont beaucoup ne parlaient pas ou parlaient mal le français.

Elle ne peut ignorer leur répulsion pour le service militaire, pour toute forme de conscription. Aussi, dans ce décret de février 1793, évite-t-elle soigneusement le terme. Il ne saurait y avoir que des "volontaires". Tous les régimes politiques usent de la langue de bois, plus encore les régimes révolutionnaires.

Reste "volontaire" celui qui a été, comme nous le verrons, désigné par ses camarades. Est toujours "volontaire" celui qui intrigue, manœuvre, conspire pour ne pas rejoindre; encore "volontaire" celui qui tel Jean Cheyrou de Coly, déserte, avec, d'après l'agent militaire du district de Montignac, la complicité du procureur de la commune de Coly et du meunier de la Doux, qui le cache⁽²⁾.

En Vendée, ces précautions oratoires se révéleront inutiles. Cette levée va provoquer, début mars, le soulèvement, au cri de "Pas de milice". Les Vendéens en restaient à l'ancienne terminologie.

Qu'en a-t-il été dans le département de la Dordogne, ci-devant Périgord?

Les registres municipaux de la Révolution, que nous avons conservés, se montrent assez discrets sur cette période et sur ce recrutement, ou, ils sont incomplets.

Deux registres du Terrassonnais, l'un de Beauregard, l'autre de Pazayac, et la relation que fit le docteur Villatte de celui de Salignac, jettent sur cette période révolutionnaire quelques lumières.

Apportons quelques précisions d'éclairage. Leur lecture donne assez souvent l'image d'un paysan périgordin du type Sancho Pança. Il serait osé de généraliser. Il y a eu, de tous les temps, là où l'on a connu si souvent la "baralhe", des aventuriers, des batailleurs, des donneurs de coups, mi Don Quichotte, mi soldats de fortune, des enfants "...amoureux de cartes et d'estampes

et qui rêvent ainsi qu'un conscrit le canon".

Les monuments aux morts de nos villages - las! - qui parfois alignent plus de noms qu'il ne reste d'habitants, montrent que la "gent" sait être guerrière. Mais il faut reconnaître chez beaucoup de nos Périgordins une tendance à la paix, à "la vie simple et tranquille" là où l'on est né. Qui, de ceux que les cinquante années troublées que nous venons de vivre ont balloté de tropique et tropique, ne se sont pas entendu dire: "Que vas-tu faire là-bas ? - Que vas-tu chercher si loin? N'est-on pas bien ici?"

Sans doute comme le district de Nontron l'a fait⁽³⁾ les autres districts du département ont dû adresser le texte du décret du 24 février 1793 aux municipalités des communes avec une lettre d'explications et d'instructions. Celle de Nontron du 8 mars 1793 indique:

* L'article 9 du titre I du décret prescrit qu'aussitôt que vous aurez reçu l'état des hommes que votre commune doit fournir d'en donner connaissance aux citoyens et de les convoquer à cet effet.

* L'article 10 ... que vous devez ouvrir pendant les trois premiers jours qui suivent cette publication un registre sur lequel se feront inscrire volontairement ceux qui voudront se consacrer à la défense de la patrie.

* L'article 11 porte que dans le cas où l'inscription volontaire ne produirait pas le nombre d'hommes fixé, les citoyens seront tenus de le compléter sans désespérer et que pour cet effet ils adopteront le mode qu'ils trouveront le plus convenable à la pluralité des voix.

* L'article 12 ajoute que le complément ne sera pris que parmi les garçons ou veufs sans enfants depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarante ans accomplis.

Cette procédure sera suivie dans les espèces que nous avons étudiées.

1. - A Beauregard

Le décret de la Convention du 24 février y est apporté le 10 mars, vers les deux heures de l'après-midi. Il est affiché aux portes extérieures de l'église paroissiale.

A l'issue des vêpres, les officiers municipaux le commentent, incitent leurs concitoyens à se porter volontaires et annoncent qu'il sera ouvert pendant trois jours à partir du présent soir un registre public"... sur lequel se feront inscrire volontairement ceux qui voudront se consacrer à la défense de la patrie..."

Quatre volontaires se font inscrire dans la soirée, deux autres le lendemain 11 mars.

Le douze mars "... le citoyen Bosredon du Breuil, ancien officier de gendarmerie et commissaire nommé par le district de Montignac est venu annoncer que le quatorze du courant... Il serait procédé au recrutement total et sans désespérer des volontaires affectués à notre commune et que pour vaquer à cette opération il était expédient de convoquer au plus vite l'assemblée de la dite commune..."

Tous les citoyens concernés sont avertis individuellement par un émissaire du maire et des officiers municipaux. Le quatorze, vers huit heures, on fait passer la caisse et sonner la cloche pour les retardataires et quand la majeure partie des citoyens est assemblée, on se rend dans l'église.

Le maire fait lecture du décret qu'il commente. Bosredon du Breuil harangue l'assemblée, incite les citoyens"... à se vouer à la défense de la patrie... et à faire avorter le projet féroce de ces despotes ennemis".

"...En même temps, on a ouvert le registre de la municipalité, et, au grand applaudissement de tous les citoyens, se sont présenté et fait inscrire bien volontairement..." suivent dix-huit noms.

Beauregard avait donc rempli son contingent de volontaires fixé à vingt-quatre. D'après le même registre, la commune comptait 1020 habitants en 1792.

Le 26 mars, le district réclame un autre volontaire. Nouvelle réunion des citoyens concernés et "... comme il ne s'est présenté personne de bonne volonté, nous avons procédé par la voye du scrutin à la nomination d'un citoyen et, à la pluralité absolue des voix s'est réunie sur la personne de Guillaume Magne, fils aîné du citoyen Jean Magne..."

Le 28 mars, c'est volontairement que se présente pour servir dans les armées de la République le jeune Jean Huguet Cluzel, il est âgé de dix-huit ans, mais ne mesure que quatre pieds dix pouces. On n'entendra plus parler de lui.

Le 14 mai, il faut procéder "... à la nomination de sept volontaires pour remplacer ceux qui furent réformés le 9 du courant... par le commissaire agent militaire du district et après avoir fait sommer tous les garçons depuis dix-huit ans jusqu'à l'âge de quarante ans non mariés ou veufs sans enfants de se trouver aujourd'hui à huit heures du matin sur la place du présent bourg à l'effet de compléter le nombre des volontaires qui ont été réformés... Lorsque la presque totalité des citoyens garçons ou veufs s'étaient rendue... nous leur avons proposé

le mode qui leur conviendrait pour prévoir leur complément. A l'instant les dits garçons et veufs sans enfants s'étant retirés à part, ils ont, à la pluralité des suffrages, adopté la voie du scrutin à la pluralité absolue, et pour effectuer le mode par eux choisi, ils ont nommé pour président, le citoyen L... J... procureur de cette commune, pour secrétaire, le citoyen F... et pour scrutateurs les citoyens L... maire, G... officier municipal et L... ci-devant officier municipal. Ils ont également nommé le citoyen D... pour surveillant. Tous les citoyens nommés ayant accepté la dite commission, le citoyen L... J... a exigé qu'ils prêteraient le serment de bien et fidèlement vaquer au dû de leur commission...

Ensuite on a fait porter un vase sur la table autour de laquelle se sont placés le dit président, le secrétaire et les scrutateurs ainsi que le citoyen D... commissaire surveillant. On a fait passer dans une chambre gardée (pourquoi?) les dits garçons ...qui se sont présentés à proportion qu'ils ont été appelés par le citoyen B... officier municipal.

Lesquels ont émis leurs vœux les uns après les autres, et lorsque le premier tour de scrutin a été révolu et entièrement épuisé les nommés Feytaud, régisseur de Melet et le domestique de la citoyenne Lardin ont obtenu la majorité des suffrages. On a passé un second tour de scrutin de la manière susdite, lequel a donné le citoyen François Michel domestique du citoyen B... et Sacaviaud cadet, du village de Goursat, on est arrivé à un troisième tour de scrutin qui a *produit pour volontaires* les nommés Mathieu Feytaud et Pierre Roubille, domestique du citoyen Royère. *Le quatrième tour de scrutin a enfin donné pour volontaire* le citoyen Sauvanet cadet, lesquels au nombre de sept *ont été proclamé pour volontaires* par le citoyen président et par l'assemblée à chaque tour d'escrutin (sic)...". Ce texte est significatif. Trois mois après le premier appel à la levée des volontaires, il n'est même plus question de *vrai* volontariat, on passe immédiatement à la désignation par voie de vote. Il montre par les précautions de procédure prises, que l'on veut ôter toute suspicion envers les autorités municipales et faire ressortir la liberté de choix des jeunes gens. La procédure indique (le vase) un vote par bulletin. Or le plus grand nombre des électeurs ne doit pas savoir écrire. Par qui et où l'électeur illettré fait-il inscrire son choix?

- Par un camarade dans la chambre, ou par le secrétaire devant l'urne?

Il est à remarquer que la majorité des *volontaires désignés* est constituée de domestiques, d'un régisseur et de son frère et non de paysans, fils aînés, ou uniques travaillant leur bien.

Le 4 juin, il faut fournir un homme pour compléter un bataillon d'infanterie. Convocation des mêmes - "... le citoyen maire les a invités à se présenter volontairement, ses invitations réitérées ayant été inutiles..." - on suit la même procédure avec le même personnel - "...le dépouillement a produit pour le dit bataillon le citoyen Lachapelle fils

du citoyen Gauthier, chirurgien, officier municipal de notre commune..."

Le 11 août, les officiers municipaux sont saisis par lettre du 2 courant des administrateurs du district de Montignac. Il faut envoyer au chef-lieu un homme destiné à être dragon. Ils font avertir, à la messe dominicale, les citoyens, qu'ils les réuniront après les vêpres.

Aucun volontaire ne se présente. On procède donc au vote, puis "...on fait le recensement des billets dont le nombre s'est trouvé égal à celui des votants. Le dépouillement *produit pour dragon* Pierre Pelletengeas ...tailler cinq pieds deux pouces et demy...". Le 4 septembre, le conseil a reçu le décret du 23 août sur la levée en masse par réquisition. C'est dans son cadre, qu'il requiert, pour partir à l'armée des Pyrénées, Pierre Raffat. C'est aussi suivant la nouvelle législation, constatant que Pelletengeas, malade, est alité, qu'il le remplace par Jean Mandegou, comme il remplace Pierre Raffat qui a disparu par Elias Chanquoi.

Ce dernier est réformé au district à Montignac. Le 29 septembre, Jean Labarbarie est requis à sa place. Comme Raffat et Mandegou, il disparaît.

Il faut le remplacer. Est-ce que la nouvelle procédure apparaît moins efficace que la précédente au conseil, et aussi, sans doute pour d'autres raisons - en tout état, il en revient à l'ancien système. Il réunit à nouveau les citoyens garçons le 1^{er} octobre 1793 qui votent pour désigner les remplaçants des trois déserteurs. Du scrutin sortent les noms de Baudet fils, Baudry, et Chamboulive.

Le district, par commodité, avalise-t-il cette entorse à la nouvelle loi? - Nous le savons pas, mais Chamboulive ne part pas puisqu'il est compris dans une réquisition de 10 hommes, trois mois après, le 7 nivôse (27 décembre 1793) ainsi que Labarbarie, peut-être détenu à Montignac.

C'est la dernière fois que les citoyens garçons désigneront des volontaires. A partir de cette date, le conseil général de la commune devra faire face à ses responsabilités. Tâche difficile pour ses membres et non sans danger. C'est ainsi qu'ordre a été donné de réquérir les citoyens qui sont revenus de la Vendée.

Pierre Sautet est dans ce cas. Son frère Gabriel se rend, le 8 nivôse (28 décembre 1793) à la municipalité où "...il s'est présenté avec un achevat⁽⁴⁾ bien aiguisé. Il a tenu les propos les plus adverses au corps de la municipalité en la traitant de traître, de rebelle aux lois et qu'il voulait couper le col à tous ses membres s'ils faisaient partir son frère. Nous avons requis la force armée pour l'arrêter... après beaucoup de résistance et s'être fait traîner... Ne pouvant atteindre un de ses membres de la force armée de son achevat parce qu'il s'est trouvé trop

4. Il s'agirait d'une forte hache (en oc: acha) pour un nonagénaire perigordin ce serait, peut-être, un instrument à travailler le chanvre.

près, il ne l'a touché que du manche, mais si le citoyen requis pour l'arrêter ne se fut jeté sur lui, il lui aurait coupé une épaule..."

II. A Pazayac

C'est le 15 mars qu'est ouvert le registre prévu par le décret du 24 février 1793. Personne ne se fait inscrire. Le 17, les officiers municipaux convoquent tous les citoyens "...pour prendre les moyens les plus propres à accélérer notre contingent...". Ce contingent est de 15.

Se font inscrire 13 volontaires parmi lesquels il est indiqué que sont partis "...les citoyens Sage (Blaise), Ranoux (Jean), Labrousse (Jean), Roudier (Jean). Faut-il ajouter à la liste Hippolyte Lestrade, qui avec Blaise Sage et Jean Labrousse s'était déjà engagé, le 16 octobre 1791 dans les volontaires des troupes auxiliaires. Ces deux derniers n'étaient pas partis. Avec Lestrade, on en reste à 14. Pourtant le registre précise "quinze ...ce qui fait le nombre réclamé..."

Début juin, la commune est requise de fournir un volontaire pour devenir fantassin.

Le 5 juin, le conseil général de la commune constate que personne ne s'est fait inscrire sur le registre ouvert à cet effet depuis trois jours à la municipalité.

Les citoyens garçons sont convoqués sur la place. On leur fait lecture de la lettre du district de Montignac et on leur demande s'ils veulent procéder à la désignation du "volontaire" par voie de scrutin ou par voie du sort.

Ils choisissent la voie du scrutin et désignent comme scrutateurs les citoyens Rozier et Gardette. Toute l'assistance, garçons, scrutateurs, maire et officiers municipaux se transporte dans la cour du château. "...Les dits scrutateurs ont en notre présence (maire et officiers municipaux) reçu le bulletin de chaque votant étant au nombre de trente-huit... Le citoyen Jean Beaudenon du Gour a recueilli vingt-cinq voix, le citoyen A... six, B... deux, C... une, J... J... une, J... V... une, B... L... une autre, le domestique du Claux une autre et le citoyen Beauredon s'étant écrié que le scrutin ne tombait pas sur lui attendu qu'un de ses domestiques et de suite ayant appelé tous les citoyens garçons... Ces vingt-cinq qui ont voté nous ont dit que c'était sur le maître qu'ils avaient donné leur voix et non sur Pierre Beaudenon son domestique, et qu'ils ne voulaient pas revenir au nouveau scrutin..."

Le 18 juin 1793, les citoyens garçons sont à nouveau réunis pour désigner un volontaire. Beaudenon sous prétexte de quelque légère plaie a obtenu sa décharge.

Ils déclarent "...qu'ils ne voulaient pas absolument en faire d'autre, que si le citoyen Beaudenon avait eu quelque infirmité il aurait dû la déclarer avant de voter, et à supposer qu'il en ait, cela ne l'empêche pas d'aller aux foires et marchés sans boîter et monter sur

les cerisiers sans échelle pour manger les cerises; s'il boîte quelque peu c'est lorsqu'il reçoit des ordres pour partir. S'il voulait se faire remplacer il a bien de quoi, c'est le meilleur héritier de la commune..."

Le 7 juillet, devant la porte de l'église, lecture est faite aux citoyens garçons d'un certificat du citoyen Dubois de Terrasson: le citoyen Beaudenon avait obtenu sa réforme des administrateurs du district le 8 juin et du département le 1^{er} juillet. Il faut donc désigner "un volontaire". Les citoyens garçons persistent et refusent tout scrutin: "Il est assez riche pour se faire remplacer, étant le plus riche héritier de la commune..."

Le 12 juillet, il faut "fournir" un cavalier d'une taille de cinq pieds deux pouces. Le scrutin désigne Nantou Pomarel. Le 19, il faut nommer quelqu'un à la place de Beaudenon. Le maire fait ressortir "...qu'ils ne pouvaient sous quelque prétexte que ce soit refuser *de faire un homme pour remplacer* le citoyen Beaudenon qui a été réformé". Comme, malgré ce discours on se méfie du suffrage des citoyens garçons, on va s'en remettre au tirage au sort. Celui-ci tombe sur François Courniol. Un autre tirage au sort pour un autre "*volontaire*" désigne François Beauregard. Le premier doit rejoindre Montignac le 20, le second le 21.

Le district de Montignac ayant averti le conseil général de Pazayac qu'il lui incombait de fournir un homme pour complément à l'armée des Pyrénées, les citoyens garçons sont convoqués le 6 septembre. Ils se réunissent suivant l'habitude et désignent, en retournant à la voie du scrutin, le "*volontaire*" François Gardet, tisserand au Fraysse. Il doit se rendre immédiatement au district.

C'est, dans la commune, la dernière application du décret du 24 février. Celui du 23 août 1793 va prendre la suite.

Le 7 nivôse de l'an II (27 décembre 1793), la commune est sommée de fournir deux garçons de dix-huit à vingt-cinq ans. Le conseil requiert Jean Beaudenon du Gour, et Martial Algay. Mais ce dernier est inscrit à Yssandou où il est né et Beaudenon se fait encore réformer à Montignac. A leur place, on fait partir Antoine Jaubert le 10 nivôse (30 décembre) et Jacques Marchou le 13 (2 janvier 1794).

Le 26 pluviôse (14 février 1794), un autre homme est réclamé. La municipalité désigne et met en route immédiatement Jean Vergne, domestique du citoyen Beaudenon du Gour. Jean Beaudenon était-il visé?

En tous cas, le 24 prairial de l'an II (12 juin 1794), il est convoqué par la municipalité qui veut l'envoyer se faire soigner à Montignac. Il exhibe une permission signée de Ladet, commissaire aux affaires militaires du district, datée du 18, de se retirer dans ses foyers pendant quinze jours.

Copie est prise de la permission, pour être envoyée au district et au comité révolutionnaire.

La veille, l'ordre avait été donné à sept volontaires de la première réquisition, celle du 17 mars de l'année précédente de se rendre immédiatement à Montignac. Cela faisait un an et quasiment un trimestre qu'ils attendaient dans leurs foyers. Le 4 messidor (22 juin 1794) la municipalité enjoint au citoyen Jean Beaudenon dont la permission est expirée, de rejoindre Montignac.

Le registre est clos le 12 frimaire de l'an III (2 décembre 1794) sans que l'on reparle de Jean Beaudenon, pas plus d'ailleurs que d'affaires de recrutement.

III) A Salignac

C'est seulement le 17 mars 1793 qu'est publié le texte du décret du 24 février, et que le registre est ouvert pendant trois jours "aux fins de recevoir les inscriptions volontaires des citoyens qui se présenteront". Le contingent exigé de la commune est de 22 hommes.

Huit braves se présentent, ou tout au moins on voit leur nom inscrit sur le registre.

Y a-t-il eu manœuvre frauduleuse?

- Sur les huit volontaires, un seul est originaire de Salignac: Pierre Lajugie. Or il faut 22 volontaires salignacois.

Un citoyen a proposé d'ouvrir une souscription, un registre est ouvert pendant trois jours, personne ne s'est présenté pour s'y faire inscrire.

Les trois jours prévus par le décret passés le maire rassemble les garçons citoyens dans la cour du château, leur donne de nouveau lecture de la loi, fait un discours où il les invite "... de voler à la défiance de la patrie". L'appel nominal est fait, aucune réaction. Puis "...les citoyens en état de porter les armes voulant tous concourir également au salut de cette mère commune, proposaient de "voller" tous sans distinction; mais la municipalité, sans vouloir diminuer leur zèle leur a dit et représenté que le nombre des volontaires était fixé à vingt deux; en conséquence, les a sommés de choisir le mode qu'ils trouveraient bon pour compléter les vingt-deux hommes...".

L'assemblée adopte le mode de scrutin sous la présidence du maire, assisté d'un secrétaire et de trois scrutateurs, membres de la municipalité.

Serment prêté, on procède au vote qui va produire vingt-deux "volontaires", tous de Salignac. Curieusement, s'il y a parmi eux deux Lajugie: Michel et Jean, on ne retrouve pas Pierre qui s'était porté parmi les premiers inscrits; à moins qu'il ne se confonde avec l'un des deux.

Le 26 mars, six hommes de plus sont requis. Sans doute sont-ils désignés légalement et comme devant⁵⁾.

Le 17 mai "réquisition de faire partir tous les soldats volontaires de notre commune pour aller au secours de nos frères de la Vendée, munis de trois chemises et de deux paires de bas". Qui obéit à la réquisition? - le docteur Villatte ne le dit pas.

Le 6 septembre, sans doute en référence du décret du 23 août, dont le texte n'arrivera à Salignac que le 9, Jean Tréfeil dit Trignac et Jean Thomas - ils ne figuraient pas dans la liste des vingt-deux - sont requis d'urgence pour se rendre à Sarlat, et de là aux armées.

C'en est fini de la désignation des "volontaires" par leurs camarades "citoyens garçons". On en est à la réquisition.

Le 12 septembre, le conseil fait arrêter et traduire devant le comité exécutif de Sarlat, réfractaires et insoumis, six "volontaires" de la liste des vingt-deux.

Peu après, la municipalité fait partir trois hommes, dont un seul, Louis Bouyssonie, est inscrit sur cette liste. Le 22 octobre tous les jeunes gens de la première réquisition, reçoivent l'ordre de partir pour Bayonne, via Sarlat, ce sont ceux de la liste des vingt-deux encore à Salignac. "...les dits *volontaires* seront munis de trois chemises neuves ou presque neuves, un chapeau bon, trois cols, deux blancs et un noir, deux broches, deux peignes, deux paires de souliers et un sac de toile...".

Qui part, qui reste? - Nous ne le savons pas. En tous cas un certain nombre doit se dérober, car le même jour, un membre du conseil déclare: "...Vous n'avez vu que trop de lâches sur votre territoire qui avaient abandonné le drapeau sacré. Vous avez sévi contre eux. Mais les perfides qui se cachaient n'ont pas été punis. Je demande donc qu'ils le soient; en conséquence, je demande que ceux qui se soustrairaient à la réquisition du 23 août dernier, ou qui déserteraient le drapeau, qu'il en soit fait une liste, qu'elle soit publiée et affichée; *que les parents de ceux qui ne se rendraient pas soient mis en état d'arrestation jusqu'à ce que celui qui voudrait se soustraire à la réquisition se représentera et que si les parents les cachent ils soient traités comme suspects*".

Le Conseil général adoptera la proposition. Il y avait là un remugle de dragonnade et un prélude aux mesures qui seront prises à l'encontre des familles d'insoumis et de déserteurs sous l'Empire.

Après octobre 93, le docteur Villatte ne relève pas d'autres notes concernant la conscription. Rien au cours de l'année 94. Les jeunes gens de la première réquisition rentreront au début de 1795, pour être remobilisés aussitôt.

* * *

5. Nous n'avons pas eu accès au registre lui-même. Nous ignorons ce qu'il est devenu - mais à la relation qu'en a tiré le docteur Villatte.

Nous avons peut être tendance à considérer avec une commisération amusée "*ces volontaires désignés*" et trouver une forte teinture d'hypocrisie au procédé.

Cette levée en masse n'était qu'une conscription qui ne concernait (contrairement au terme de "levée en masse" - encore une fois la "langue de bois") qu'une partie et non la totalité d'une ou plusieurs classes d'âge de générations qui n'étaient - à ceux de notre génération - que nos trisaïeuls.

A regarder de plus près, dans les trois communes, se présente une première vague de volontaires qui, deux siècles après, apparaît quelque peu curieuse. S'agit-il de volontaires provoqués, étrangers, absents ou malades incapables d'être soldats?

A Beauregard, Jean Grivel n'apparaît plus jamais dans le registre et Jean Faure doit mesurer moins de 1 m 40. Il ne peut être soldat.

A Pazayac, Hippolyte Lestrade ne se retrouve pas plus que Jean Grivel à Beauregard.

A Salignac, sur les huit premiers volontaires, sept sont étrangers à la commune. Quant à l'unique Salignacois nous n'avons pas la certitude qu'il s'identifie avec un des deux volontaires de la liste qui va suivre et qui portent son patronyme.

C'est Beauregard qui donne le plus de précision sur ses "*volontaires élus*". Il semble qu'il y ait eu une nette tendance à ménager les aînés des agriculteurs propriétaires et à désigner des domestiques, des employés (régisseur), des artisans et des cadets de famille.

On pourrait, à suivre l'épisode "Beaudenon" - le plus riche héritier de la commune - penser que c'était l'inverse à Pazayac; encore que les citoyens garçons lui reprochent peut-être davantage son avarice - "il a de quoi se payer un remplaçant" - que son manque de patriotisme et ses manœuvres pour se dérober à la loi.

Pour Salignac, il faut s'en tenir à ce que rapporte le docteur Villatte. Sur les vingt-deux volontaires de la première réquisition, on relève un jardinier et deux domestiques. L'état des dix-neuf autres n'est pas indiqué.

Il nous paraît étonnant, illogique, anormal que si dès mars 93 certains volontaires doivent rejoindre le district dès leur désignation, les autres, du même jour vont rester - de quelques mois à plus de un an - dans leurs foyers, tandis que ceux désignés dans les jours ou les mois suivants partent quasi immédiatement.

C'est que là, comme ailleurs, il a fallu improviser, créer en marchant une administration avec un personnel novice, de compétence incertaine, frôlant ou tombant parfois dans l'incurie. La loi sur le recrutement de l'armée, dite loi de la conscription, préparée par Jourdan ne verra le jour que le 23 septembre 1798 (vieux style).

En tout état, le système de la désignation des "volontaires" par leurs pairs, les citoyens garçons, n'était pas sans avantages.

Hors le cas Beauderon, les désignations ne sont pas contestées et même quand les "volontaires" s'abstiennent de rejoindre, il n'y a que peu d'incidents.

Elle évite toutes les accusations d'arbitraire, de complaisance à la suite de pressions, de favoritisme qui vont tomber sur les officiers municipaux lorsque, conformément au décret d'août 93, ils seront dans l'obligation de requérir les recrues, et ce en un temps où il leur est demandé plus qu'ils ne peuvent faire: il faut armer, habiller, nourrir les armées, assurer les subsistances en des temps de disette, voire de quasi famine, mener la lutte révolutionnaire... et même si l'on doute de celle-ci, administrer, faire vivre leur commune et le pays⁽⁶⁾. L'arbitraire était lié au système de désignation lui-même, d'autant qu'il était prévu des cas d'exceptions mal définies, mal cernées, comme celle d'utilité économique, le plus souvent celle de la culture de la terre⁽⁷⁾.

Ils étaient soumis aux pressions, voire aux violences, comme nous l'avons vu à Beauregard, avec les frères Sautet, de la part de leurs administrés qu'ils voyaient tous les jours, mais aussi des autorités supérieures, à commencer par le district. A Pazayac, c'est l'affaire Beauderon. Ce "volontaire" sait se faire protéger par le district et avec lui apparaît le rôle de l'argent.

Nous avons vu qu'à Beauregard, le conseil général de la commune sent si bien la faiblesse de sa position, qu'il retourne à la procédure, après ses mécomptes de septembre, le 1^{er} octobre, de l'assemblée des citoyens garçons. Deux au moins des "volontaires" élus, sur les trois, semblent être partis sans faire de difficultés.

Il en sera autrement à la suite des réquisitions postérieures. Il faudra faire escorter, par la force armée... quand on les trouvera. En thermidor (juillet 1794), liste est dressée de ceux qui sont partis et de ceux qui sont restés. Finalement, le conseil traduit devant le district à Montignac tous les conscrits encore présents, même les bancals, les réformés, les trop petits et les mariés, et menace tout le monde de la force armée.

6. A Beauregard, le conseil choisi de requérir: "les moins utiles à l'agriculture".
Le registre de Beauregard indique qu'à la suite de l'examen de l'état civil de 1792 la population s'élève à 1020. Les naissances à 31, les mariages à 8, les décès à 66.
Le 3 avril 1793, pétition est faite aux administrateurs du district de Montignac pour leur faire remarquer que la population de Pazayac, qui, en 1791 était de 620 hommes a beaucoup diminué depuis, "attendu les maladies épidémiques" et n'est plus que de 453 hommes.
Le 1^{er} octobre de la même année, a été dressé l'état de la population effective de la commune qui est de 566 habitants.
Le 6 pluviôse de l'an II (25 janvier 1794) la population de la commune est de 577 hommes.
En 1792, il y a eu: 14 naissances, 13 mariages, 52 décès.
7. Exemples pris dans le registre de délibérations du conseil général du Bugue (A. D. Périgoux), feuillet 38
- Jean Eymart aîné: utilité majeure, étant seul dans leurs biens
 - Hélié Labaylle aîné: utilité majeure
 - Arnaud Garrigue: utilité majeure
 - Pierre Escorn: s'est fait requérir comme maréchal
 - Jardinard fils: d'utilité majeure
 - Louis Maury: d'utilité majeure
 - Pierre Bonie: travail à la forge

A Pazayac, les choses semblent s'être mieux passées, mais à Salignac l'évolution paraît avoir été parallèle.

Avec le recul, le recrutement se limitant à des classes d'âge des "citoyens garçons", et la réquisition ne portant que sur les jeunes de celles-ci, on peut se demander s'il n'aurait pas mieux valu continuer à appliquer le décret de février 93. En tout état, il apparaît que l'on était fort loin de l'enthousiasme des "soldats de l'an II" de Victor Hugo. En fait, la conscription restera longtemps impopulaire. Au long du siècle suivant, les registres des conseils de révision donnent tout un répertoire des procédés et manœuvres pour y échapper.

Il faudra les lois Jules Ferry sur l'école publique, et *ces housards de la République*, les instituteurs, pour convertir les paysans au service militaire, le leur faire admettre, le faire entrer dans les mœurs.

La mobilisation d'août 1914, la fleur au fusil, marquera l'apogée de l'Etat-Nation.

R.L.

Montignac et son juge de paix Joseph Joubert en 1791-1792

par Paulette FOURNIAU

"Une petite ville s'est éminemment distinguée par le choix qu'elle a fait de M. Joubert, cultivant à Paris depuis quinze ans la littérature, la philosophie et les arts. Historien profond et aussi sage qu'éloquent moraliste, ce citoyen (est) connu par son patriotisme et sa modération, par les préférences qu'il a donné à la philosophie sur la fortune... par ses liaisons avec les grands hommes passés qui ont influé sur la Révolution..."

Il s'agit de Montignac et il s'agit de l'élection de Joseph Joubert en tant que juge de paix, dans un article du *Journal patriotique du Département de la Dordogne* daté du 5 janvier 1791⁽¹⁾. Par ce portrait, le journal fait de cette élection un événement exceptionnel par le contraste implicitement indiqué entre la modestie de la fonction et les mérites d'un homme qui sut faire le choix de Paris pour y cultiver ses talents, puisqu'en effet, en ce XVIII^e siècle, c'est bien à Paris et de Paris que brille l'esprit des Lumières.

1. *Journal Patriotique du Département de la Dordogne*, 5.01.1791, n° 1-32, Bibliothèque Municipale de Périgueux, Fonds Lapeyre.

Joubert va être en fonction à partir du 6 mars 1791 jusqu'en octobre 1792. Il a trente sept ans le 7 mai 1791⁽²⁾.

I

Comment Joseph Joubert qui n'est pas revenu à Montignac depuis une douzaine d'années (il l'avait quittée en 1778), qui jus-qu'alors, ainsi qu'il l'écrira plus tard, "ne s'est livré qu'à des occupations qui ressemblent à l'oisiveté" se retrouve-t-il exerçant une fonction officielle dans sa ville natale?⁽³⁾

Les circonstances familiales y ont leur part: la mort du père en avril 1790 incite très probablement Madame Joubert mère à vouloir ramener auprès d'elle l'aîné de ses fils auquel l'attachent des liens privilégiés.

Pour Joubert lui-même, il est à cette époque de sa vie et à sa manière toujours tempérée, dans le courant d'idées des philosophes. On sait que l'Assemblée Constituante, met sur pied des institutions entièrement nouvelles, ce qui se traduit notamment par l'élection généralisée à toutes les fonctions politiques, administratives et judiciaires, mais dans un système de suffrage censitaire à plusieurs degrés. Les justices de paix, quoiqu'au bas de la nouvelle hiérarchie des juridictions, ont dans l'intention du législateur un rôle essentiel à jouer pour la bonne entente entre les citoyens, en permettant de vérifier sur place l'objet d'un litige et en proposant des solutions de bon sens, rapides et peu coûteuses⁽⁴⁾. "En conservant l'union des familles, vous servirez les mœurs et en établissant la paix particulière vous préparerez la paix publique", disait Bailly, maire de Paris aux juges de paix dont il recevait le serment dès janvier 1791⁽⁵⁾; ou encore, dans la bouche d'un orateur à l'Assemblée "ses soins constants assurent le bonheur de tous, voilà le juge de paix"⁽⁶⁾.

Il peut y avoir là de quoi séduire un homme qui, quelques années auparavant et dans l'entourage de Diderot, travaillait à un essai sur la *Bienveillance universelle*. On ne voit donc pas d'obstacle d'ordre intel-

2. Pour évoquer Joubert juge de paix, le travail de référence, tant pour les circonstances et péripéties de l'élection que pour le rôle du juge, reste l'article d'André Beaunier: "Joubert juge de paix" in *Revue des Deux Mondes* 15.11.1913; article repris par André Beaunier in *Joubert et la Révolution* - Librairie académique Perrin 1918 - 362 p. Les citations seront extraites de ce dernier ouvrage.

Par ailleurs, le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord (B.S. H. A.P.), tome LXI 1934, signale un travail de M. Marcel Secondat présenté aux Sociétés Savantes de Paris sur "les élections des juges de paix dans le district de Montignac et leurs suites mouvementées. Mais le texte n'en est plus disponible semble-t-il.

3. Lettre à Pauline de Beaumont de juillet 1799 in Remy Tessonneau, *J.-J. Joubert - Pensée, Jugements et Notations*, José Corti, 1989 (386 p.), p. 31.

4. "Aujourd'hui la plus grande partie des contestations seront transmises par le Juge de Paix et il en coûtera fort peu de peine, fort peu de temps et fort peu d'argent". *Journal Patriotique du Département de la Dordogne*, op. cit.

5. Robiquet, *Le personnel municipal à Paris pendant la Révolution 1898*, p. 438, d'après A. Beaunier, op. cit., p. 286.

6. *Code de la Justice de Paix*, Didot Le Jeune, Paris, 1790, d'après A. Beaunier, op. cit., p. 285.

lectuel ou moral pour Joubert. Faut-il ajouter que le modeste traitement de 600 livres annuelles qui rétribuait la fonction, n'était pas à dédaigner.

En fait, et contrairement à ce que feraient penser les éloges évoqués plus haut, l'élection de Joubert fut difficile. Elle donna lieu à de vifs incidents qui s'inscrivent dans les luttes politiques qui opposent entre eux les différents partis de la ville. Joubert est le candidat des "*Patriotes*" en face du candidat des "*Aristocrates*", selon le vocabulaire du temps. Mais un candidat absent. Il est à Paris, l'esprit assez éloigné, semble-t-il, des affaires montignacoises. C'est donc sa famille qui agit et en particulier son beau-frère Jean Boyer, époux de sa sœur aînée et énergique agent électoral.

Plusieurs pièces d'archives au travers de deux dénonciations successives permettent de reconstituer les événements⁷⁾.

L'élection a lieu du 28 au 30 novembre 1790; après plusieurs tours de scrutin, Joubert l'emporte sur son rival, Bosredon. Mais derrière Bosredon, il y a Waurillon de la Bermondie qui s'est déjà fait remarquer depuis 1789 comme un aristocrate véhément. Il n'accepte pas la défaite et dénonce les manœuvres électorales de Boyer en faveur de Joubert. Boyer aurait quelques jours avant l'élection, "envoyé des émissaires dans les maisons pour accaparer les suffrages, tenté d'éloigner les citoyens... timides, en faisant dire... que si le sieur Joubert n'était pas élu, il y aurait la moitié de la ville de décapitée". Il aurait "fait annoncer par... le tambour municipal que ceux qui ne voudraient pas dudit Joubert, il faudrait les saigner...".

Dès le 1^{er} décembre, à l'assemblée qui doit élire les assesseurs du juge de paix, l'affaire prend un tour extrêmement violent. Bosredon et La Bermondie contestent l'élection du juge, Boyer se serait précipité sur le second; des citoyens le retiennent; un autre fait appel à la garde nationale, laquelle aurait foncé sur La Bermondie baïonnette en avant, frappant de coups de poing, de pied, de crosse de fusil ceux qui veulent s'interposer. La Bermondie cherche à fuir et crie à l'assassin et n'aurait été sauvé que parce que les gardes, qui l'avaient saisi au collet, le lâchent, quand ils voient les gens qui étaient dans l'église Saint-Pierre attenante à la Chapelle des Pénitents où avait eu lieu la scène, sortir⁸⁾ au son du tocsin dont on ne sait trop qui l'a fait sonner⁹⁾.

Aussitôt après, Bosredon et ses partisans envoient une protestation auprès du Directoire du département; suivant la voie hiérarchique, elle passe d'abord devant le Directoire du district sis à Montignac¹⁰⁾. Celui-ci annule l'élection dès le 2 décembre. Mais ce n'est qu'en premier ressort: et le 12 décembre, le Directoire du département, lui, valide l'élection de Joubert. L'affaire était réglée.

7. Archives départementales de la Dordogne (A.D.D.), B1599, Pièces 7 et 5 L 13.

8. A.D.D. B 1599 pièce 7.

9. Archives Municipales de Montignac (A.M.M.) 1.12.90.

10. Montignac était chef-lieu de district et chef-lieu de canton.

Telle quelle pourtant, elle mérite attention. En dehors des outrances de La Bermondie, les ennemis de Joubert présentèrent en effet deux points de droit qui dépassent le cas particulier:

1) Sur l'éligibilité du candidat: il faut avoir trente ans révolus et il n'est pas exigé d'être homme de loi; Joubert est dans les règles. Mais il faut atteindre le taux de contribution équivalent à dix journées de travail nécessaire à ce premier degré de l'éligibilité. C'est sur ce point que les adversaires attaquent: "le sieur Joubert n'est pas citoyen éligible", jouant de plus sur l'existence de quatre fils Joubert pour entretenir une sorte de suspicion sur la personne; il est question d'un "certain Joubert", d'un "prétendu Joubert". Madame Joubert mère a présenté un mémoire ⁽¹¹⁾ pour défendre son fils et elle se fait forte notamment de produire des "actes de propriété qu'il s'est acquis...". On a bien le sentiment qu'elle y a pourvu pour la circonstance.

2) Sur la stricte application des décrets en vigueur pour le déroulement du scrutin: par un décret du 27 mai 1790, le serment de "choisir en son âme et conscience... sans avoir été déterminé par dons, promesses, sollicitations ou menaces" devait être prononcé individuellement par chaque électeur au moment du vote, en plus d'un serment collectif. Ce décret semble n'avoir pas été connu en temps voulu dans nombre de municipalités. A Montignac, on s'était contenté du serment collectif. Le Directoire du département juge que le serment individuel n'était pas "prescrit à peine de nullité" que le "seul qui soit vraiment essentiel" est le serment collectif. Sinon, trop d'élections eussent été à refaire.

Pour ce qui concerne Joubert, le Directoire ajoute que "considérant que la nomination du sieur Joubert est généralement applaudie..., que les autres reproches sont sans fondements...", il maintient l'élection ⁽¹²⁾, d'autant mieux que d'autres incidents avaient eu lieu dans le département et le district.

L'affaire par ailleurs rend tangible la violence des comportements, laquelle n'a pas attendu les passions de la Révolution. C'est un phénomène général et connu car largement attesté dans les fonds d'archives ⁽¹³⁾. Ici, il faut bien situer nos personnages: Boyer et La Bermondie étaient déjà des ennemis déclarés. Aux premières élections municipales, en février de la même année, Boyer avait fait élire maire le prieur Pomarel contre La Bermondie lui-même. Mais Boyer, négociant,

11. A.D.D. 5 L 13.

12. A.D.D. 5 L 13.

13. A titre d'exemple un incident significatif dont justement fut témoin le père de Joubert qui fit une déposition en 1749: "Jean Chapon écuyer, seigneur du Bâtiment, lieutenant de dragons au régiment de Monsieur le Dauphin" dissuadait un de ses dragons de recruter un paysan "que veux-tu faire de cet homme, laisse le, il ne vaut rien"; le paysan répondit quelque chose à Monsieur du Bâtiment qui donna un coup d'épée à plat sur le paysan, lequel "ayant un bâton à la main, se mit en défense et en porta deux coups sur Monsieur du Bâtiment..."; en reculant le paysan tomba, "et lors, le sieur du Bâtiment lui porta un coup d'épée". in Abbé J. Marquay, *Montignac Le Comte, Montignac-sur-Vézère*, Editions du Périgord Noir, Emmanuel Leymarie, 1936 (403 p.), p. 68.

sous-syndic de la confrérie des Pénitents blancs pendant plusieurs années, est un notable local bien avant la Révolution; quant à "son maire", c'est le respecté prieur de la paroisse de Brenac, Martin Pomarel, qui va se retrouver quelques mois plus tard, prêtre réfractaire, tentera de passer en Espagne et arrêté, restera trois ans en prison à Périgueux¹⁴.

Ainsi, porté par sa famille, accompagné de sa réputation de parisien éclairé, mais en somme peu connu pour lui-même à Montignac, c'est à la rencontre ingrate de tous les conflits de la vie quotidienne que Joseph Joubert va devoir s'imposer en tant que tel.

Le 6 mars 1791, il prêle devant l'assemblée municipale qui vient d'être élue, le serment exigé pour toutes les fonctions électives d'être "fidèle à la Nation, à la loi et au Roi". La seconde phase des élections, le porte au rang des dix huit notables¹⁵. Sa compétence de juge de paix s'applique à Montignac intra muros, la loi prévoyant en plus d'un juge de paix par canton, un juge particulier par localité de plus de deux mille habitants (Montignac en avait 3.200 environ).

Que sont devenus les comptes rendus d'audiences et jugements de Joubert? Ils ne sont pas dans les archives¹⁶. Mais des chercheurs plus heureux les eurent entre les mains, notamment André Beaunier. Il raconte qu'il a eu la chance de trouver "dans une armoire, au grenier de la mairie de Montignac, parmi des paperasses, de la poussière et des souris, toute une liasse de ses jugements, signés de lui et la plupart, d'un bout à l'autre écrits de sa main". Il souligne que Joubert fut un juge de paix très consciencieux¹⁷.

Il tenait audience dans sa maison natale rue du Cheval Blanc trois fois par semaine, aidé de deux assesseurs et d'un greffier. Sa compétence est limitée aux petites affaires et son jugement n'est sans appel que pour des litiges dont les dommages ne dépassent pas la valeur de cinquante livres; mais celles là sont multiples puisque la loi ordonne que nulle affaire ne soit portée devant le tribunal de district sans qu'il y ait eu auparavant tentative de conciliation; le juge de paix pose aussi les scellés, décerne les mandats d'amener, les fait exécuter par la gendarmerie, met en prison préventive les inculpés que jugeront les tribunaux.

Le premier jugement retrouvé par A. Beaunier datait du 22 mars. Joubert eut-il à régler les suites d'un assez pittoresques litige datant du

14. Abbé Marquay, op. cit., p. 199.

15. A.M.M., 28 février à 8 mars 1791.

- On élit d'abord le corps municipal (maire et officiers municipaux) puis les notables. A Montignac ces élections de 1791 sont les premières où sont réunies les deux paroisses de Saint Pierre et de Brenac, pour n'avoir qu'une municipalité et qu'un maire, au lieu des deux communes de 1790).

- Comme notable, Joubert est élu avec 20 voix (chiffre le plus fort 28, le plus faible 13) et prêle serment le 8 mars.

16. Il subsiste une importante liasse des actes de son successeur J.-B. Mérilhau, A.D.D. 30 L. 259.

17. A. Beaunier, op. cit., p. 302.

18 février précédent et dans lequel témoignent sa mère et sa sœur? Un cochon errant dans la cour de la maison de ville a déchiré un mouchoir. Le plaignant est Marty, le valet de ville et le cochon appartient à Anne Grand, la femme d'un boucher. "Madame Joubert a attesté avoir vu le cochon sur la porte de la cour, Madame Boyer a rendu pareil témoignage". Le dommage estimé à 45 sols, Anne Grand commence à compter l'argent pour payer. Mais voilà que surgit la femme de Marty qui prétend estimer le mouchoir à trois livres, assaille la femme du boucher en lui arrachant son mouchoir, la menace, l'insulte. On aura reconnu, bien que cela ne soit pas précisé, le mouchoir de tête, coiffure habituelle des Périgourdines, paysannes et femmes du peuple. Marty, jugé complice de "l'acte de violence et de l'irrespect" de sa femme "envers l'assemblée des municipaux et des notables", est destitué de sa place de valet de ville; quant aux 45 sols, la municipalité renvoie les parties devant les juges⁽¹⁸⁾.

II

Quelques documents aident heureusement à mieux situer Joubert dans la cité.

Les registres municipaux ne dénotent que de rares présences aux séances du conseil général de la commune⁽¹⁹⁾ et on sait peu de choses de Joubert, membre de la Société populaire de la ville, la *Société des Amis de la Constitution*, sinon qu'il s'y inscrivit rapidement puisque son nom y figure dès le mois d'avril 1791⁽²⁰⁾.

Mais un événement montre qu'il jouit d'une considération particulière: c'est lui et non pas le maire qui est chargé de "porter la parole au nom de la municipalité" lors d'une cérémonie civique que la ville organise avec éclat en juin 1791⁽²¹⁾. On récompense le courage de deux braves pêcheurs qui avaient sauvé un enfant tombé à l'eau lors d'une crue de la Vézère au mois de décembre précédent. Il faut écouter Joubert exalter la vaillance des sauveteurs comme un acte de vertu à la fois personnelle et civique dans un long discours⁽²²⁾ très construit, tout à fait conforme à la rhétorique et aux idéaux des révolutionnaires d'alors: "Jean Grangier et Pierre Cailloud, c'est pour vous qu'on s'est assemblé, c'est pour vous seuls que tant de pompe est étalée à tous les yeux, c'est pour vous qu'on a pris les armes, qu'on a levé les étendards, que nos magistrats ont marché, qu'ils ont déployé leurs écharpes, que le public s'est empressé, qu'on est accouru dans ce temple où nous sommes

18. A.M.M., 18 et 20.02.91.

19. Contrairement à son beau-frère Jean Boyer, dont la signature se suit assez régulièrement jusqu'en 1794.

20. A.D.D. 13 L 7

21. A.M.M.

22. In A. Beaunier, op. cit., p. 310-313.

devant Dieu...". Transposition lyrique des dispositions prises par la mairie, décidant que la municipalité et les notables partiraient de la maison commune avec les deux héros, pour se rendre, au son du tambour et entourés de la garde nationale, à l'église Saint-Pierre tout naturellement retenue comme le lieu convenant à une telle solennité.

Puis, vient la leçon politique: "apprenez que les lois nouvelles sont justes, que la patrie est libérale, que l'autorité populaire est favorable à la vertu... en voyant deux pauvres pêcheurs qu'on honore à l'égal des rois...".

Le ton du discours est varié, intimiste au début du récit du sauvetage: "C'était l'heure où chaque famille est rappelée à son foyer par nos coutumes domestiques et où le silence des rues aussi désertes et muettes à cette hauteur du soleil... montre que les travaux et les loisirs ont parmi nous cet intervalle, comme au temps où vivaient nos pères, le repas du milieu du jour...".

Mais l'éloquence l'emporte le plus souvent. Ainsi, "paraissez enfant fortuné... Joseph Faure âgé de 8 ans, vous qui seriez enseveli dans le sein de la vaste mer où vont se perdre nos rivières..."; et, pour évoquer les deux hommes découvrant l'enfant "entouré des bouillonnements de la Vézère débordée avec une force si terrible", "ils ne délibèrent pas mais foulèrent aux pieds la crainte mais continuèrent la route, mais poursuivirent leur essor, mais abandonnèrent la terre, mais s'élançèrent dans leur barque et repoussèrent nos rivages...".

Tous les Montignacois savent que les crues de la Vézère étaient fréquentes et redoutées; tant de redondance pourtant prête à sourire, surtout quand on sait que Grangier dit Barbefine put recueillir l'enfant dans sa barque avant que Cailloud, sur la berge eût le temps de finir d'ôter ses vêtements pour se jeter à l'eau...⁽²³⁾.

Joubert a donc travaillé son discours avec la volonté marquée d'être solennel mais aussi avec une imagination lyrique qui semble sincère; avec quelque ironie peut-être? Des Joubertiens plus avertis pourraient en discuter... Mais Joubert n'est pas homme de mépris et il me semble qu'il faut prendre son discours au premier degré. C'est ce que fit certainement la nombreuse assemblée, qui, dans une région où l'on aime le beau langage, dut être très fière de son juge de paix.

Une lettre autographe du 27 septembre 1792⁽²⁴⁾ donne l'occasion d'apprécier un Joubert d'un tout autre ton, parfaite courtoisie alliée à une grande précision, dans l'exercice de fonctions que les temps rendent plus difficiles. En cette fin de 1792, le juge de paix est plus fréquemment devant l'obligation de faire arrêter des inculpés. C'est le cas ici autour d'une affaire de faux assignats. Une femme de Salignac est

23. A.D.D. 1 L 364.
Le département avait attribué comme récompense 80 livres à Barbefine et 20 livres à Cailloud. A.D.D. *Catalogue des Imprimés et des recueils La Roche Aymon et Las Faux aîné*, tome XI, p. 587.

24. B.S.H.A.P., tome LIII, 1926, p. 130.

déjà en prison pour avoir cherché à répandre à Montignac des billets suspects, Joubert décerne un mandat d'amener contre le mari "nécessaire à la justice pour éclaircir bien des soupçons". Il demande le concours de la municipalité de Salignac en ces termes: "en le poursuivant, je fais mon devoir quoiqu'avec regret. En m'aidant vous ferez le vôtre, messieurs et si vous avez ainsi que moi quelque peine à priver un homme de sa liberté, vous aurez aussi quelque satisfaction en préservant vos concitoyens d'une fausse monnaie qui pourrait causer la ruine du pauvre et donner du discrédit à toute la circulation", ce qui était en effet une des graves questions du moment.

Le nom de Joubert figure sur un autre texte fort intéressant et qui ramène aux événements politiques de Montignac et sa région.

En 1791 sont toujours emprisonnés les principaux acteurs de la véritable jacquerie⁽²⁵⁾, qui dans l'hiver 1789-1790 et en différentes levées, a soulevé les paysans de tout le Sud du département, et au-delà⁽²⁶⁾, voyant que les principaux droits seigneuriaux n'étaient décidément pas abolis mais rachetables seulement.

Partout on s'en était pris aux symboles de la féodalité: girouettes enlevées des châteaux, bancs d'église déménagés, et plantation - ou tentative de plantation - de Maïs, nouvel emblème de la liberté, c'est-à-dire, plus ou moins obscurément d'ailleurs, du refus de payer les rentes féodales et peut-être même parfois, toute rente foncière.

Le Montignacois est directement concerné: après Valojoux, Saint-Léon, Thonac, Sergeac⁽²⁷⁾, la ville est envahie fin janvier 1790 par plusieurs centaines de paysans sous la conduite du maître-charpentier Périer qui a aussi recruté des hommes dans les faubourgs. Ils tiennent pendant quelques jours les quartiers du Barry et du Prieuré, y patrouillent, procèdent méthodiquement à des "restitutions d'argent pour réparation d'injustices anciennes" dans des maisons nobles ou bourgeoises. C'est pourtant Périer qui, finalement, dissuade sa troupe de planter le Maï que les autorités locales refusaient comme un insupportable défi à leur égard.

Toute la bourgeoisie de Montignac a tremblé. Le Comité révolutionnaire, créé dès l'été 1789 sous la direction d'Elie Lacoste, tient Périer - qui en avait fait partie au début puis l'avait quitté - pour un fauteur de troubles, capable même de collusion épisodique avec le parti de la Bermondie⁽²⁸⁾. Dès après son élection la municipalité, fort modérée, s'arrange pour le faire arrêter⁽²⁹⁾, le 7 avril 1790. La garde nationale un peu plus tard trouve que "la ville jouit de la plus grande tranquillité depuis la détenu de Périer"⁽³⁰⁾.

25. G. Bussiére, *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Bordeaux-Paris, 1903, 2 vol., pp. 268-274.

26. "Depuis Limoges jusqu'à Montauban", G. Bussiére, op. cit., p. 268.

27. M. Secodtat, *Espoir*, journal des œuvres laïques de la Dordogne, 1950.

28. G. Bussiére, op. cit., p. 318.

29. En mars 1790, les principaux membres du Comité l'avait déjà dénoncé à la Prévôté. A.D.D B 1599 pièce 18.

30. A.M.M.

En juillet 1791, les Clubs du département à l'initiative de celui de Périgueux, envoient une *Adresse* à l'Assemblée constituante pour demander une amnistie générale. C'est ce texte ⁽³¹⁾ que Joubert a signé comme juge de paix et membre de la Société des Amis de la Constitution.

L'argumentation met en avant la source "légitime" de l'insurrection: vouloir se libérer du "joug féodal" et les circonstances qui sont responsables de "l'exagération de ce sentiment qui a produit quelques désordres". On était en effet dans une période de transition où les anciennes institutions avaient perdu leur légitimité et où les nouvelles n'étaient pas encore en place. "Le peuple voyait flotter... les rênes du gouvernement et se trouvait forcé de suivre ses premières impulsions.". Or ce sont les anciennes prévôtés qui ont procédé aux emprisonnements; sur quelles bases les tribunaux nouvellement installés condamneraient-ils les prévenus? "Les tribunaux doivent craindre dans des circonstances aussi difficiles de confondre l'erreur avec le crime". Qu'on renvoie chez eux et à leur travail ces hommes qui "sont pour la plupart de jeunes laboureurs capables d'imprudence sans doute mais n'ayant jamais désiré de nuire"; "une loi paternelle et douce ramènera dans le sentier de la vertu des citoyens qui n'étaient qu'égarés". Car c'est bien là le but, "le rétablissement parfait de l'ordre", "faire régner avec l'amour des lois, la paix et la tranquillité publiques", donc restaurer la confiance populaire dans les institutions nouvelles.

On conçoit bien que Joubert se soit joint à cette *Adresse*, même si parmi plus de 120 noms, il n'y a que deux juges de paix et seulement deux signatures provenant de Montignac. Sans doute fut-il sollicité par une de ses relations de vieille date, Francis Lamarque ⁽³²⁾, principal rédacteur de ce texte et membre du tribunal de district de Périgueux: sans doute se tient-il éloigné des conflits internes au mouvement révolutionnaire montignacois - beaucoup ne souhaitaient pas l'amnistie de Périer ⁽³³⁾; mais surtout il est certainement de ceux qui placent l'apaisement local dans le cadre plus général de l'espoir, plausible encore dans l'été 1791, que la Révolution se bornerait aux limites définies par la Constituante, d'une monarchie constitutionnelle fondée sur la trilogie de "la Nation, la Loi, le Roi".

On voit donc Joubert juge de paix très occupé et citoyen bien présent dans l'actualité, mais il se réserve toujours un espace de méditation et quelques pages des *Carnets* sont datées de Montignac ⁽³⁴⁾.

31. In G. Bussière, op. cit., pp. 447-453. Les citations qui suivent sont des extraits de ce texte.
 32. F. Lamarque: ancien avocat au Parlement de Paris (de Lamarque), futur conventionnel puis député au Conseil des Cinq Cents, titré sous l'Empire.
 33. On remarque l'absence de la signature d'Elie Lacoste, personnage de premier plan dans la révolution montignacoise, au bas de l'*Adresse* des Clubs; cependant le futur conventionnel ne s'était pas joint à la dénonciation du Comité révolutionnaire contre Périer. Sur Elie Lacoste voir: J. Christophe Labadie, *Recherches sur le conventionnel Elie Lacoste*, mémoire de maîtrise, Dijon, 1985.
 34. A. Beaunier, *Les Carnets de Joubert*, 2 vol., Paris 1938, pp. 69-95. C'est aussi à Montignac que Joubert entreprend une correspondance suivie avec Mlle Moreau, sa future épouse.

III

Elles s'ouvrent le 24 octobre 1791 sur une brève remarque "les heures font les quatre saisons du jour", qu'il est tentant de lire comme le résultat d'une rêverie poursuivie devant les cieux changeants de nos contrées. Elles se terminent le 31 décembre de la même année 91, donnant comme toujours une large place aux lectures en cours, ici Platon. Mais le choix de certaines citations comme la plupart des maximes énoncées révèlent des préoccupations directement issues de la situation politique, qu'on peut caractériser, sous ces débuts de la Législative, par l'agitation des émigrés et des prêtres réfractaires et les premières mesures répressives; par les difficultés économiques et par la perte de confiance envers le Roi, croissante depuis la fuite à Varennes. Un paragraphe développe une justification du système de suffrage censitaire alors que celui-ci est déjà remis en question et sera balayé moins d'un an plus tard. "L'homme sans patrimoine et sans propriété" dit Joubert n'en aime pas moins "la patrie ou la vertu" mais il est "moins sage non par sa faute mais par celle de sa position. C'est à ce titre seul qu'on peut, jusqu'à ce que cette position soit changée (lui) refuser l'administration des affaires publiques...". Les autres réflexions ne peuvent, me semble-t-il s'entendre de manière univoque. Mise en évidence des contradictions découlant des principes mêmes comme dans "on ne tolérera aucune intolérance"? Acceptation ou inquiétude dans la clairvoyante analyse de la différence entre les lois et les décrets, les lois qui "doivent porter l'empreinte d'une raison élevée au-dessus des cas particuliers et doivent régner toujours", les décrets qui "n'ont que les circonstances en vue... et ne sont faits que pour un temps. Les lois se taisent dans les troubles, c'est alors que les décrets parlent"; ou encore, relativisation sceptique dans "la république est le seul remède aux maux de la monarchie et la monarchie aux maux de la république...".

Pensée nuancée, prudente, ouverte à la contradiction, qui s'examine elle-même, en quelque sorte, et met à distance le cours des événements. Les indications manquent pour 1792. On cite volontiers sa réflexion: "la Révolution a chassé mon esprit du monde réel en me le rendant trop horrible"³⁵, beaucoup plus tardive, écrite après coup en 1802. Joubert en cet automne 1791 n'en est pas là, et d'ailleurs, il vient de se faire réélire notable lors des élections municipales de novembre³⁶. Pourtant, avec les dispositions d'esprit aperçues dans les *Carnets*, on le verrait mal s'engager dans la dramatisation de la situation qui s'accélère après avril 1792 et la guerre de l'Europe coalisée contre la France révolutionnaire, puis la deuxième révolution du 10 août.

35. R. Tessonneau, op. cit., p. 274, 25-03-1802

36. A.M.M.

Toujours est-il que Joubert ne se présente pas aux élections qui renouvellent les juges de paix le 28 octobre 1792⁽³⁷⁾, sous la Convention qui vient de succéder à la Législative.

Il reste encore à Montignac pendant deux mois environ. Par son entregent, il contribue à finir de régler une affaire en suspens entre Montignac et Terrasson. Montignac chef-lieu du district, ne supportait pas que le siège du tribunal eût été fixé à Terrasson; pas plus que Terrasson ne se résignait à ne pas être devenu le chef-lieu. Après beaucoup de péripéties⁽³⁸⁾, et sur une démarche de Joubert, Montignac finira par l'emporter. Un décret de décembre 1792 stipule que dorénavant c'est bien à Montignac que devra être transporté le siège du tribunal de district⁽³⁹⁾.

Bien que ce soit en compagnie de trois conventionnels, dont Lazare Carnot, qu'il ait regagné Paris aux premiers jours de janvier 1793, Joubert laissait derrière lui à Montignac l'homme public et la seule période de sa vie pendant laquelle il s'impliqua directement dans le mouvement politique et social.

Entre l'ami de Pauline de Beaumont, l'ami de Chateaubriand, l'inspecteur de l'Université impériale, et le bourgeois philosophe qui s'était associé à la Révolution dans ses premières étapes, il y a toute une évolution; laquelle appartient aussi par ailleurs à une époque et à une large part de la société. En somme, Joubert tel qu'en lui-même et Joubert homme de son temps.

P.F.

37. A.D.D. 5 L 35.
38. A.D.D. 5 L 15; 5 L 29.
39. A.M.M. du 5-1-1793.

Des lieux du culte protestant à Périgueux au XIX^e siècle

par Jean-Emmanuel BONNICHON

En acceptant, à la demande du père Pommarède, de faire une communication sur les lieux du culte protestant à Périgueux au XIX^e siècle, je souhaitais simplement raviver, sur un point de détail, la mémoire des Périgourdiens. Je ne m'éloignais pas de l'anecdote. La rencontre, un samedi après-midi, dans notre bibliothèque, sous la houlette de Gérard Mouillac, de notre collègue Costedoat a profondément modifié l'élaboration de ce travail. J'avais la chance de me trouver en face du défricheur des archives du Temple et du Consistoire de Bergerac, connaisseur incomparable des problèmes de la Réforme, historien d'une exigence hors du commun. Il m'a montré ce qu'il y avait à la fois d'insuffisant et de présomptueux dans ma démarche et m'a proposé sa coopération. Qu'il soit remercié pour ses remarques, ses contributions, ses corrections, ses remises en perspective.

Que chacun, comme lui, veuille bien admettre le caractère très circonscrit du sujet abordé ici qui ne saurait tracer l'histoire exhaustive du protestantisme à Périgueux pendant plus d'un demi-siècle. Le voudrait-on que l'on courrait à l'échec: les dossiers des Archives départementales de la Dordogne ne reflètent - et encore de manière lacunaire - que ses aspects juridiques et administratifs. Les archives du Temple de Périgueux semblent volatilisées; celles du Consistoire et du Temple de Bergerac sont incontournables mais R. Costedoat n'a pas fini de nous les rendre accessibles. D'où, selon la formule de celui-ci, la prudence nécessaire lorsqu'il s'agit de "traiter d'un petit monde local compliqué, aux archives non répertoriées et volatiles".

Le "Réveil Protestant" dans une chambre de la rue Limogeanne

Une lecture, à la page 4 de *L'Echo de Vézère* du mardi 7 décembre 1852, des annonces judiciaires fait découvrir par l'intermédiaire de M^r Reveilhas avoué, la saisie d'une maison sise à ce qui était alors le numéro 27 de la rue Limogeanne (aujourd'hui le 11), à la requête du sieur Loubet, marchand meunier (en fait meunier et marchand de grains), au préjudice de Victorien Ravon, boulanger à Périgueux. L'immeuble saisi et décrit correspond à la moitié de la maison de la rue Limogeanne, maison qui a été partagée avec son frère, Louis Ravon, lequel n'est pas l'objet des poursuites. Au fil du descriptif, on lit: "au premier se trouve la salle du temple des protestants"⁽¹⁾. L'existence d'un lieu de culte réformé rue Limogeanne, au milieu du XIX^e siècle, semble perdue de vue par le plus grand nombre de Périgourains y compris la communauté protestante dont les notices les plus récentes ne mentionnent pas ce qu'il faudra bien appeler un oratoire et non un temple.

Dans *L'Indicateur de Périgueux*, rédigé par Ivan de Valbrune⁽²⁾, publié chez Rastouil en 1863 et exhumé pour l'occasion aux Archives départementales de la Dordogne par M^{me} Fangon, on trouve à la page 210, une rubrique "Temple Protestant" - Rue Limogeanne - "L'Oratoire de la paroisse protestante de Périgueux est situé rue Limogeanne, dans une vaste maison qui n'offre rien de remarquable. Chaque année, le conseil municipal inscrit à son budget supplémentaire un crédit pour concourir aux frais de loyer du temple calviniste. C'est à partir du 10 mars 1845 que le culte protestant s'est implanté à Périgueux. A cette occasion, M. Hugues, pasteur du consistoire de Bergerac, préside une cérémonie d'installation et adresse à ses coreligionnaires de sympathiques et paternelles paroles. On compte deux cents religionnaires".

Le texte de Valbrune apporte confirmation de l'article de *L'Echo de Vézère* mais il appelle une série de mises au point. La loi de germinal an X (articles organiques) ne reconnaissait qu'une institution: les consistoires. La Dordogne en comptait deux: celui de Montcaret et celui de Bergerac dont relevait le groupe de protestants de Périgueux. Ce n'est que le 26 mars 1852 qu'un décret accorde aux communautés locales un conseil presbytéral. Le décret ne détermine pas d'une manière précise "les limites topographiques des paroisses protestantes"⁽³⁾. Il y a paroisse partout où l'Etat rétribue un ou plusieurs pasteurs. Un décret postérieur du 10 novembre 1852, a réparti tout le territoire français en un certain nombre de consistoires, lesquels se divisent eux-mêmes en paroisses mais ce décret qui mentionne les chefs-lieux des paroisses ne

1. *Echo de Vézère*, 7 septembre 1852, p. 4.

2. Ivan de Valbrune, *Indicateur de Périgueux*, Imprimerie Rastouil, Périgueux, 1863, p. 210.

3. A.D.D. V167. Consultations de MM. Larnac et Pérouse au bénéfice du Consistoire de Bergerac (1863) dont ils défendent le point de vue dans les années 1880.

fait pas connaître leurs circonscriptions... "D'autre part, il existe dans quelques localités dépourvues de pasteurs officiels des agglomérations protestantes qui se gouvernent elles-mêmes au moyen d'une assemblée élective jouant la rôle de conseil presbytéral; ces communautés sont pourvues de pasteurs dits "auxiliaires" de la nomination desquels l'Etat n'intervient à aucun degré"...⁽³⁾.

Les mêmes auteurs précisent pour le chef-lieu du département "Périgueux situé à 50 km de Bergerac ne figure pas parmi les chefs-lieux de paroisse que mentionne le décret du 10 novembre...". Simple Oratoire et non pas temple, groupe et non paroisse ni même église annexe, telle est la réalité protestante à Périgueux au milieu du XIX^e siècle.

Pourquoi le courant religieux de la Réforme refait-il surface à Périgueux au milieu du XIX^e siècle. Avec quels pasteurs et quel troupeau?

Après la phase de réveil de l'intolérance, qui a marqué la Terreur Blanche dans certaines régions de France mais non le Périgord, le protestantisme enregistre des progrès, à l'échelle nationale, dans la décennie 1820 et surtout sous la Monarchie de Juillet, marquée par une grande figure de gouvernement: le protestant Guizot. Ces progrès sont observables dans l'engagement financier croissant de l'Etat (subventions pour nouveaux temples, nombre de pasteurs rétribués) mais pas forcément sur le nombre des baptêmes qui reste à étudier. En 1834 notamment, le ministre de la Justice et Cultes relance les préfets et leur demande de faire procéder à un inventaire des besoins en lieux de culte. Le 28 janvier 1840, son successeur s'adresse directement aux présidents des consistoires. En réponse, le 22 février 1840, le président du consistoire de Bergerac énumère les besoins relevant de son ressort et au point n° 7 indique ⁽⁴⁾ "le consistoire religieux qui veille aux besoins religieux de tous les protestants du département a déjà établi une maison de prières dans la ville de Mussidan et sent le besoin d'en établir deux autres: à Périgueux et à la Forge des Eyzies. Pour subvenir aux besoins annuels du culte de ces trois localités, un secours annuel de 300 F serait nécessaire".

Selon M. Costedoat, citant un procès-verbal du consistoire de Bergerac en date du 8 février 1840, à la demande du pasteur Hugues, une lettre est écrite à plusieurs maires (lettre type) dont celui de Périgueux: "Monsieur le Maire, le Consistoire de Bergerac sachant que plusieurs protestants disséminés dans votre commune sont privés de secours religieux, me charge de vous annoncer que, sous ses auspices, M. Doumez, ministre du saint Evangile, ouvrira une maison de prière dans votre ville et y célébrera le culte le...". Les archives du Temple de Bergerac du 20 janvier 1844 donnent la position officielle et définitive

4. A.D.D. V167.

du consistoire de Bergerac sur cette affaire: "Le consistoire entend la lecture d'une lettre du ministre des Cultes au préfet, relative à l'établissement d'un culte à Périgueux, lettre qui, pour accepter la demande des protestants de cette ville, veut que ces protestants soient sous le patronage du consistoire de Bergerac; en conséquence le consistoire déclare accepter ce patronage et déclaration en sera faite au préfet. Il lui sera également écrit pour lui demander en faveur de ces protestants un local pour célébrer un culte"⁵. Ainsi l'établissement d'un lieu de culte protestant à Périgueux est et demeurera jusqu'en 1906 le fait du consistoire de Bergerac.

La détermination de la ville de Périgueux, en revanche, ne semble pas aussi grande que ce qu'indique Ivan de Valbrune. Le procès-verbal des déclarations du consistoire de Bergerac en date du 31 août 1850 indique "*Monsieur le Maire de Périgueux répondant à la demande que le consistoire lui a fait de lui fournir un local pour la célébration du culte réformé dans cette ville fait connaître qu'une commission a été nommée par le conseil municipal pour examiner l'affaire*"⁶. M. Costedoat pense que c'est plutôt pour l'enterrer... Ce n'est pas si sûr, il faudrait se reporter aux comptes détaillés de la ville ce qui n'a pas été fait pour ce travail parcellaire. La date (août) renvoie bien au budget supplémentaire et dans ce cas la nomination d'une commission est une constante dans les pratiques du conseil municipal de Périgueux.

Quoiqu'il en soit, les informations d'Ivan de Valbrune méritent d'être précisées ou corrigées en ce qui concerne l'effectif du troupeau et le rôle et le statut des pasteurs. Le nombre des fidèles évalué à 200 est très largement surestimé. Le récapitulatif par culte du recensement de 1851 cité par *L'Echo de Vézère* du 23 juin 1851 donne 23 calvinistes et 5 luthériens pour la ville soit 28 au total pour Périgueux (40 pour l'arrondissement) face à 7 israélites et 12.452 catholiques. Sans doute le recensement de 1851 sous-estime-t-il le nombre des réformés?

M. Costedoat a tiré des archives du Temple de Bergerac une liste de 82 protestants périgourdins répartis en 32 ménages. La liste ainsi établie peut prêter à contestation. Le nombre total des protestants paraît suspect. Lors de la réunion du 1^{er} septembre 1854 du consistoire a été lue une lettre du préfet en date du 14 juillet annonçant que le ministre des Cultes imposerait à la municipalité de Périgueux de fournir un local s'il était bien établi qu'il y avait plus de 80 protestants dans cette ville. Or la liste des 82 comporte 2 blancs avec simple indication de la profession... Les noms ne sont pas toujours assortis des prénoms, ni du métier et l'adresse ne figure jamais. La structure même des ménages est surprenante. Ainsi chez M^{me} Venancié épouse de Bayle, libraire, figurent un cuisinier, sa femme, son fils que l'on ne retrouve pas au recensement général. Au contraire le ménage du général Poinson qui n'est

5. A. Cons. Bergerac. Extrait Costedoat.

6. A. Cons. Bergerac. Extrait Costedoat.

point réformé se trouve éclaté. Les Delpech, domestiques, (mari, femme, fille) constituent un ménage à part alors qu'ils sont intégrés à celui du général au recensement général. Plus curieux, le propre fils du général est compté dans le ménage du coutelier Queyroul. Peut-on imaginer que le jeune Poinsignon, âgé de 16 ans en 1852, soit un nouveau converti? Peut-on pousser plus loin l'audace en imaginant qu'il a trouvé auprès d'un coutelier réformé de 38 ans un dérivatif à la douleur qu'aurait pu lui procurer la mort de sa mère? *L'Echo de Vézère* du 31 mars 1851 nous apprend en effet le décès de M^{me} Poinsignon, femme du général de brigade commandant la subdivision de Périgueux, à l'âge de 48 ans, après une longue et douloureuse maladie. De même, *L'Echo de Vézère* du 1^{er} février 1851, nous apprend que Kenort, facteur accordeur de piano existe bien. "Il vend des pianos neufs et d'occasion. Sa demeure est maison Barbarin, place de la Clautre n^o 2". Rey, lui aussi facteur de pianos, figure sur la même liste des réformés.

Le report au recensement général⁽⁷⁾ est peu éclairant sur les origines géographiques. Les lieux de naissance n'y sont pas indiqués. Il faut se reporter aux listes électorales elles-mêmes lacunaires sur ce point. A peine un tiers des chefs de ménages du recensement de 1851 livrent leurs origines. Un Périgourdin, Renaud, dont le nom restera très présent dans la communauté, deux de la Dordogne dont un d'Eymet, un originaire de Charente-Maritime, un de la Gironde, un de Seine-et-Oise, un de Suisse et 3 d'Allemagne. Sur le plan sociologique: un jardinier, 5 domestiques ou personnel dépendant (précepteur), 4 représentants du commerce (2 aubergistes, 1 libraire, 1 marchand de carassons) mais 17 représentants du monde des métiers: avec en tête le monde de l'aiguille (5 tailleurs ou couturières), 3 des métiers du fer qui ont leurs propres règles de mobilités (forge, fabricant de pointes, horlogerie), le bois (2), facteurs de pianos, métiers de la bouche. Face à cette écrasante supériorité numérique de la petite bourgeoisie artisanale, l'enseignement au sens large a 3 représentants et le groupe des cadres supérieurs, retraités, propriétaires seulement 4. On est loin de l'image d'un protestantisme fils de la grande bourgeoisie libérale. Parmi ces notables, une figure marquante: François Humbert-Droz, capitaine de gendarmerie en retraite, né en Suisse. Il s'est imposé en 1850 en étant élu à la quasi unanimité comme candidat modéré à la tête de la compagnie de cavalerie de la Garde nationale de Périgueux. Il a conduit le deuil en avril 1851 lors des obsèques du docteur Amédée de Lacrouzille, au milieu de 4.000 personnes représentant les corps constitués, les sociétés de secours mutuels, les frères des écoles chrétiennes. François Humbert-Droz était en effet le beau-frère du défunt ayant épousé la sœur de celui-ci, la très catholique Gabrielle Debets de Lacrouzille dont il a un enfant de 12 ans qui ne figure pas sur la liste des réformés.

L'intégration du groupe protestant est-elle si réussie que l'on puisse souscrire aux propos d'Isidore Vien⁽⁸⁾ ? A propos de la Fête-Dieu, dont il donne un compte rendu détaillé, le journaliste se livre déjà à une analyse des attitudes religieuses: "Les protestants, écrit-il, sont aussi peu remarquables par leur nombre qu'ils le sont beaucoup par leur tolérance, par leurs lumières, par leur fortune, par les services qu'ils rendent dans toutes les branches de l'administration publique? Le monde retourne au christianisme qu'il n'avait que momentanément délaissé".

L'encadrement spirituel des fidèles auxquels il a été ainsi rendu hommage est d'abord assuré par les pasteurs de Bergerac ainsi qu'en témoignent les délibérations du consistoire de Bergerac⁽⁹⁾. Est mentionnée la demande formulée auprès du ministre des Cultes d'une indemnité annuelle de 600 francs pour les 3 pasteurs de Bergerac, qui se rendent à Périgueux deux fois par mois pour les cultes ordinaires et à des époques indéterminées pour des cas exceptionnels (à 20 francs pour voyage+séjour, c'est précisé dans la demande). Ce système fondé sur le déplacement des pasteurs de Bergerac ne pouvait durer. Par délibération du 2 septembre 1853⁽¹⁰⁾, le consistoire de Bergerac approuve, *a posteriori* selon une procédure très inhabituelle, la nomination par le consistoire de Montcarret et le conseil presbytéral de Bergerac de M. Diény "pour desservir les protestants de Périgueux, Mussidan, Montpon". Lucien Eugène Diény laisse une trace de son passage en déclarant à l'état civil, la naissance à son domicile, 3, rue Notre-Dame de son fils Frédéric, Jean-Paul Diény. Ce jeune pasteur, âgé de 25 ans, s'est marié à Monflanquin, Lot-et-Garonne, avec Valérie de Vernejoul, âgée de 19 ans au moment de la naissance. L'un des 2 témoins est Antoine Renaud, 46 ans, cordonnier dont on ignore les liens avec Pierre Renaud, colporteur public et, sauf erreur, tailleur de son état, âgé de 39 ans en 1854, figurant sur les listes de réformés⁽¹¹⁾. Le patronyme, il est vrai courant, de Renaud, réapparaît dans les documents concernant les protestants de Périgueux au moins jusqu'en 1907. Aucun texte ne précise les raisons de la brièveté du séjour de Lucien Eugène Diény mais l'opuscule publié par le consistoire en 1882, pour faire l'historique du conflit l'opposant au pasteur de Périgueux, rappelle page 4, qu'en 1854 le poste de Périgueux est "vacant par la démission de M. Diény"⁽¹²⁾.

Les conditions de nomination du successeur de celui-ci sont très différentes et portent en germe bien des conflits ultérieurs. Il s'agit de Charles de Boeck qui, si l'on en croit les indications données par le recensement de 1876, devait être âgé de 26 ans au moment de sa nomi-

8. Echo de Vézère, 30 juin 1851.

9. A. Cons. Bergerac, Extrait Costedoat, Délibération des 17 avril 1851 et 8 mai 1852.

10. Idem.

11. A.D.D. E.DEP 6354, Registre des naissances de Périgueux pour 1854.

12. A.D.D. V167, *Le Consistoire de Bergerac aux membres de l'Eglise protestante de Périgueux*, Bordeaux 1852, Imprimerie J. Durand, 40 pages.

nation. Sa fiche familiale d'état civil, extraite du recensement de 1876, est intéressante. Il a alors 48 ans; il est né à Saint-Quentin dans l'Aisne, il a épousé Anne Bastie, née à Bergerac, de 6 ans son aînée. Il est père de quatre enfants, 2 filles, 2 garçons qui, bien que leur père exerce et demeure à Périgueux, sont nés entre 1859 et 1865 à Bergerac (3), à Monbazillac (1). Cette géographie familiale s'éclaire si l'on examine les racines bergeracoises d'Anne Bastie, fille du pasteur Barthélémy Bastie, alors Président du consistoire de Bergerac, et d'Elisabeth Zoé Humeau-Lamartine. Elle a été baptisée le 14 novembre 1822 par le pasteur Hugues. Elle est la sœur de Charles Bastie, son frère aîné (1811-1878). Tour à tour suffrageant à Bergerac, puis pasteur président du consistoire de Saint-Quentin (ville natale du pasteur de Boeck), Charles est devenu pasteur à Bergerac en 1849 en remplacement de B. Pozzi. Beau-frère du pasteur de Boeck, il assurera avec lui la collecte nationale pour la construction du Temple de Périgueux. Appartenant à la tendance "orthodoxe", il sera modérateur du 30^e synode national dominé par cette tendance⁽¹³⁾. Il n'est pas indifférent de constater que le conflit avec le pasteur de Périgueux prendra une acuité particulièrement forte avec l'arrivée au pouvoir consistorial d'une autre tendance. Il n'est pas indifférent non plus de constater, dans la vie privée du pasteur de Boeck, un signe de son éloignement de Bergerac sur le plan familial. Anne son épouse cesse d'aller accoucher dans sa famille et l'acte de décès de Pierre-Jacques, le 25 août 1867 à Périgueux, 46, rue d'Angoulême, à l'âge de 3 mois, nous apprend que contrairement aux frères et sœurs qui l'avaient précédé, il n'était né ni à Monbazillac, ni à Bergerac, mais à Périgueux. Une page est douloureusement tournée.

Quoiqu'il en soit, pendant la première partie de son apostolat à Périgueux, Charles de Boeck, dont le consistoire approuve, le 29 décembre 1854, la nomination en qualité "de pasteur auxiliaire", reste très proche du milieu protestant bergeracois. Pourtant comme le sera son successeur, le pasteur Camblong, "il a été désigné, il est rémunéré et contrôlé par la Société évangélique de France, section du Sud-Ouest et non par l'Etat" (Consultation juridique 1883). Or, les positions religieuses de la Société évangélique ne sont pas forcément celles de l'instance territorialement compétente qu'est le consistoire". Dans son opuscule de 1882, le consistoire présente son attitude sur la nomination de Boeck comme "un acte de condescendance" et "une nouvelle affirmation du désir qui l'animait de se prêter à tout essai qui put favoriser le développement du nouvel oratoire". A la page 1, il est précisé que "le vénérable corps" (le consistoire) "accepta purement et simplement le choix proposé par la Société centrale engagé qu'il était d'ailleurs à suivre cette voie, dans ce cas particulier, par sa condescendance vis-à-

13. Renseignements biographiques sur les pasteurs Bastie aimablement communiqués par R. Costedoat

vis d'un de ses pasteurs (le pasteur Bastie) propre beau-frère du nouvel élu". Bien que l'Etat soit amené à verser ultérieurement au consistoire une somme de 300 francs pour les pasteurs auxiliaires, que soit mis en place, en outre, un conseil presbytéral officieux, le groupe protestant de Périgueux ne constitue pas une paroisse officielle, n'a sans doute pas d'appartenance paroissiale, même si le rattachement à la paroisse de Bergerac constitue une certaine aspiration. Sa seule attache territoriale est le consistoire de Bergerac qui va, ainsi que le rappelle comme un leitmotiv l'opuscule consistorial de 1882, jouer un rôle déterminant dans l'édification du nouveau temple de Périgueux.

Un nouveau temple entre la vieille ville et le chemin de fer

Il semble que l'ouverture du lieu de culte de la rue Limogeanne, l'action des pasteurs et la poussée migratoire aient entraîné une certaine montée des effectifs de fidèles. Le seuil de 80 indiqué dans la lettre préfectorale du 14 juillet 1854 semble dépassé. Point n'est besoin comme le consistoire en constatait la possibilité le 1^{er} septembre 1854 de recourir à tel ou tel expédient "si le chiffre indiqué par son Excellence le Ministre n'était pas atteint, il serait argué de la population flottante civile et militaire, qui doit être comptée pour le tiers au moins de ce chiffre". En 1858, une lettre du consistoire au ministre du Culte affirme: "*il y a, à Périgueux, 150 protestants*"⁽¹⁴⁾. Chiffre confirmé l'année suivante dans la lettre au Conseil d'Etat, "*Cependant les protestants de Périgueux, qui sont au nombre de 150, comme le consistoire offre d'en faire foi...*"⁽¹⁵⁾. Le 21 juin 1861, le consistoire approuve une lettre au ministre des Cultes. "*Il y a dans cette ville (Périgueux) 200 protestants*"⁽¹⁶⁾. Ces évaluations ne doivent pas être tenues systématiquement pour opportunistes. Les années 1856-1861 correspondent à une poussée démographique particulièrement forte à Périgueux et l'hypothèse d'un apport migratoire d'une centaine de réformés n'a rien d'exagéré.

Avant même la nomination du pasteur de Boeck, le consistoire envisage la nécessité de bâtir à Périgueux "Le consistoire ne pouvant plus se contenter d'une chambre, à bien des égards peu convenable, est résolu à faire construire ou approprier une salle de culte à Périgueux"⁽¹⁷⁾. En juillet de la même année, se situe la lettre du préfet annonçant que "le ministre des cultes imposerait à la municipalité de Périgueux de construire un local s'il était bien établi qu'il y avait plus de 80 protestants dans cette ville". Dans sa délibération du 29

14. A. Cons. Bergerac. Extrait Costedoat. P.V. Délibération 19 mars 1858.
 15. Idem. 8 avril 1854.
 16. Idem. 21 juin 1861.
 17. Idem. 24 mars 1854.

décembre 1854, le jour même où il nomme de Boeck pasteur auxiliaire, le consistoire déplore que la municipalité de Périgueux malgré la loi (de 1837) qui lui impose des obligations précises "*viennne de refuser, sans donner de motif, une subvention de 300 francs pour l'édification d'un Temple à Périgueux*". Position négative qui ne se démentit pas de bout en bout du processus de construction.

Ainsi qu'il le rappelle dans sa brochure de 1882, pages 4/5, le consistoire joue dès lors un rôle déterminant "C'est le consistoire qui entreprit, poursuivit et fit aboutir les nombreuses démarches nécessaires pour l'autorisation de construire un temple à Périgueux. C'est lui qui acheta le terrain sur lequel s'est élevé ce temple qui, après avoir sollicité et obtenu des sacrifices importants des protestants de Bergerac, donna mission à MM. les pasteurs de Boeck et Bastie pour collecter en son nom dans les différentes églises de France en faveur de cet édifice; lui enfin qui régla les comptes relatifs à cette construction et fit, pour les solder, l'avance nécessaire sur laquelle une somme de 3.212,50 francs ne devait pas lui être remboursée"⁽¹⁹⁾. C'est le 21 septembre 1860 que le consistoire de Bergerac, constatant que le ministère estime qu'une chambre suffit, que la municipalité ne veut rien payer, décide l'appel aux protestants de France. Le compte d'opérations établi en 1866 permet d'en mesurer l'efficacité; il comporte à la rubrique "souscriptions et collectes" 3.350,55 francs auxquels s'ajoutent la somme remise par le pasteur Bastie soit 7.800 francs. A la série V. 193⁽²⁰⁾, l'inventaire des biens du consistoire, réalisé le 27 février 1906, indique "Le consistoire ne possède que le temple de Périgueux édifié sur un terrain de 350 m² de superficie et d'une valeur approximative de 3.500 francs. Ce terrain sis rue Antoine-Gadaud (ancienne rue Cité Feletz) a été acquis au nom du consistoire par acte de Lagrange notaire, du 7 octobre 1861. Le consistoire l'a possédé depuis lors, mais aucune autorisation gouvernementale ne paraît être intervenue pour autoriser l'acquisition...".

Ce terrain exigu est situé dans l'immense "no man's land" qui s'étend alors entre le quartier de la gare naissant et le front de la ville de Catoire à proximité de la rue Saint-Martin. Lors de sa délibération du 21 juin 1861, le consistoire, outre le principe d'acquisition du terrain, décide que la demande d'autorisation de construire sera renouvelée auprès du ministre en joignant les pièces suivantes: "police de vente conditionnelle consentie par le Sieur Focké, propriétaire du terrain situé impasse Saint-Martin à Périgueux, plans dressés par M. Malibrant, architecte"⁽²¹⁾.

18. Idem 29 décembre 1854.

19. A.D.D. V167. *Le Consistoire de Bergerac aux membres de l'Eglise protestante de Périgueux*. Opuscule cité.

20. A.D.D. V193. Inventaire des consistoires et conseils presbytéraux.

21. A. Cons. Bergerac. Extrait Costedoat.

Aucune trace de ce dossier ne figure à la série des Archives départementales de la Dordogne V 173 qui est si riche sur les travaux de rénovation entrepris au début du XX^e siècle. Les notices internes établies par la paroisse protestante à date récente comportent des indications tyrés précises sur le nouveau temple mais sans indication de sources (peut-être tirées des archives du temple de Périgueux qui ont été, semble-t-il, dispersées à l'occasion d'une longue vacance pastorale?). La série V 173 contient des informations indirectes notamment dans le descriptif du premier projet de rénovation du 21 avril 1902. "Le temple de Périgueux a l'aspect simple que comporte le culte protestant mais l'intérieur ne répond pas aux exigences d'une population citadine. La salle est spacieuse; à part l'ameublement indispensable, elle est complètement nue: des murs crépis avec quelques appliques à bougies, un poêle... Il n'y a même pas de sacristie car on ne peut pas appeler ainsi le petit édicule de 8 mètres superficiels improvisé par côté qui sert plutôt de dépôt de charbon... La salle a 15 mètres de longueur, 9 mètres de large et 9,70 mètres de haut... (elle) est éclairée par plusieurs baies latérales également espacées"⁽²²⁾. Dans sa lettre du rejet du 19 novembre 1902, le ministre des Cultes donne une indication sur la charpente: "La charpente actuelle (apparente) dont l'entrait intérieur et le poinçon ont été coupés et remplacés par des tendeurs de fer se trouve déjà dans de mauvaises conditions"⁽²³⁾.

Le procès-verbal des délibérations du consistoire en date du 18 décembre 1863, généreusement communiqué par M. Costedoat comme toutes les pièces provenant de cette source, rappelle les conditions de la construction: accord a été passé en septembre 1863 avec Cellier, entrepreneur, qui doit achever les travaux en 6 mois (coût 10.858 francs): sont prévus: - pour l'ameublement, 12.000 francs - pour la sacristie, 600 francs - pour les honoraires d'architecte (3%), 415 francs - pour la grille, 1.000 francs. Une grille "car pour des motifs de convenance, le temple a été placé à 4 mètres en reculement de la voie publique...". A ce stade, le coût total prévisionnel s'élève à 14.063 francs non compris le prix du terrain. La réalisation a été rendue possible par la lettre ministérielle du 15 juillet 1863 autorisant "l'érection d'un oratoire à Périgueux" et par la collecte des ressources nécessaires. Celles-ci apparaissant à l'occasion du décompte général des travaux pour la construction du temple de Périgueux (délibération du consistoire de Bergerac du 9 janvier 1866)⁽²⁴⁾. Outre les souscriptions et collectes et l'apport du pasteur Bastie d'un total de 11.150,55 francs, une subvention du gouvernement de 2.000 francs, rabais de Lacombe sur les bancs, 1,20! et une avance du consistoire pour le solde de 3.050,28

22. A.D.D. V173.

23. A.D.D. V173.

24. A. Cons. Bergerac. Extrait Costedoat.

francs (somme qui ne lui sera jamais remboursée et qui dans le libellé de 1882 page 5 est rappelée avec un montant légèrement différent de 3.213,50 francs). Au total 16.202,03 francs équilibrant en recette les dépenses s'élevant à la même somme d'un montant de 16.202,03 francs ²⁵,

à savoir, payé:

- à Cellierier, entrepreneur	14.076,79
- à Lacombe (bancs)	625,20
- à Gothard (peintre)	500,24
- à Focké (ébéniste pour la chaire)	500
- à Lagrange, architecte, honoraires	499,80

Si l'on ajoute le prix du terrain, 3.800 francs payé par le consistoire (et non 3.500 francs comme dit l'inventaire de 1906), on arrive à 20.287 francs, somme sur laquelle la municipalité de Périgueux a refusé obstinément de verser le moindre centime.

On aimerait connaître comme pour le premier oratoire quels fidèles fréquentent le temple mis en service en 1864. Les recensements généraux de population ne donnent plus la répartition par culte. La série V des Archives départementales de la Dordogne est muette. Les archives de la communauté protestante de Périgueux semble s'être évaporées. M. Costedoat n'a pas fini d'épuiser celles du consistoire. Peu de sources nominatives sont exploitables. Deux petits gisements apparaissent en A.D. V 167 et A.D. V 169: la liste des membres du conseil presbytéral officieux qui fonctionne à Périgueux et celle des pétitionnaires qui interviennent en 1885 auprès du consistoire pour qu'il finisse par approuver la nomination du pasteur Camblong comme successeur du pasteur de Boeck. Les pétitionnaires sont inutilisables car plusieurs de leurs patronymes sont très courants: comment choisir sans arbitraire parmi les Favard, les Cornu, les Raymond? Le conseil presbytéral réduit à 5 membres autour du pasteur ne comporte qu'un inconnu au recensement de 1876. Un Delpech y figure en qualité de doyen: Jean, 68 ans, propriétaire louant des chambres garnies, qui pourrait bien être l'ancien domestique du général Poinson; deux hommes proches par leurs métiers et proches géographiquement du temple: Jacques Robinet, originaire du Loiret, charron chez Dufour, le carrossier dont l'entreprise se classe au second rang après les ateliers du chemin de fer et Charles Schenck, 59 ans, carrossier, originaire du Bas-Rhin. Enfin, secrétaire du conseil, Victor Garcin, 58 ans, originaire de l'Isère, chef-comptable aux ateliers du chemin de fer. Indications numériquement faibles mais qui préfigurent ce que montrera mieux l'analyse de l'association culturelle de 1906: une communauté protestante où l'esprit de la modernité industrielle l'emporte sur la mentalité traditionnelle de la bourgeoisie périgourdine.

25.

Les dépenses se ventilent entre Cellierier, entrepreneur (14.076,79); Lacombe pour les bancs (625,20); Gothard, peintre (500,24); Focké, ébéniste pour la chaire (500); Lagrange, architecte pour ses honoraires (499,80).

Aux commandes de cette communauté jusqu'en 1882, bien qu'il ait été démis un an plus tôt, le pasteur de Boeck, en conflit ouvert et permanent avec le consistoire de Bergerac. Les Archives départementales de la Dordogne ne fournissent que les thèses du "vénérable corps" qui doivent être reçues avec précaution. Le pasteur de Boeck est accusé par celui-ci de tous les péchés du monde à commencer par la prévarication. La page 6 de l'opuscule maintes fois cité donne le ton "Cependant le ministère de M. de Boeck était devenu impossible; à l'état misérable de l'Eglise de Périgueux trop souvent délaissée par son pasteur, aux plaintes qui surgissent de tous les côtés se joignait une gestion financière qui menaçait de compromettre le consistoire dans des imprudences qu'il réprouvait". En note, les précisions suivantes sont apportées: "Le consistoire n'aurait jamais pu obtenir que M. de Boeck lui rendit compte des collectes faites en son nom pour la construction du temple. M. de Boeck alors qu'il devait encore au consistoire 3.213,50 francs pour solde des comptes relatifs à cet édifice a fait, sans y être le moins autorisé par le consistoire, l'achat de divers immeubles qu'il a habités lui-même ou dont il a touché les revenus, tout en laissant prendre hypothèque contre ce vénérable corps pour la portion non payée de ces achats, soit pour une somme de 30.000 francs. Enfin, M. de Boeck n'a cessé de faire sans autorisation des collectes dont l'objet n'était pas suffisamment justifié et dont il n'a pas rendu compte à l'autorité ecclésiastique dont il relevait"⁽²⁶⁾.

Les relations avec le consistoire ne sont pas meilleures lorsqu'à son tour le pasteur Jean Camblong est nommé en 1881 par la Société évangélique pour succéder au Pasteur de Boeck. La série V 169 ne permet pas de suivre le détail du conflit; des procès interminables et des décisions des plus hautes instances judiciaires. Encore en 1890, le ministre demande au préfet - qui sollicite le maire - une note détaillée sur le pasteur Camblong et "s'il remplit les conditions exigées par la loi pour exercer les fonctions pastorales dans l'une des églises protestantes reconnues par l'Etat, c'est-à-dire s'il est français, bachelier en théologie, âgé de 25 ans et s'il a été consacré au Saint Ministère par une assemblée de pasteurs de l'Eglise nationale"⁽²⁷⁾. Le préfet assortit sa réponse positive (Jean Camblong a été pasteur officiel au Fleix pendant 6 ans) d'une conclusion où il précise "Monsieur Camblong est venu se fixer depuis 1881 à Périgueux. Son attitude politique et sa conduite privée n'ont pas cessé d'être à l'abri de tout reproche. J'ajouterai, écrit-il, que Monsieur Camblong fait partie de la Société centrale d'évangélisation qui a principalement pour but de desservir les agglomérations protestantes dépourvues de titulaires officiels, ce qui est le cas de Périgueux".

26. A.D.D. V167. *Le Consistoire de Bergerac, aux membres de l'Eglise protestante de Périgueux*. Opuscule cité.

27. A.D.D. V168.

Le préfet, sur les indications du maire et donc du pasteur Camblong, avait rappelé les origines béarnaises de ce pasteur. Il est né en 1850 à Orthez. Ainsi que le dit notre collègue Costedoat: "Un cap de Bear, un Caborrut" (entêté, têtu...). Ce détail n'est peut-être pas indifférent pour comprendre sa pugnacité dans ses démêlés avec le consistoire. Sa formation religieuse (bachelier de théologie devant la faculté de Montauban en 1875, certificat de consécration au ministère évangélique le 9 septembre suivant) et son exercice pastoral officiel au Fleix (consistoire de Montcarret) donnent peu de prises aux attaques personnelles de ses adversaires. De toute façon, le dossier ne donne aucune indication sur les vicissitudes administratives et religieuses du ministère de Jean Camblong qui se termine par démission en 1910 après 28 ans de travail pastoral. Son œuvre est continuée de 1910 à 1947 par son fils le pasteur Maurice Camblong. Les difficultés initiales de Jean Camblong avec le consistoire n'ont pas empêché sa famille d'assumer le ministère pastoral à Périgueux pendant deux tiers de siècle.

C'est au cours du ministère de Jean Camblong que se règle le problème aigu d'appartenance paroissiale de protestants de Périgueux. Il n'est pas question de résumer le volumineux dossier de cette affaire et de ses prolongements judiciaires. Rappelons que le décret du 26 mars 1852, qui avait créé les conseils presbytéraux, n'avait pas déterminé les limites des paroisses mais fixé simplement les chefs-lieux dans la liste desquels Périgueux ne figurait naturellement pas. Dans le mémoire des juristes favorables aux thèses du consistoire, il est rappelé que "si par erreur" les protestants de Périgueux ont pris part en janvier 1853 à la nomination du consistoire et en 1856 aux élections presbytérales de Bergerac... ils n'ont jamais été inscrits sur le Registre paroissial de Bergerac "enfin et surtout" "depuis 1856, les protestants de Périgueux n'ont jamais plus été admis à voter dans aucune des élections qui ont eu lieu pour le renouvellement du conseil presbytéral de Bergerac ou du consistoire"⁽²⁶⁾.

"Depuis cette époque (1854), ajoutent les éminents juristes, l'Eglise de Périgueux qui a conservé certains liens, d'ailleurs assez relâchés avec le consistoire, échappe complètement à l'action du conseil presbytéral de Bergerac. Elle vit d'une vie propre et indépendante et ce qui achève de le démonter c'est que depuis six ans (1877) elle est régie par un conseil presbytéral officieux... L'agglomération protestante de Périgueux ne fait pas partie de la paroisse de Bergerac". Les décisions ministérielles contradictoires de 1874 (droit de prendre part aux élections presbytérales de Bergerac), 1877 (subvention de 300 francs au consistoire de Bergerac pour concourir au nom de l'Etat au traitement

26.

A. D. D. V167. Consultations de MM. Larnac et Pérouse au bénéfice du Consistoire de Bergerac (1863).

du pasteur auxiliaire de Périgueux, constitution par les protestants de Périgueux d'un conseil presbytéral spécial envoyant un délégué au consistoire avec voix délibérative) et de 1881 (suppression des paroisses officieuses créées en 1877) sont disséquées au cours des polémiques judiciaires qui opposent Périgourdins et Bergeracois pendant près de 20 ans. La querelle trouve son épilogue en 1893 dans la décision gouvernementale (décret en Conseil d'Etat et signé par le Président de la République) de créer une nouvelle paroisse dont le siège est à La Force et à laquelle est rattachée "la communauté isolée de Périgueux"⁽²⁹⁾. Le dernier recours des Sieurs Camblong et Raymond est rejeté par le Conseil d'Etat le 15 Février 1895. Le Conseil d'Etat "au nom du peuple français",... décide, article 1^{er} "Il est déclaré que les actes ministériels ci-dessus visés en date des 12 avril 1874 et 10 janvier 1877, ne peuvent avoir pour effet de rattacher les protestants réformés domiciliés à Périgueux à la paroisse de Bergerac". Le sous-préfet de Bergerac, dans une lettre au préfet en date du 11 juillet 1891 commentait ainsi la délibération du consistoire commentait au sujet du rattachement à La Force *"la décision prise au sujet de ce rattachement à la majorité de 12 voix contre 6 a pour auteur Monsieur Boyer, membre de la minorité du consistoire, c'est-à-dire en communauté d'opinions plus grande avec les protestants de Périgueux"*. Cette solution semble la plus rationnelle "des protestants de même doctrine seront groupés dans la paroisse nouvelle et ainsi la majorité libérale de Bergerac conservera son autonomie en dehors des tentatives d'absorption qui troublent les esprits périodiquement"⁽³⁰⁾. Ainsi il pourrait se confirmer que la querelle Périgueux/Bergerac n'était pas seulement de clochers mais aussi de doctrines et qu'elle comportait des enjeux de pouvoir.

Un temple rénové pour une communauté plus nombreuse et plus sûre d'elle-même.

C'est tout naturellement à La Force, la nouvelle paroisse des protestants de Périgueux qu'appartient l'initiative des démarches en vue de la restructuration du temple construit en 1863/64 par le consistoire. Sa demande d'août 1902⁽³¹⁾ est transmise au préfet par le sous-préfet de Bergerac. Il adresse la délibération du conseil presbytéral de La Force en date du 5 juin précédent *"par laquelle le conseil presbytéral de La Force sollicite un secours de Monsieur le ministre des Cultes pour réparations de l'oratoire protestant de Périgueux. Le coût s'élèverait à 5.400 francs"*. En recettes viennent les souscriptions volontaires (2.100 francs), la subvention promise par le conseil municipal de Périgueux

29

A.D.D. V167. Lettre du ministres des Cultes au préfet au date du 9 juillet 1891.

30

A.D.D. V167.

31

A.D.D. V173.

(1.500 francs). Ce renversement de position de la municipalité de Périgueux traduit sans doute une variation de poids positive de la communauté protestante dans la population et donc, des électeurs de Périgueux. Il manquerait, selon le sous-préfet, une somme de 1.800 francs. Il est intéressant de noter que la délibération du conseil presbytéral de La Force comporte une appréciation sur les capacités financières des protestants de Périgueux. "Les protestants de Périgueux pour lesquels nous sollicitons votre bienveillante intervention, sont à quelques rares exceptions près, plutôt pauvres et qu'ils n'en ont pas moins recueilli des souscriptions relativement importantes"⁽³²⁾. Par ailleurs, par lettre du 14 août 1902, le pasteur Camblong sollicite l'appui de M. de la Batut, député de Bergerac, président du conseil général et lui-même protestant. Les premières lignes de cette lettre du pasteur Camblong reflètent un singulier apaisement par rapport au climat des années 1880 "*Par l'organe du conseil presbytéral de l'Eglise réformée de La Force dont les protestants de Périgueux relèvent ecclésiastiquement*", M. de la Batut note: "Recommandé à Monsieur le Préfet par son dévoué R. de la Batut".

Le premier projet architectural et le devis détaillé qui l'accompagne établis par Nouailles (désigné comme "propriétaire" sur la liste de l'association culturelle de 1906) et datés du 21 avril 1902 ne correspondent pas aux sommes avancées par le sous-préfet. Le montant des travaux s'élève à 9.000 francs. En fait, le sous-préfet, qui ne devait pas être très bon calculateur, confond le montant des travaux et la somme restant à trouver déduction faite des recettes: (recette: 2.100 + 1.500 = 3.600; montant des travaux: 9.000 - 3.600 = 5.400). Ce n'est donc pas la somme de 1.800 francs qui est demandée mais bien une subvention de 5.400 francs. C'est bien ce qu'a compris le préfet qui écrit au président du conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes le 15 septembre 1902. "*La dépense prévue s'élève à 9.000 francs... Je vous serais reconnaissant de vouloir accueillir très favorablement cette demande à laquelle Monsieur de la Batut, Député, Président du Conseil Général de la Dordogne s'intéresse*". A noter que le dossier n'a suscité aucune observation du conseil départemental des bâtiments civils, a été classé n° 11 le 21 août par la commission des objets divers du conseil général et a été transmis avec avis favorable par le préfet le 15 septembre 1902.

Le descriptif de 4 pages⁽³³⁾ qui accompagne le devis de 3 pages, comporte l'état des lieux, une description des travaux à effectuer dans le temple, la création d'une salle annexe, le calorifère, la lumière électrique et les réparations. L'originalité majeure du projet est de vouloir voûter la salle en asseyant la voûte sur des arcs doubleaux en ciment armé s'appuyant eux-mêmes sur des pilastres eux aussi en ciment armé

32 A.D.D. V173
33 A.D.D. V173

relié aux murs par des tirants de fer. Un rebroussement de la charpente est prévu ainsi qu'un enduit de plâtre avec simulation de pierre par des joints creux et légèrement gris. La création d'une salle annexe, l'installation d'un poêle calorifère ventilateur et la mise en place de 8 lampes de 16 bougies remplaçant les lampes à pétroles et les appliques à bougie complètent les travaux.

Par lettre du 19 novembre 1902, le ministre de l'Intérieur et des Cultes informe le préfet qu'il a "soumis les plans et devis du projet à l'examen du comité des édifices religieux". Celui-ci a formulé les observations suivantes qui entraînent le rejet du projet. "Outre que la construction en ciment armé exige une exécution très soignée, elle ne donne vraiment de garantie que si elle s'applique à tout un édifice qui devient alors "monolithe". Mais le raccord d'éléments en ciment armé avec une construction déjà existante ne paraît pas devoir être adopté. Cette construction de voûte aurait d'ailleurs l'inconvénient de donner à la charpente une disposition défectueuse... Le comité demande l'étude d'un autre projet soit avec un plafond, soit avec des lambris...". Le prix du calorifère et la somme réservée aux imprévus sont considérés comme insuffisants.

Dès le 29 décembre 1902, Nouaille signe un deuxième projet (descriptif + devis détaillé)¹³⁴ qui est transmis, sans erreur cette fois, par le sous-préfet de Bergerac le 12 février 1903. La dépense s'élève à 12.000 et non plus à 9.000 francs; les ressources n'ayant pas varié (3.600) le déficit se monte à 8.400 francs. Le descriptif rejette d'abord l'idée d'un plafond lambrissé conforme aux souhaits du comité des édifices religieux. "La nécessité de voûter la salle actuelle et d'en faire une nef répondant au caractère d'un temple à Périgueux, nous a conduit à étudier un système de voûtes ne touchant pas à la charpente tout en conservant des proportions architecturales satisfaisantes. Le nouveau projet comporte des piliers destinés à soutenir des voûtes centrales légères, en briques. Ces piliers seraient fondés sur du béton, recevraient directement la poussée et la transmettraient considérablement diminuée aux murs actuels... L'autorité consistoriale nous a demandé d'ajouter une abside pour faire suite à la nef intérieure... Elle se lierait à la salle annexe et formerait le sanctuaire du temple". La réfection de la chaire, l'abaissement des croisées et le remplacement des menuiseries par des cadres de fer et des carreaux en verre martelé sont également prévus. Le 24 janvier 1903, le ministre de l'Intérieur et des Cultes, soucieux de liquider les reliquats de crédit de l'année 1902 relance le préfet. Celui-ci adresse un rappel au sous-préfet qui n'avait pas encore transmis le deuxième projet du 29 décembre 1902. C'est chose faite le 12 février 1903 et le 14 le préfet transmet au ministre en confirmant son avis de principe très favorable bien que la dépense passe de 9.000 à 12.000

francs. Les 3.000 francs d'augmentation viennent grossir d'autant le chiffre de la subvention sollicitée. Curieusement la réaction ministérielle se fait attendre près de trois ans et ne manifeste que le 30 novembre 1905⁽³⁵⁾. "Le nouveau projet, présenté par les intéressés au préfet, écrit le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts, et des Cultes, élève à 12.000 francs le chiffre de la dépense pour laquelle le déficit à combler est de 8.400 francs. J'ai soumis pour la seconde fois au comité des édifices religieux le dossier de l'affaire. De sa séance du 18 novembre courant, cette assemblée a émis l'avis qu'on ne pouvait accepter le nouveau projet qui réduit considérablement la surface de la salle en l'encombrant de piliers nécessités par des voûtes mal conçues. Cette préoccupation d'ajouter des voûtes à un édifice qui n'en comporte pas entraîne une dépense hors de proportion avec les ressources des intéressés: il y a donc lieu de maintenir la première décision du comité et de demander que l'on s'en tienne à la solution précédemment indiquée"⁽³⁶⁾.

Le 20 décembre 1905, le président du consistoire écrit au préfet pour lui indiquer qu'il lui transmet un troisième projet. Celui-ci existe peut-être dans les archives du consistoire mais non dans la série V173 des Archives départementales de la Dordogne.

Visiblement sans avoir reçu le troisième projet, le ministre qui va cesser d'être des Cultes en application de la loi de la séparation des Eglises et de l'Etat et qui vide ses tiroirs en fin d'exercice budgétaire indique au préfet que conformément à son avis "il accorde un secours de 5.500 francs (sur les fonds du chapitre 22 du budget des cultes de l'exercice 1905) pour aider au paiement des travaux de réparation à exécuter au temple protestant de Périgueux". Il s'agit bien d'une liquidation de dossier, à la fin d'une époque (celle du régime concordataire) et l'aide attribuée ne vise pas l'avis du comité des édifices religieux en date du 18 novembre 1905, pas plus que la présentation du troisième projet. L'aide attribuée (5.500 francs) est d'ailleurs très inférieure à l'aide sollicitée. Dans sa session du 11 avril 1906, le conseil municipal de Périgueux inscrit à son budget supplémentaire de 1906, la subvention promise en 1902. "Monsieur Champeaux s'étonne que des subventions soient accordées malgré la loi de séparation des Eglises et de l'Etat". Le Maire (Cussy) répond que "c'est une dette contractée en 1902 et que la ville doit y faire honneur"⁽³⁷⁾.

Très probablement la loi de la séparation en supprimant la tutelle du ministre des Cultes a permis à la communauté protestante de réaliser des travaux conformes à ses vœux et qui - lorsqu'on visite l'édifice

35. A.D.D. V173.

36. A.D.D. V173.

37. A.D.D. V173.

ou qu'on lit les notices établies par les autorités protestantes actuelles - semblent être très proches du deuxième projet. Dans une demande récente de subvention en vue d'une rénovation d'un montant de 600.000 francs, la paroisse de Périgueux rappelle les travaux effectués en 1907 (donc sous le régime de l'association culturelle) et leur coût: 15.000 francs (et non 9.000 ou 12.000 comme précédemment prévu). Une description sobre mais exhaustive de l'édifice issu des travaux du début du XX^e siècle se conclut ainsi: "L'intérêt de cet ensemble architectural austère réside dans le fait qu'il est un exemple caractéristique témoin du style classique des temples protestants édifiés au début du siècle, dont la plupart ont maintenant disparu en France et notamment dans le Sud-Ouest".

On ne peut refermer la porte du temple sans essayer d'entrevoir si le peuple des fidèles a changé de visage par rapport à la communauté restreinte qui avait fait renaître le culte au milieu du XIX^e siècle. Quantitativement, la réalité semble avoir peu changé en un demi-siècle sans que cela signifie que Périgueux échappe à l'évolution d'un contexte périgourdin plus large, appréhendé, il est vrai, de manière contradictoire par les historiens. Dans sa thèse sur *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*⁽³⁸⁾, P. Pommarède avance que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, il n'y a eu du côté réformé aucune tendance officielle ou précise de prosélytisme religieux. Il signale un changement au tournant du siècle. R. Costedoat situe plus en amont ce changement. "Il se pourrait que le cas de Périgueux permette justement, m'écrit-il, de constater qu'il y a bien eu des tentatives et pas seulement des tentatives". Et d'évoquer les églises indépendantes du sud du département et le rôle des sociétés d'évangélisation. L'une d'entre elles est particulièrement active à Périgueux et son action s'articule plus difficilement avec celle du consistoire à mesure que celui-ci bascule des orthodoxes aux libéraux. Quoi qu'il en soit, l'évolution ne semble pas affecter massivement Périgueux sur le plan des effectifs. La notice historique de l'Eglise réformée de Périgueux (document ronéotypée) donne 176 protestants en 1882, 185 en 1918.

Plus intéressante est la sociologie de cette communauté telle qu'on peut l'appréhender à partir de la liste des membres de l'association culturelle créée en 1906. Celle-ci compte 69 noms avec l'indication de la profession, de la nationalité (tous français sauf une allemande de 58 ans), l'âge et le domicile. Pour 69 personnes, 41 professions sont indiquées. Mais il est des "sans profession", qui appartiennent socialement à une mouvance: ainsi Blanche Minestron (sans profession) est-elle sans doute la veuve d'Étienne Minestron qui, à 40 ans en 1876, était chef de train. C'est bien l'irruption de la modernité ferroviaire et

38. P. Pommarède, *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Périgueux, Fanlac, 1976, p. 142 et suivantes.

de l'industrie qui caractérise cette liste: 17 personnes sur 49, plus du tiers, dont 5 à 7 employés de la Compagnie d'Orléans. En seconde position, le monde des fonctionnaires (10) dont le doyen, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées en retraite, a touché de près à la construction des chemins de fer, un quart de siècle plus tôt lorsqu'il séjournait déjà à Périgueux, comme ingénieur en chef; dans cette dizaine: 5 professeurs et deux hauts magistrats. Hommes de l'industrie et du chemin de fer ont le poids le plus important. En face, les professions libérales et le négoce sont laminés: un pharmacien, mais aucun médecin, avocat ou avoué et aucun négociant. Dans la tradition du milieu du XIX^e siècle, 3 propriétaires mais qui résident hors de la ville.

Refermons la porte du temple. L'essai a été tenté de faire accompagner, à chaque étape, l'histoire des murs par celle des fidèles et de leurs pasteurs. Une église, particulièrement une église protestante, c'est d'abord une assemblée. C'est l'*ecclesia* qui donne aux murs tout leur sens.

J.-E. B.

Sur quelques centenaires de la Dordogne

par François BORDES

Parmi les multiples enquêtes que lancèrent les préfets sous l'Empire et la Restauration⁽¹⁾, il en est une qui se révèle particulièrement originale. Elle concerne les cas de longévité dans notre département, et, bien què partielle⁽²⁾, elle nous fournit des renseignements fort intéressants sur les conditions de vie des habitants de la Dordogne au XVIII^e siècle et au tout début du XIX^e siècle.

Les autorités locales devaient répondre à une quinzaine de questions que l'on pourrait regrouper autour de trois grands thèmes: le corps, la personnalité et la vie.

Deux points cherchaient à préciser le physique des centenaires. Leur constitution était-elle forte, délicate ou faible, leur taille grande, moyenne ou partie? La plupart des rapports se contentent de ces appréciations subjectives. Deux seulement sur quinze nous fournissent une mesure précise: 1 m 625 dm pour Pierre Thomas, mort à Javerlhac à

1. Cf COMBET (M.), "Enquêtes, statistiques et histoire locale avant 1852", dans *Mémoire de la Dordogne*, n° 3, déc. 1993, p. 29-33.
2. Les réponses à ce genre d'enquête dépendaient du bon vouloir des maires, et l'on n'est jamais sûr que l'ensemble des correspondances soient parvenues jusqu'à nous. Le dossier conservé aux Archives départementales (6 M 428) concerne le Sarladais pour 1812, 1816 et 1819, le Nontronnais pour 1812 et 1817, et le Ribéracois pour 1830. Il mentionne 15 centenaires, 11 hommes et 4 femmes.

l'âge de 102 ans, et 5 pieds 5 pouces (environ 1,70 m) pour Jean Papou, décédé en 1816 à Saint-Jory-de-Chalais à 106 ans.

Pour ce qui est de leur personnalité, il fallait s'attacher à cerner tout d'abord leur tempérament, qui pouvait être "sanguin, bilieux ou lymphatique", puis leur humeur "gaie, sérieuse ou triste", et enfin leur caractère "calme ou emporté". Des réponses qui nous sont parvenues, il faut simplement retenir que la majorité d'entre eux avaient fait preuve, durant leur longue vie, d'un tempérament calme, d'un caractère gai et qu'ils vécurent en parfaite harmonie non seulement dans leur couple mais aussi avec leur voisinage.

Plus nombreuses, et plus intéressantes pour nous, sont les questions concernant le mode de vie de ces personnes. Leur profession, le nombre de leurs enfants, leur santé font ainsi l'objet de précisions, de même que leurs habitudes quotidiennes: rythme de vie, nourriture et vêtements, sans oublier un élément qui semblait déterminant: l'orientation de leur maison.

Socialement, nous trouvons, sur 15 centenaires, 11 paysans ("cultivateur", "colon" ou "jardinier"), 1 artisan-paysan qui "travaillait alternativement à la culture d'un petit champ et au fouloir de Tayac", 1 cultivateur reconverti sur la fin de sa vie (professionnelle) en meunier, 1 cultivateur qui devint cabaretier puis marchand de bestiaux et 1 colon dont la première profession avait été celle de tisserand. Toutes et tous, même si certains sont qualifiés de "petit propriétaire", paraissent peu fortunés. Cet échantillon se révèle tout-à-fait correspondre au tissu social de la Dordogne de cette époque.

En ce qui concerne la composition de leur famille, la plupart des réponses restent évasives: nos centenaires se sont mariés et ont eu plusieurs enfants. Le questionnaire relatif aux femmes apporte cependant plus de précision, en particulier sur l'âge du mariage. L'une, de Cherval, a convolé à 28 ans et a eu 4 enfants: elle "les a nourris jusqu'à deux ans chacun, et les a perdus ensuite tous les quatre". Une autre, morte à 102 ans à Cercles, s'était mariée à l'âge de 25 ans; "elle a enfanté 9 familles et les a tous nourris", mais 2 seulement de ses enfants étaient encore en vie en 1830³. Catherine Loubière, quant à elle, décédée à Bouzie après une longue vie de 110 ans, avait pris mari à l'âge de 14 ans! Enfin, il nous faut mentionner le record de Martial Griffoul, de Bouzie également, où il mourut à 107 ans: marié deux fois (on précise qu'à l'époque de son décès il n'était veuf que depuis huit ans), il n'eut "que 2 enfants de sa première femme, 23 de sa seconde"...

En règle générale, tous ces centenaires jouirent, durant leur longue vie, d'une santé particulièrement bonne, et une seule est signalée comme ayant eu souvent recours à la médecine (officielle, bien

3. Ces enfants ont alors, d'après l'adjoint de la commune de Cercles, 56 et 53 ans; leur mère leur aurait donc donné naissance à l'âge de 46 ans pour l'un et 49 ans pour l'autre.

sûr). François Lascombe, par exemple, de Vitrac, mort à 100 ans révolus, "n'a été sujet à aucune maladie malgré son grand âge; à peine a-t-il eu quelques accès de fièvre, mais, dans le moment de ces petites incommodités, il n'a jamais gardé le lit (...) Il n'a fait usage d'aucun remède pharmaceutique; la phtisane (*sic*) de chicorée sauvage était alors son unique boisson; il n'avait été saigné qu'une seule fois à la suite d'une chute qu'il fit de sur un serisier". Quant à Pierre Thomas, dont nous avons vu qu'il était mort en 1811 à Javerlhac à 102 ans, "il n'avait jamais éprouvé de maladies qu'en 1789, qu'il garda une fièvre réglée pendant un mois et demi". Comme certains de ses confrères, "il a conservé sa parfaite connaissance jusqu'à son dernier moment". Le sous-préfet de Sarlat tient même à nous préciser pour Catherine Loubière, morte à Bouzic en 1815 à l'âge de 110 ans, qu'"elle a joui de la vue et de l'ouïe sans altération considérable jusqu'à son décès et, à cette époque, elle avait une dentition parfaitement conservée"...

Mais comment expliquer ces longévités exceptionnelles pour le temps, si ce n'est par le mode de vie de ces personnes? S'il est un point sur lequel les rapport sont quasi unanimes, c'est sur la régularité de leur rythme de vie. Pierre Thomas, par exemple, avait pour "habitudes ordinaires (...) de se coucher à dix heures du soir, de se lever à la pointe du jour dans toutes les saisons, de se reposer une demie heure après son dîner et de se livrer au travail le reste du jour". François Lascombe, lui aussi, "était debout au point du jour et se couchait immédiatement après son repas du soir". Quant à Jeanne Chambonneaud, elle "se levait matin et se couchait fort tard". Cette régularité se retrouve aussi chez le doyen de ces centenaires. Compte Ménil, qui vécut "avec sobriété, faisant habituellement trois repas dans le jour, le premier quelques heures après son lever, qui était toujours matinal dans toutes les saisons, le second entre onze heures et midy et le troisième au déclin du jour". Cela lui permit de vivre jusqu'à l'âge de 111 ans. Seul Raymond Valade semble ne s'être imposé aucune contrainte: "il renouvelait ses repas sans distinction d'heures, ne consultant que son appétit, qu'un état constant de santé et un exercice continuels ont entretenus pendant tout le cours de sa vie" (103 ans).

Nous en arrivons tout naturellement ainsi à parler de l'alimentation de nos centenaires. Comme on peut s'en douter, la frugalité régnait dans les campagnes de la Dordogne d'alors. Jacques Pomeyret, mort à 100 ans au Bugue, se nourrissait "d'un pain de seigle et de maïs", ce qui était également le cas de Jean Delpont, de Tayac, son aîné de trois ans. Ce dernier ne buvait que peu, alors que Pomeyret faisait "sa boisson du demi-vin, et quelquefois de l'eau pure, mais quand il en trouvait l'occasion, il buvait beaucoup de vin". Quant à Pierre Thomas, "sa nourriture ordinaire consistait en du bon pain de méteil et des légumes". Le quotidien de Marie Faure était constitué "d'aliments très médiocres, en mauvais pain, soupe et usage de blé d'Espagne", ce qui lui permit cependant d'atteindre l'âge de 102 ans. Nous possédons plus de renseigne-

ments sur la nourriture de François Lascombe, qui faisait son ordinaire de soupe et de pain: "il évitait les végétaux caustiques, tels que l'ail et l'oignon, et répondait à ceux qui lui en offraient que, chez lui, l'appétit n'avait pas besoin d'un stimulant qu'il regardait comme un poison"; il fréquentait peu les cabarets, "mais il lui est arrivé quelquefois de se laisser surprendre par le vin". Le sous-préfet de Sarlat ajoute par ailleurs que "dans ces circonstances il était d'une gaité bruyante, sans la pousser jusqu'aux querelles qui en sont les suites ordinaires; et le lendemain il rachetait ces petits écarts par un air de tristesse qui témoignait son repentir". Catherine Loubière nous apparaît plus sobre, "se contentant de simples fruits dans la saison, et préférant à tous autres les fruits rouges; elle a porté souvent la frugalité jusqu'à se borner (...) à manger de la salade et des oignons". Enfin, en ce qui concerne les habitudes alimentaires de Jean Papou, elles consistaient en repas de pain de seigle, blé noir et pommes de terre, et celles de Jeanne Chambouneaud, dont on dit qu'elle aimait un peu le vin, en pain bis et maïs, et jamais de viande.

Les vêtements font également l'objet d'une des questions de cette enquête, mais, sur ce point, l'originalité fait défaut. Certains réponses se contentent de mentionner de façon évasive que les centenaires étaient habillés "comme sont vêtus les pauvres métayers", ou "comme toutes les personnes de sa profession", ou encore, comme Marie Faure, "à l'usage du pays, très médiocre, en toile et étoffes du pays, car ayant toujours été pauvre et dans la grande nécessité et toujours colon partiaire". La plupart des autres descriptions précisent que leur vêtement habituel était de bure, l'hiver, et de toile dans les autres saisons, quand ils en avaient les moyens. Ce qui ne semble pas avoir été le cas de François Lascombe, dont le sous-préfet de Sarlat nous dit qu'"il était d'une parcimonie qui approchait de l'avarice: il ne variait pas dans la manière de s'habiller, quel[le] que fût la saison, il n'avait jamais qu'un habit de bure qu'il renouvelait seulement lorsqu'il était hors de service". Moins économe se présente Jean Jayac, de Saint-Cernin-de-Reilhac: constamment habillé de bure, "il en variait l'espèce selon les saisons".

Dernier point suscitant l'intérêt des autorités, le type d'habitation des centenaires. Se trouvait-elle située sur un lieu bas ou élevé, sec ou humide? Était-elle entourée d'arbres? Quelle était son exposition? Si Jeanne Chambouneaud vivait à Cherval dans une maison "pavée, en terre, sur un lieu un peu élevé, sec et entouré d'arbres", nous n'avons que peu de renseignements sur ses congénères. L'habitation de Jacques Pomeyret se situait "dans l'intérieur du Bugue, mais elle était bien aérée"; celle de Jean Delport, à Tayac, se trouvait "sous un rocher très élevé et tournée au midy". Quant à Marie Faure, elle avait toujours choisi, dans ses nombreux déménagements, des endroits toujours exposés au sud et "tous lieux sains". Trois autres demeures étaient orientées au nord, ce qui montre bien qu'aucun déterminisme topographique ne pouvait être établi d'après ces réponses.

Au terme de cette analyse, il nous faut insister sur un point important, que soulèvent d'ailleurs certaines des autorités, celui de la fiabilité de l'état civil. On sait que sous l'Ancien Régime, l'approximation de l'âge était quasiment la règle, du moins dans la formulation qu'on en fait ⁴. L'adjoint de la commune de Cercles nous avoue ainsi qu'il n'a pu retrouver l'acte de naissance de Marie Faure. Mais c'est le sous-préfet de Sarlat qui, en 1819, pose le problème de manière plus précise dans la conclusion de son rapport sur le cas de Compte Ménil, décédé à 111 ans au Bugue: "Voilà les circonstances qui accompagnent cet exemple de longévité, duquel au reste rien ne garantit la rigoureuse exactitude, par l'usage où l'on est de ne jamais vérifier la vérité des déclarations relativement à l'âge des décédés, qu'on se borne toujours à indiquer d'une manière approximative". Et je dois avouer que les lacunes des collections d'état civil n'ont pu encore permettre, à ce jour, de retrouver la date de naissance exacte de nos doyens périgordins.

F.B.

4.

Les actes contenus dans les registres paroissiaux, notamment les déclarations de sépultures, comportent la plupart du temps la mention "âgé(e) de n ans ou environ". Il serait certainement très intéressant de lancer un jour une recherche sur les écarts entre les âges déclarés et réels des personnes.

Nom des centenaires	Décès	Age	Lieu de décès
Compte MÉRIL	1818	111 ans	Le Bugue
Catherine LOUBIÈRE	1815	110 ans	Bouzig
Martial GRIFFOUL	1811	107 ans	Bouzig
Jean PAPOU	1816	106 ans	Saint-Jory-de-Chalais
Sudric	1816	103 ans	Thiviers
Jean DELPORT	1811	103 ans	Tayac
Raymond VALADE	1815	103 ans	Le Bugue
Marie FAURE	1829	102 ans	Cercles
Jeanne CHAMBOUÉAUD	1829	102 ans	Cherval
Pierre THOMAS, dit SAULE	1811	102 ans	Javerlhac
Jeanne GOURBETTE	1816	100 ans	Thiviers
Jean d'AURIAC	1815	100 ans	Prats-du-Périgord
Jean JAYAC	1815	100 ans	Saint-Cernin-de-Reilhac
François LASCOMBE	1815	100 ans	Vitrac
Jacques POMEYRET	1811	100 ans	Le Bugue

*Tableau des centenaires
cités dans les enquêtes de 1812 à 1830*

Il est né le divin folklore

par Thierry BOISVERT

Comme musicien, luthier ou chercheur, depuis quinze ans, l'auteur a pu évaluer les multiples facettes du patrimoine musical en Dordogne. L'une de ses composantes, le folklore, bénéficie d'une image forte dont les caractères communément admis ne font l'objet d'aucune remise en cause.

Dans cet article, en observant les qualités particulières qu'on lui attribue, il s'interroge sur l'histoire dudit folklore et, pour aller plus loin, sur la naissance et la persistance des images qui construisent le patrimoine local.

FOLKLORE: (de l'anglais *folk*: peuple, et *lore*: science). Science des traditions, usages, croyances, légendes, chansons, littérature populaires et, par extension, ensemble des traditions, des légendes, des chansons d'une région¹⁾. Le mot a été inventé en 1846 par W.J. Thoms, citoyen anglais, en remplacement d'appellations devenues incommodes.

Seul le folklore musical nous préoccupera ici en sachant bien qu'il est impossible de le dissocier totalement d'autres éléments constitutifs du domaine. Il ne s'agira pas cependant d'une étude musicologique mais d'un essai tentant d'éclairer les zones d'ombre, évidentes ou dissimulées, que recèle ce sujet: l'ethnologie de la musique, l'histoire des XIX^e et XX^e siècles et quelques éléments de sociologie, humblement réunis pour la circonstance, serviront de projecteurs.

1. Dictionnaire encyclopédique Larousse (1973).

Qu'en est-il du folklore musical aujourd'hui?

Ses garants patentés sont les groupes folkloriques dont la mission de sauvegarde et de maintenance est à la fois statutaire et indéniable. Du *Chaleï* (créé à Périgueux en 1928) à la quinzaine de groupes actuels, tous s'adonnent, entre autres, au plaisir de la musique et de la danse populaires dans des spectacles où nous sont assurés l'enracinement du répertoire, l'authenticité des costumes, l'ancienneté et la fiabilité des sources. Au milieu des années 1970, sont apparus des groupes et des associations de "musique traditionnelle" se démarquant des folkloristes par l'absence de costumes et de spectacles, la remise en honneur des bals, la collecte de documents sonores auprès de "vieux" musiciens, dans un esprit apparemment différent donc, plus tourné vers une pratique "vivante" de ce genre musical. Vingt après, ces deux formes d'expression cohabitent en bonne intelligence s'appuyant sur une approche commune et tenant, sur le fond, des propos très voisins. Mais c'est l'image véhiculée par les groupes folkloriques qui nous intéresse ici, étant celle retenue par le grand public. Leur importance et leur ancienneté prédisposent à les désigner comme propagateurs de cette image bien qu'ils n'en soient pas les inventeurs, nous le verrons plus loin.

En écho à ces prolégomènes, citons pêle-mêle quelques phrases extraites du dossier que le *Journal du Périgord*⁽²⁾ a consacré à la Félibrée et des comptes rendus parus dans les journaux locaux⁽³⁾ à propos de celle qui s'est déroulée à Neuvic-sur-l'Isle le 5 juillet 1992: *"retrouver les racines de la culture occitane ... une grande journée de l'authenticité ... sans sono assourdissante ni musiques venues d'ailleurs ... l'âme profonde du pays ... la 73^e Félibrée a su ne pas verser dans le folklore surfait en carton-pâte, préférant la simplicité et la chaleur de l'authentique ... des airs d'éternité ... et l'on redécouvrait les travaux et les jours du monde rural, en tableaux vivants d'une émouvante authenticité ... grands et petits défilent au son éternel de la vielle..."*.

Authenticité, éternité, ruralité semblent devoir définir le folklore: ces extraits de presse traduisent bien les caractéristiques qui lui sont dévolues et nombre d'ouvrages, d'articles, depuis la fin du siècle dernier vont dans le même sens avec une égale constance. Cependant quelques indices puisés dans nos travaux précédents, dans ceux publiés dans d'autres régions ou dans des analyses plus générales (voir notes) obligent à relativiser ce constat et, sur certaines points, à le contredire en totalité.

Plutôt qu'un discours théorique assorti d'exemples succints, nous vous proposons deux parcours choisis pour leur exemplarité. Ils nous

2. *Journal du Périgord* n° 1 (été 1989).

3. *Dordogne Libre* et *Sud-Ouest* (6 juillet 1992). Le choix de cette date ne correspond qu'à celle de la rédaction de notre article, le même discours étant réutilisé chaque année.

aideront à percevoir les cheminements qui ont amené des poncifs simplificateurs à émerger pour constituer aujourd'hui, dans ce domaine l'essentiel du discours commun.

Toujours, au cours des recherches en amont de nos analyses, nous avons confronté la collecte de terrain (enregistrements de musiciens, témoignages sur les bals, les pratiques musicales et leur contexte, etc) aux documents écrits conservés dans des archives publiques ou privées (récits, monographies, essais, travaux et recueils antérieurs consacrés à la danse ou à la musique en Périgord). Cet aller et retour permanent entre sources orales et écrites s'avère d'une efficacité féconde pour la constitution d'un corpus riche et précis: chaque trouvaille invite à des vérifications, suggère de nouvelles pistes de travail et ce, dans les deux sens. Enfin, pratiquant cette musique et ces danses, nous avons toujours pu, d'une part, améliorer notre savoir-faire en élargissant notre savoir-tout-court et, d'autre part, quitter notre rôle d'observateur pour plonger dans des relations plus sensibles avec nos informateurs. Car il s'agit aussi et avant tout de musique, donc d'expression artistique et d'émotion.

* * *

I. - PIERRE BERNARD, CONCESSIONNAIRE PIMPARD

Bergerac (Dordogne), juin 1988

Réalisant avec Philippe Destrem un film vidéo⁽⁴⁾ consacré à Marcel Piaud (musicien multicaltes, quatre-vingt ans de modestie, de générosité, d'humanité au service de son art), celui-ci conclut notre entretien par ces mots: *"J'ai enregistré des disques et des cassettes, mais j'ai peur que ce ne soit pas suffisant: je vais publier mes compositions. S'il y a un écrit, il s'en sauvera toujours assez pour rappeler que ça existe ... Je pense qu'ainsi, j'aurai marqué mon passage ... un peu comme Bernard"*.

En nous disant son souci d'éternité, Marcel Piaud nomme Pierre Bernard, vieilleux comme lui, musicien de référence de tous les tourneurs de manivelle du nord du Périgord. Il ne l'a pas connu directement, mais de maîtres à élèves, l'espace de deux générations a doucement entretenu un souvenir tenace qui force le respect et nourrit les imaginations.

Ribérac (Dordogne), juin 1909

La sixième Félibrée se déroule dans cette ville en l'honneur du troubadour Arnaud Daniel. En ce début de vingtième siècle (comme

4. Production *Musiciens Rauliniens* (1992), cassette V.H.S.

aujourd'hui). le Félibrige se soucie avant tout de sauvegarder la langue d'oc, remise en lumière cinquante ans plus tôt par Frédéric Mistral. La bonne société périgourdine est là, avec son cortège de notables et d'érudits, tous régionalistes débutants. Quelques uns ont déjà rassemblé de "délicieuses chansons paysannes à la naïveté touchante de poésie et de grâce" publiées çà et là, sans la notation musicale le plus souvent. Ce 20 juin à Ribérac, après la *taulado* (repas gigantesque par le nombre des participants et des plats), a lieu la *Cour d'Amour* dans les jardins de la sous-préfecture pour un programme en trois parties de chansons, musique et poésie: "Les Dames sont priées de prendre ce jour la coiffe du Périgord" ⁽⁵⁾.

"Avec une virtuosité étonnante, la très brillante violoniste qu'est Madame Lasfargues, a fait entendre deux morceaux de genres différents qui ont ravi les auditeurs.

M. Benoît, le "maître en gai savoir", dans une de ses meilleures œuvres: "L'Argentier du Paradis", œuvre composée spécialement pour Ribérac, a été assez merveilleux; aussi le public le lui a témoigné.

M. Jean-Louis, le troubadour de nos campagnes, dans deux des plus jolies œuvres du poète Chastanet, a été, tour à tour, d'une fine ironie et aussi un peu sarcastique.

Mlles Callestremé et Bourguignon ont été parfaites dans le duo du troisième acte de Mireille.

Mlle Callestremé, dans Invocation au Troubadour, a pu faire apprécier toute la beauté de sa magnifique voix. Chanteuse de talent, elle conduit sa voix avec une méthode d'une sûreté étonnante. Très maîtresse d'elle-même, elle sait, à la perfection, moduler ses sons de voix, aussi sa réputation artistique est-elle incontestée.

Dans le duo du troisième acte de Mireille, chanté avec M. Delmon, dont la réputation n'est plus à faire, avec son partenaire, elle a littéralement enlevé l'auditoire.

M. Delmon a chanté deux chansons patoises, démontrant victorieusement qu'il était bon dans tous les genres et qu'il méritait pleinement sa réelle valeur artistique.

M. Reverdy, l'apprécié félibre, a fait entendre une de ses œuvres les plus originales, chantée sur un air populaire; il a fait la joie des auditeurs, qui, tous, se sont mis à reprendre en chœur, avec lui, le refrain très entraînant.

M. Souchet, lors du concert donné en avril dernier à Ribérac, avait fait apprécier sa belle voix de basse; dimanche dernier, dans Chanson Périgourdine, il a retrouvé le même succès, chose d'ailleurs à laquelle son talent l'a habitué.

Les Blanches Marguerites, morceau joué par l'orchestre de vieilles, dirigé par M. Pierre Bernard, par son caractère archaïque, a complété la note toute spéciale de ce très beau concert".

Le chroniqueur de *l'Etoile de Ribérac*⁽⁶⁾ rapporte ainsi ce moment presque surréaliste où, pour la première fois, on entend un ensemble de vieilles sur la scène de la Félibrée. On imagine pendant cette valse le frisson d'émoi parcourant la soie des ombrelles des dames du premier rang et les gratouillis dubitatifs de doigts manucurés dans les barbiches somnolentes des messieurs adjacents.



Lors de la Cour d'Amour, notables et dames en coiffe aux côtés de la Reine: le sous-préfet et Madame, la Reine des Félibres du Limousin, le Maire de Ribérac, le Majoral président du Bournat (carte postale, 20 juin 1909, coll. part.).

Depuis la première Félibrée (Mareuil, 1903) et jusque vers 1935, la partie musicale accompagnant les agapes de cette manifestation donne surtout l'occasion à quelques interprètes du sérail d'exprimer leur talent dans des compositions personnelles ou dans un répertoire d'opéra, d'opérette, de musique classique ou orphéonique⁽⁷⁾. On y entend rarement de la musique traditionnelle, et lorsque c'est le cas, il s'agit soit d'une attraction alibi, soit d'une musique revue et corrigée, "civilisée" par une sévère re-lecture, tempérée par des harmonies répondant

6. 22 juin 1909, AD 24.

7. Cf. les programmes de cette manifestation (coll. part. et revue "Lou Bournat"). C'est seulement au milieu des années 1950 que danse et musique folkloriques devinrent prépondérantes, par la présence grandissante de groupes du même nom.

aux canons de la musique classique pour "élever" ce répertoire "rustique et pittoresque" au rang de "vraie musique", pour le fonder dans l'esthétique du moment, en l'habillant des atours de la monodie accompagnée alors en vogue dans les salons. Dans la préface des *"Chansons patoises du Périgord"* qu'il traduit et harmonisa⁸⁾, le baron Fernand Fouant de la Tombelle l'indique clairement: *"Nous n'avons pas craint de tempérer la trivialité fréquente du rythme (de ces chants), par l'utilisation des ressources d'une technique plus moderne (...) la chanson populaire est une gemme. Mais toute gemme a besoin d'une sertissure pour devenir joyau!"*. Même les abbés Casse et Chaminade, dont le travail de collecte fut d'une rigueur et d'une intelligence rares⁹⁾, se laissèrent porter par cet élan. Avec clairvoyance, ils font observer en premier lieu que la musique populaire est faite de variations constantes: *"Les uns changent la mesure à 6/8 en mesure à 2/4, d'autres introduisent une mesure à 3/4 dans un morceau à deux temps, d'autres font alterner le rythme binaire avec le rythme ternaire. Beaucoup, croyant faire montre de goût, insèrent des fioritures, des portes de voix, des anticipations d'une note sur l'autre, des appoggiatures"*. Mais au lieu de prendre en compte la richesse, la liberté d'expression et d'interprétation consubstantielles au genre, ils s'empresment de regretter: *"la chanson populaire n'admet pas la carrure moderne (...) cela vient du défaut de règles fixes ou de l'altération de la tradition"*. Et le couperet tombe peu après: *"ces mélodies rustiques furent composées en dehors de toute préoccupation instrumentale (...) pour apporter un élément de variété et donner une idée du genre archaïque, nous avons fait graver quelques harmonisations. Nommer Mlle Cécile Chaminade, M. le baron F. de la Tombelle et le chanoine Boyer, c'est nommer trois notabilités qui honorent l'art français et l'art périgourdin"*.

Sous cet aspect aussi, les émules de Mistral qui prétendaient être les porte-paroles d'une cause populaire, dissimulent mal le paradoxe majeur du projet linguistique élitiste qui fut le leur¹⁰⁾. Parler la langue d'oc, oui. Mais, pour tenter de tutoyer l'âge d'or des auteurs du Moyen-Âge, parler et écrire avant tout une langue qui, piochant dans les patois sa légitimité, se souciait plus de philologie que de vie quotidienne. Quelques néotroubadours locaux dont la production littéraire, si elle avait été écrite en français n'aurait pas trouvé de tribune, se chargèrent de les sacraliser. F. de la Tombelle (qui ne parlait pas occitan¹¹⁾) l'énon-

8. F. de La TOMBELLE (ca 1910) *Chansons Patoises du Périgord*. Dans la réimpression de cet ouvrage (Lo Bomat, 1989), M. Patrice GOUYSSE dresse, en préambule, un panégyrique de l'œuvre de l'auteur. Pas un mot ne ressort dans le contexte de l'époque la préface originale (reproduite deux pages plus loin) dans laquelle le musicien tient des propos indéfendables aujourd'hui: oubli fâcheux ou acquiescement tacite?

9. CASSE et CHAMINADE (1902). *Les vieilles chansons patoises du Périgord*.

10. En 1911, pratiquement aucun ouvrier et seulement 3 % de paysans sont adhérents du mouvement. Voir à ce sujet: Philippe MARTEL (1992) *Le Félibrige*, in *Les Lieux de Mémoire* (III, 2) sous la direction de Pierre NORA et Pierre PASQUINI (1968) *Le Félibrige et les traditions*, in *Ethnologie française* (n° 1988-3: Régionalismes).

11. Note manuscrite du majoral FOURNIER adressée au directeur du syndicat d'initiatives de Montignac (1971). Coll. Musée E. Le Roy, Montignac.

ce sans ambiguïté: "le patois de ces poètes, grands écrivains et admirables diseurs (il cite Robert Benoît) s'envole dans les hauteurs de la littérature, et laisse, avec raison, sur la glèbe, le charabia de l'articulation populaire" (12). Dès lors, il n'y avait pas de raison, dans ce cadre et selon l'esprit du temps, que d'autres expressions de la culture populaire (la musique par exemple) subissent un traitement différent.

Revenons à Pierre Bernard. Sans doute, en cet après-midi de fin de printemps 1909, sa notabilité, son crédit de musicien sont-ils plus forts? La publicité pour son commerce figure en bonne place dans le programme de la Félibrée (13) et c'est bien lui la clef de voûte de ce supplément musical. La revue "Lou Bournat" le confirme en des termes où l'étonnement se teinte d'un léger mépris: "Un orchestre de vielles, sous la direction de M. Pierre Bernard, joue une valse "Les Blanchés Marguerites"; chose rare, les musiciens vont en mesure, jouent avec précision et quelque méthode, et cette audition plaît énormément au public, qui rappelle les exécutants".

Mais au fait, qui est ce Pierre Bernard?

Charras (Charente), novembre 1899

Pierre Bernard (que tout le monde ici appelle "Calao" du surnom de son père) rentre de Marthon; il ne fera pas la tournée des bistrots avec les autres conscrits, il ne coiffera pas non plus les arbres de la place de la mairie des pots de fleurs du voisinage. Le médecin militaire a été formel: ces toussotements, cette gêne continuelle pour respirer, cela ressemble tant à la tuberculose qu'il le déclare réformé et lui conseille d'aller à Vichy prendre les eaux. L'idée de partir ne l'impressionne pas: il a déjà traversé le Massif Central, ayant appris son métier d'horloger à Besançon. Mais la maladie, la peur de demain...

Un clin d'œil du destin va alors lui donner l'occasion de transformer ce coup dur en raison de vivre. Il rencontre au cours de ses cures, Claude Pimpard, de six ans son aîné, facteur de vielles à Jenzat, petit village de l'Allier et revoit souvent à Vichy ce luthier/commerçant déjà réputé dans tout le centre de la France pour la qualité de sa production instrumentale. La même photo (voir ci-dessous) les immortalisant ensemble (14), retrouvée chez l'un et l'autre, témoigne de l'amitié durable qui les lie et c'est bien auprès de ce musicien que Calao apprend à jouer de la vielle (Marcel Piaud pense qu'il est l'inventeur de la technique spécifique à cette région, pour "tourner" les airs à trois temps). Elève doué, il va impressionner, en rentrant au pays, tous ceux que le démon de la musique taquine. Ainsi René Barbet de Vendoire: "il y a

12. F. de la TOMBELLE (ca 1910), op. cit.

13. Coll. part.

14. Cf J.-F. CHASSAING (1987; voir note 26) et coll. part.

eu une noce en 1907, et c'était une vieille qui menait le cortège. Personne n'ayant jamais vu de vieille, tous les gens étaient sur le seuil des portes. Le musicien, c'était Pierre Bernard de Charras. J'étais très intrigué, je ne l'ai pas quitté de la journée" (15).

Son modernisme, sa façon de jouer, "très précise, très pure, sans rien ajouter ni enlever" (16), son charisme et son sens du spectacle vont séduire et susciter nombre de vocations entre Charente et Dordogne. A Faurias, sur le second lit de sa chambre, vielle et violon trônent côte à côte. Calao accompagne parfois ses élèves au violon et leur prête sa seconde vielle, en attendant que celle du futur converti soit livrée de chez Pimpard. Et, alors que la mode est aux clarinettes, aux pistons ou à d'autres musiques cuivrées (17), il va imposer sur l'espace d'au moins trois cantons un instrument nouveau ici: la vielle. Bien sûr, il en tire quelque bénéfice et lorsqu'on demande entre Mareuil, Marthon et Nontron comment tel ou tel vieilleux s'était procuré son instrument, la réponse est toujours identique: "Ha! mais c'est un nommé Bernard, l'horloger de Faurias, qui l'avait faite venir". Parfois, il appose sa propre photo sous le couvercle du clavier de l'instrument, à côté de l'étiquette du luthier comme pour rappeler au musicien qu'il est LE représentant de la maison Pimpard et qu'en cas de réparation, c'est lui l'interlocuteur accrédité, pourcentage oblige!

Agé de cinquante-six ans, le 22 mai 1926, Pierre Bernard qui ne fait plus ni bals, ni noces depuis cinq ans, se sent vaincu par la maladie qui l'a miné. Alors, dernière pudeur, il prend du poison pour partir aussi dignement qu'il avait vécu.

Nous avons retrouvé, au cours d'enquêtes dans ce secteur (18), plus de vingt vieilleux ayant exercé entre 1900 et 1935 sur un rayon de 15 kilomètres autour de Charras. Cette présence de musiciens, rare par sa concentration, est bien la signature du seul Pierre Bernard, toute sa vie soucieux de combiner au mieux ses dons pour la musique, son sens du commerce et du spectacle, son influence sur la jeunesse (19): "Un artiste, Monsieur!" (20).

15. Lettre de M. René BARBET à M. Hubert MARCHEIX (1984). Coll. part.

16. Cité par Marcel PIAUD (voir note 4).

17. T. BOISVERT et S. ROUX (1987), *Impressions de quadrilles*.

18. Enquêtes effectuées en 1988. Remercions ici tous nos informateurs: MMmes BARBET, DELAGE, EYMOND, LACAUD ET MM. BAZINET, COLOMBESKI, DELAGE, DESTREM, FORT, HARRISMENDY, IMBERT, MABRU, PIAUD.

19. Pierre BERNARD était aussi le principal pourvoyeur en préservatifs de la jeunesse (dansante ou non) du pays.

20. Pierre BOULANGER (1979) *Les instruments de musique en Charente Limousine*, in *Ethnologia* n° 10.



Musiciens au quotidien: Pierre Bernard et Claude Pimpard posent fièrement avec leurs instruments pour sceller leur amitié, loin de tout folklore (ca 1900, coll. part.).

Cet itinéraire met en évidence l'apparition précisément reparable de la vielle dans le nord-ouest de la Dordogne, plus pour des raisons humaines et sociales que par le fait d'une "tradition ancestrale". Nouveau ici en 1900, donc moderne, cet instrument n'eut aucun problème pour s'insérer dans la musique populaire locale et essaimer, grâce en particulier à des talents individuels et si tradition il y a, elle date de moins d'un siècle. Les archives donnent raison à ce témoignage non seulement pour la région de Mareuil, mais pour le département tout entier: nulle présence significative de la vielle avant la Révolution (peut-être dans l'aristocratie?) et très peu de notations avant 1850²¹. Quelles raisons vont donc converger pour importer cet instrument avec tant de succès qu'il puisse supplanter certains de ceux utilisés avant lui et devenir de nos jours emblématique de folklore périgourdin²². En

21. AD 24, en particulier série M (fêtes et cérémonies).

22. Concernant la volonté d'inventer à cet instrument une présence locale la plus lointaine possible, citons, en le saluant comme un sommet du genre, un retraité/acteur de vielles amateur de Belvès qui propose à la visite de son échoppe un modèle appelée "*l'organistrum du prieuré de Bénédicins de Belvès*". Dans un bel élan historico-musicologique, il associe un bâtiment conventuel du Moyen-Âge devenu mairie à un instrument de la même époque (ancêtre de la vielle à roue se jouant à deux) copie d'une célèbre sculpture du portique ouest de la cathédrale de Saint Jacques de Compostelle. Ces approximations ne l'empêchent pas de vendre des cartes postales de l'instrument dûment rebaptisé: pour le touriste, ces informations sont originales: viennent d'un homme du cru et répondent à sa soif de "culturel", pour l'autochtone (qui ne se souvient plus très bien des instruments en vogue au XIIIe siècle), elles combient son désir d'enracinement en attisant son ego périgourdin.

gardant présent à l'esprit la quasi-simultanéité des facteurs suivants et sans les expliciter plus à fond, on peut citer, sur le plan des idées:

- L'adolescence de l'archéologie et de l'anthropologie liées à la quête des origines de l'homme, incluant ses premières expressions artistiques (en musique: la chanson populaire);

- L'apparition de nouveaux patrimoines, cent ans après la Révolution Française, attestée par l'importante loi de 1887 sur les Monuments historiques: politique de patrimonialisation suscitée par la III^e République ou venant en réaction à ses directives⁽²³⁾.

- En corollaire aux deux propositions précédentes: le régionalisme (nourri des recueils des chercheurs ci-dessus) qui participe, à la suite du romantisme à l'essor d'une "idéologie des racines"⁽²⁴⁾.

- La quête d'identité et des symboles afférents pour une nouvelle bourgeoisie issue de la société rurale traditionnelle (elle-même en déclin à la fin du XIX^e siècle)⁽²⁵⁾.

Sur le plan des pratiques:

- L'apport de nouveautés techniques en matière de communication (des objets et des idées), la rapidité et l'effervescence des rencontres qui en découlent.

- Une réelle économie de la lutherie de vielle à partir du village de Jenzat (Allier) par la transformation d'un artisanat local en semi-industrie (plusieurs milliers de vielles y ont été construites et vendues pendant cette période)⁽²⁶⁾.

Toutes notions bien différentes des discours archaïsants ou immémorialistes habituellement servis à ce propos.

II. - COLLECTIONNEURS ET PRÉFACIERS

Les publications traitant du folklore musical (recueils de chansons le plus souvent) sont assorties de préfaces, souvent longues, où les auteurs/collecteurs précisent les raisons qui les ont conduit à effectuer de tels travaux. Ces textes liminaires, indissociables des inventaires qu'ils introduisent, nous livrent en filigrane d'autres indications précieuses, en particulier sur les conditions et les motivations qui les ont initiés.

Souvent, ces préambules sont le prétexte à une dissertation plus large sur les problèmes de la société du temps et toujours à une glorifi-

23. Sur la constitution du patrimoine, voir Jean-Michel LENIAUD (1992), *L'utopie française* et Thierry GASNIER (1992), *Le Local* in *Les Lieux de Mémoire* (III-2), sous la direction de Pierre NORA.

24. Sur l'histoire des collectes musicales en terrain français, voir Jacques CHEYRONNAUD (1986), *Mémoires en recueils*. Sur la question du nationalisme musical, voir Jacques CHEYRONNAUD (1991), *Eminemment français*, in *Terrain* Oct. 91, pp. 91-104.

25. Sur la modernisation de la France rurale (de 1870 à 1914), voir Eugen WEBER (1984), *La fin des terroirs*.

26. Jean-François CHASSAING (1987) *La vielle et les luthiers de Jenzat*.

cation du "bon vieux passé". En voici plusieurs exemples classés chronologiquement, tirés d'ouvrages concernant le Périgord.

4 août 1857

A la suite de propos tenus quelques mois plus tôt dans un hebdomadaire local ⁽²⁷⁾, le baron d'Aigueperse se plaint: *"En lisant votre article traitant de la poésie populaire, j'espérais y trouver quelques recherches plus complètes sur les chants populaires anciens; mon espoir a été trompé. Il faut cependant se hâter d'en recueillir les derniers vestiges, si toutefois il est encore temps de les arracher à l'oubli"*.

29 juin 1875

Dans une note intitulée ⁽²⁸⁾ *"Les Chants Patois du Périgord"*, M. Dujarric-Descombes s'inquiète: *"Notre société est entrée sans retard dans la voie indiquée par Monsieur le Comte de Mellet qui, le premier, a attiré notre attention sur ces chants populaires, ces chansons fort anciennes qui se sont conservées dans les campagnes (...). Mais qui gardera ces légendes, ces Noël, ces contes, tous ces chants en l'honneur encore dans nos campagnes? Ils s'altèrent chaque jour et finiront peut-être par disparaître entièrement avec notre idiome patois. Il n'y a de temps à perdre si l'on veut sauver de l'oubli et d'une perte imminente ces précieux monuments de l'esprit et de la langue de nos vieux pères"*.

Octobre 1887

Le comte de Saint Saud, dans un article ⁽²⁹⁾ encourageant à recueillir les "légendes et chansons populaires du Périgord" explique: *"Il est grand temps de faire appel à la mémoire de vieux ou de vieilles pour qu'ils nous disent comment on faisait les noces ou les enterrements de leur temps, pour les faire chanter, afin d'en noter paroles et musique (...) il y a cinquante ans, la moisson eût été plus grande que de nos jours"*.

Mai 1890

Dans le premier numéro d'une revue ⁽³⁰⁾ "mensuelle, artistique, historique et littéraire" on retranscrit *"Lou Bouyé dè laurado, vieille chanson des moissonneurs du Périgord"*, le commentaire anonyme qui suit la traduction regrette: *"On ne chante plus guère aujourd'hui; les vieux refrains sont allés au pays des vieilles lunes; l'époque est décidément triste. La dernière vigne perdue a arraché du cœur de nos paysans la dernière note joyeuse. Chacun moissonne tout seul, à la hâte sur son héritage morcelé; s'il reste quelques vastes champs, la mois-*

27. *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (1857), pp. 272-273. Coll. AD 24 et SHAP.

28. BSHAP (1875), pp. 305-314.

29. BSHAP (1887), pp. 514-515.

30. *Le Périgord Pittoresque* (1890). Coll. AD 24 et SHAP.

sonneuse à vapeur est là, c'est bien fini les réjouissances et les chants des moissons. Avant que ces dernières ne disparaissent entièrement, nous donnons ici une de celles qui sont le plus répandues en Périgord (...). Nous avons choisi, à travers de nombreuses variantes le texte qui nous a paru le moins altéré".

1902

En avant-propos du recueil de chansons déjà cité, les abbés Casse et Chaminade attirent l'attention du "lecteur *bénévole*" sur le devoir de collecter "*les trésors de mélodie et de poésie primitives qui gisent enfouis dans nos chaumières*":

"Hâtons nous de cueillir les fleurettes musicales écloses sur le sol périgourdin: elles se meurent dans un oubli immérité. Jadis (au temps des foins et des labours, de la moisson et des vendanges) les joyeux refrains résonnaient dans le fond des vallons et sur la cime des côteaues. Les gentes pastourelles (tout en filant leur quenouille et en gardant leur troupeau) animaient de leurs chansons les riant bocages. Durant le sombre hiver, les grands-pères égayaient les longues veillées par le récit d'un conte badin et les robustes gars y répondaient par de pimpantes ritournelles.

Aujourd'hui (triste signe des temps!) un morne silence règne sur la campagne: on ne chante plus ou guère s'en fait. Usages et costumes antiques, mœurs locales, chansons patoises, hélas! tout s'en va, tout disparaît (...). Il est déjà bien tard; cette cueillette, il fallait commencer il y a quelques cinquante ans: une glane fructueuse eût récompensé les efforts du quêteur de vieux airs".

1927

L'étude des patois n'est pas épargnée par ce regret, ici Gaston Guillaumie ⁽³¹⁾: "*Les patois ne peuvent plus attendre; chaque jour, irrémédiablement, emporte un peu de leur richesse. Parce que certains d'entre eux ont assez bien résisté au chemin de fer, au journal quotidien, à l'école ou à la caserne, il ne faut pas en conclure qu'ils possèdent une vitalité indéfinie. Le linguiste n'a pas la prétention d'enrayer cette décadence, ni de préserver les patois de la mort; il veut seulement faire l'inventaire de leurs débris, afin qu'on puisse un jour les cataloguer dans un grand herbier national. C'est ainsi que j'ai voulu recueillir quelques plantes avant qu'elles fussent complètement desséchées".*

31. Gaston GUILLAUMIE (1927), *Contribution à l'étude du glossaire périgourdin*.

La même année, Georges Rocal fait paraître *Le Vieux Périgord*³². Dans la préface rédigée par le comte Charles de Saint-Aulaire, on peut lire: "Notez que les anciens et les anciennes, qu'il faut interroger au cours de ces enquêtes, ont plus que jamais les lèvres cousues par la prudence. Tout étant aujourd'hui matière imposable, nos paysans sont naturellement portés à voir dans tout questionnaire une opération préliminaire du fisc. Hâtons nous de collectionner les vieilles coutumes pendant qu'elles ne sont pas encore taxées".

1976

Dans une compilation de Michel Balout³³, musicien et félibre, on relève: "Il faudrait beaucoup d'ouvrages comme le mien afin d'éviter que se meurent lentement nos traditions, pour que notre belle jeunesse puisse en prendre connaissance et ainsi conserver l'héritage de nos anciens".

A Monsieur le Chanoine BOYER,
au sèmeur de Mélodies NEUVES.

Les glaneurs de vieilles chansons potôises,



dédié amicalement ce folk-lare périgourdin

Frontispice du recueil de chansons des abbés Casse et Chaminade en forme de rébus (1902, coll. SHAP).

Avec une belle unanimité pendant cent trente ans³⁴, la même mise en garde (toujours entendue de nos jours) précède toute velléité de collecte des traditions musicales, supposant toujours que le passé lointain était forcément plus riche en "matière première", définissant ainsi par avance un incessant déclin des musiques populaires.

Rappelons les termes employés dans ces préfaces: *les derniers vestiges ... il n'y a pas de temps à perdre ... il y a cinquante ans, la*

32. Georges ROCAL (1927). *Le Vieux Périgord*.

33. Michel BALOUT (1976). *Recueil de chants et danses populaires en Périgord*.

34. Nous l'avons dit aussi jusqu'en 1985.

moisson eût été plus grande ... les vieux refrains sont allés au pays des vieilles lunes ... tout s'en va, tout disparaît, il est déjà bien tard ... chaque jour emporte un peu de leur richesse ... éviter que se meurent nos traditions.

Amasser le plus grand nombre de mélodies et chercher à en prouver l'ancienneté, est un souci commun à tous. Les précautions oratoires dont font usage les folkloristes trahissent un malaise qu'on pourrait résumer ainsi: "*Je m'intéresse à un sujet marginal, mais voyez comme AVANT, cela avait de l'importance*". Influencés en cela par le goût généralisé de l'époque pour l'Antique, souhaitant placer leur recherche à la hauteur de celles de leurs collègues de Sociétés Savantes (en la considérant cependant comme une occupation annexe, moins honorable que les études habituelles de ces érudits), ils ont eu tendance à faire cadrer leurs "vestiges musicaux" aux préoccupations du temps, et ont omis de les comparer à ceux trouvés par leurs homologues de régions voisines: ainsi auraient-ils évité certaines prédications nombri-listes ou celtisantes³⁵. A la lecture des travaux intelligents de plusieurs de leurs contemporains, on était en droit d'attendre d'eux des conclusions moins radicales.

Cette chronique d'une décrépitude annoncée fut un leurre d'autant plus efficace qu'il n'a jamais été possible, bien entendu, de recueillir *a posteriori*, tout ce qui se jouait et se chantait un ou deux siècles auparavant. Plutôt que de rêver d'un autrefois mirobolant, s'ils n'avaient été préoccupés par d'autres objectifs, ces enquêteurs avaient en mains suffisamment d'éléments pour réaliser que mélodies et textes étaient le fruit d'une constante évolution. Et que pour perdurer (jusqu'à eux ou jusqu'à nous), la musique traditionnelle oublia ici, ajouta là, conserva aussi et, s'accommodant des nouveautés techniques, instrumentales, artistiques et de la mode sut re-crée à chaque instant. Mais là encore, le poids intellectuel des écoles historiques du moment occultait cette possibilité d'analyse. Signalons au passage que tous les commentateurs (pas uniquement les folkloristes) associent la musique populaire à une fonction, une cérémonie, des symboles, etc, sous-entendant qu'elle ne peut exister par elle-même, que "l'art pour l'art" est étranger à ses pratiquants. Les relations que nous avons eues avec plusieurs musiciens "traditionnels" prouvent pourtant la recherche purement artistique qui les préoccupait au premier chef: qualité du son, trouvailles dans le phrasé, usage de fioritures, originalité de l'interpré-

35. Dans ses *Antiquités de Vésone* (1821), Wlgrin de TAILLEFER consacre un paragraphe aux "*superstitions druidiques et autres, du territoire peirocorien*": "*Si je donne gravement cette série de superstitions populaires, c'est que non seulement elles sont de nature à faire connaître le caractère de nos campagnes, mais encore qu'on y reconnoît les dernières traces du culte druidique, il n'est pas d'homme peu versé dans la science des antiquités qui ne démêle ces rapports*". Et, pour confirmer son hypothèse, l'auteur rend compte de diverses coutumes populaires en classant "*toutes ces extravagances de l'esprit humain*" selon une chronologie débutant "*par le commencement de l'année druidique*". Apprécions son travail d'initiateur de la recherche archéologique et, sur le dernier point, d'initiateur ... des conclusions hâtives!

tation ... Il faut l'admettre, l'important est moins dans cette litanie de catalogues que dans la façon qu'ont eu musiciens, chanteurs, danseurs d'aborder l'art qu'ils produisaient et l'essence de la tradition, si elle existe, c'est en premier lieu, son savoir-évoluer, son instinct de survie.

L'analyse du contenu des recueils, la comparaison avec nos propres travaux, font apparaître un second point commun: toujours, les auteurs ont pratiqué une sélection des mélodies recueillies, ont effectué un choix dans ce qu'ils ont donné à lire ou à entendre. Comment expliquer autrement et selon les cas, l'absence de mélodies de danse (trop associée au "vice" depuis l'apparition des danses de couple et sans intérêt pour les philologues), de textes en français (inopérants pour le Félibrige et pour les occitanistes), de chansons liées à l'actualité (très présentes, en revanche, dans la presse et les cahiers de chansons manuscrites), de strophes grivoises ou paillardes (choquantes pour des lectures en société?), d'instruments pourtant très pratiqués (clarinettes, pistons et saxophones par exemple) mais considérés comme peu "authentiques"?

En fait, décrétant de façon unilatérale quels étaient les "vraies mélodies", les "vrais instruments", les "vraies danses", choisissant ce qui allait dans le sens d'une idéologie du terroir et du passé comme référence obligée, ce type de publications fut souvent un prétexte à argumenter sur les orientations sociales ou politiques que les auteurs combattaient ou préconisaient de façon à peine voilée: *"nos bergères répètent, sans les comprendre, les chansons des orgues de Barbarie et substituent trop souvent des mots français aux plus expressives paroles de notre vieille langue* ⁽³⁶⁾ ... *tous ces chants s'altèrent* ⁽³⁷⁾ ... *ces vieux refrains, ces Noël's champêtres, ces chants de nourrice que les couplets des cafés-concerts remplacent chaque jour* ⁽³⁸⁾ ... *l'époque est décidément triste, la moissonneuse à vapeur est là* ⁽³⁹⁾ ... *aujourd'hui (triste signe des temps) un morne silence règne sur la campagne* ⁽⁴⁰⁾ ... *enrayer cette décadence, les cataloguer dans un grand herbier national* ⁽⁴¹⁾ ... *tout étant aujourd'hui matière imposable* ⁽⁴²⁾ ... De façon plus explicite encore, sous la plume de J. Carrier ⁽⁴³⁾, curé de Saint-Amand-de-Coly: *"le luxe des villes a déjà commencé, au détriment de l'esprit de soumission dans les familles et du bien-être dans les maisons, à s'emparer de la jeunesse; et, comme conséquence forcée, les danses et les mauvaises lectures menacent de faire disparaître la simplicité des mœurs d'autrefois"*, ou du comte Charles de Saint Aulaire ⁽⁴⁴⁾: *"La Poli-*

36. *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (1857), op. cit.

37. BSHAP (1875), op. cit.

38. BSHAP (1887), op. cit.

39. *Le Périgord Pittoresque* (1890), op. cit.

40. CASSE et CHAMINADE (1902), op. cit.

41. GUILLAUMIE (1927), op. cit.

42. ROCAL (1927), op. cit.

43. J. CARRIER (1893), *Vieilles coutumes et anciens usages de Saint-Amand de Coly*, in.

BSHAP, pp. 396-404.

44. ROCAL (1927), op. cit.

tique et la Presse, qui pénètrent dans nos villages les plus reculés, y répandent à flots d'erreurs, non seulement sur les idées les plus discutables, mais aussi sur les faits toujours contrôlables. La conspiration contre la vérité n'a jamais été aussi formidable que de nos jours. Elle crée et entretient les mythes de religions nouvelles, dénuées de toute poésie, mais non de profits, du moins pour le clergé laïque qui les propage en exploitant la crédulité populaire". On pourrait penser que la nette tendance au conservatisme contenue dans ces propos est dépendante de la position sociale des auteurs cités: tous bourgeois, notables, membres du clergé ou de l'aristocratie locale. Qu'il n'y ait pas de méprise cependant: ce conservatisme, ce culte de la "petite patrie" garante de la grande, de l'identité provinciale fut identique "à droite" et à gauche". Sans tomber dans un manichéisme simpliste, disons qu'il oscillait pour les uns entre paternalisme, condescendance et populisme avec un point culminant sous le pétainisme⁽⁴⁵⁾ et qu'il s'agissait pour les autres de valoriser et de contrôler la culture issue du peuple en la rendant institutionnelle. Pour tous, une égale volonté d'utiliser ce patrimoine en le promotionnant: la genèse des premières structures officielles nationales consacrées à "l'ethnologie folklorique", entre 1934 et 1944 (done du Front Populaire au Régime de Vichy) en est une bonne illustration⁽⁴⁶⁾.

Recensement, collectage de mélodies populaires sont primordiaux pour qui s'intéresse à la musique traditionnelle, nos prédécesseurs l'avaient bien compris qui ont fait, sur ce plan, un travail indispensable. Mais de tels inventaires ne sont qu'une photographie subjective, un instantané partiel et sont insuffisants pour conclure sur leur ancienneté, leur authenticité ou leur exclusivité locale. Ce serait faire injure à la tradition que de transformer les collectes musicales en bibles définitives, closes, en reliquaires de la musique.

* * *

La volonté "d'isoler" le folklore musical (tel un virus), de le consacrer comme une entité autonome a été le souci permanent des folkloristes (ceux d'hier et d'aujourd'hui), de nombreux ethnomusicologues et de tous les amateurs du genre. Pour faire exister l'objet de leur convoitise, il fallait le définir et... l'inventer. Un consensus s'est rapidement dégagé conjuguant la sauvegarde de la province, l'obsession taxinomique du XIX^e siècle et quelques desseins personnels.

Tel qu'il perçu de nos jours, le folklore porte encore la marque profonde de ses pères fondateurs et l'histoire qui l'accommode doit sa persistance à plusieurs facteurs assez simples:

45. Sur l'appropriation et l'utilisation du folklore par l'idéologie pétainiste, voir Christian FAURE (1989), *Le projet culturel de Vichy*.

46. CHEYRONNAUD (1966 et 1991) et FAURE (1989) op. cit.

- La complémentarité d'une vision nationale jacobine et d'un émiettement local comme soutiens de l'identité française.

- L'absence d'opinion et d'analyse contradictoires pendant la période fondatrice, laissant la construction que nous avons disséquée occuper seule le terrain.

- Pour ses auteurs, la quiétude intellectuelle conséquente à cette théorie unanimiste, confortée par "l'oubli" de faits, d'arguments qui l'aurait troublée.

- Pour chacun, l'autorisation de colporter des idées qui-vont-de-soi, de caresser le sol natal dans le sens du sillon avec "l'imprimatur des spécialistes" (c'est si rassurant d'entendre un discours que l'on connaît par avance!).

Aujourd'hui, une néo-"tradition orale" véhicule cette image: médias, grand public, élus, tenants de la *res folklorica*, personne ne met en doute ce qui est, en fait, un ensemble de présupposés. Ces derniers apparaissent par un processus connu qui s'articule en trois étapes:

1: On choisit un objet (au sens ethnologique). Par une série d'observations, on en extrait ses caractères propres.

2: A partir de ces caractères (tout ou partie), on reconstruit l'objet en certifiant qu'il est "semblable" à l'objet initial.

3: La subjectivité des observations et de la reconstruction, leur discontinuité dans le temps et la multiplicité des agents prenant part à ces opérations modifient puis finissent par faire oublier le premier objet.



Folklore perigourdin à Piegut-Pluviers, place sous la double tutelle d'un attelage de bœufs et de la tour du XIII^e siècle: "le rural" et "l'éternel" pour fabriquer "l'authentique" (cartes postales, ca 1960, coll. part.).

Pour donner un autre exemple: "le village du Bournat" au Bugue⁽⁴⁷⁾ où est reconstruit (au propre et au figuré) un "authentique village périgourdin". "Tout le contraire d'un musée", précise la publicité. Qu'y voit-on? Un ensemble de bâtiments d'habitation ou de travail (dont nous ne remettons pas en cause la réalisation technique - quoique: les parpaings affleurant sous les enduits...) disposé de façon à permettre un bon écoulement du flot des visiteurs. Pourquoi un seul type de maison (rurale), pourquoi telles scènes de la vie quotidienne (mariage, lessive...), pourquoi une seule époque (fin XIX^e - déb. XX^e), pourquoi seulement tels corps de métiers (artisans et agriculteurs), etc? L'impossibilité d'être exhaustif n'explique pas tout. A Bournat-land aussi, nous voilà confrontés à une figure d'école: la représentation d'une mythique société rurale disparue comme seul vestige possible du passé récent.

Une question se repose alors: un village, est-ce un Monopoly campagnard grandeur nature ou une communauté d'individus vivant sur un espace que le temps, l'histoire, l'économie et les rapports sociaux façonnent et renouvellent chaque jour?

Ce n'est pas jouer sur les mots que de voir là autre chose qu'un simple changement du point d'observation. Apprécier un objet en terme de "pratique" plutôt que de "matériau" n'est pas une fantaisie sémantique et résumer le bal populaire par *le pas de danse*, se vêtir par *le costume*, faire de la musique par *des instruments et des mélodies*, c'est vouloir ignorer le contenu essentiel de ces vocables à savoir la relation entre acteurs d'un groupe humain (elle inclut évidemment l'étude de ses signes et de ses symboles). La différence d'approche est fondamentale et l'enrichissement qui s'en suit nous paraît de taille.

Ancien/récent (dans l'itinéraire de Pierre Bernard), local/universel (dans les recueils de mélodies), voilà des qualificatifs qui se recouvrent plus qu'ils ne s'opposent et pour lesquels on serait en peine de cerner une limite tangible, si l'on veut bien les observer en oubliant les stéréotypes conjoints au folklore.

Des travaux récemment publiés⁽⁴⁸⁾ vont dans le même sens pour ce domaine et pour d'autres qu'on peut y associer: populaire/savant,

47. *Le village du Bournat*. Le Bugue: ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.

48. Jacques CHEYRONNAUD (1984), *Musique et Institutions au "village"* in *Ethnologie française*, n° 3-1988, pp. 265-280.

Enric FRANCÉS (1986), *Andreu Toran i la tenora* (Historia de la música dels joglars a Catalunya-Nord al segle XIX).

Lothaire MABRU (1986), *Musique-Musiques* (pratiques musicales en milieu rural, l'exemple des Landes de Gascogne).

Thierry BOISVERT (1988), *Chabrettes, mon Dieu, quelle histoire!* in *Actes du "Symposium international sur la cornemuse"*, pp. 7-22.

Xavier VIDAL (1986), *La mémoire musicale du Quercy*.

André SCHAEFFNER (1989), *Musique savante, musique populaire, musique nationale* in *Gredhiva* n° 6, pp. 68-88.

C. GRIGNON et J.-C. PASSERON (1989), *Le Savant et le Populaire* (misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature).

Richard A. PATERSON (1992), *La fabrication de l'authenticité* (la country music), in *Actes de la recherche en sciences sociales*, pp. 3-19.

rural/urbain, profane/sacré, oral/écrit, raffiné/spontané, etc. Leurs conclusions communes nous imposent de réviser à la baisse les convictions "d'authenticité, de ruralité, d'éternité" qui contribuent à voiler la réalité des patrimoines. Prétendre à l'immutabilité des traditions, c'est vouloir arrêter le temps et imaginer une "pureté originelle" qui nie la capacité des sociétés humaines à évoluer. Cet "instant zéro", où qu'on le situe, dénote simplement un désir de construction et sous-tend une mystification, délibérée ou non. Parlant du folklore, nous n'emploierons désormais ce terme qu'en lui attribuant la signification rétrécie que son histoire lui impose. Quant à la tradition, plusieurs anthropologues nous livrent des hypothèses pour guider notre réflexion⁽⁴⁹⁾: *"Cette notion associe, en réalité, trois notions fort différentes et point nécessairement cohérentes entre elles: celle de conservation dans le temps, celle de message culturel, celle de mode particulier de transmission (...). La tradition, supposée être conservation, manifeste une singulière capacité à la variation, ménage une étonnante marge de liberté à ceux qui la servent (ou la manipulent) (...) Elle dit "vrai" même quand elle dit faux, puisqu'il s'agit moins pour elle de correspondre à des faits réels, de refléter ce qui fut, que d'énoncer des propositions tenues, en somme par avance, pour consensuellement vraies (...). L'utilité d'une tradition est d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et d'asseoir leur autorité"*. Et cette dernière proposition qui pourrait être une définition⁽⁵⁰⁾: *"La tradition consiste en un "point de vue" que les hommes développent sur ce qui les a précédés, une interprétation du passé conduite en fonction de critères rigoureusement contemporains"*.

Instaurant des représentations et des pratiques de l'espace local qui perdurent de nos jours, associant le régional et le national d'une France "une et divisible"⁽⁵¹⁾, l'émergence de nouveaux patrimoines façonnés par des groupes sociaux publics ou privés est un phénomène culturel majeur de la période 1870-1914: le folklore n'est pas seul dans ce cas⁽⁵²⁾.

Nous sommes dans un département où l'histoire impose son omniprésence et les questions posées pour le patrimoine musical, valent, nous le croyons, pour d'autres domaines. En effet, le Périgord, fier de ses châteaux, de ses vestiges préhistoriques et archéologiques, de ses trésors touristique-culinaires a (sans en avoir le monopole) une réelle propension à transformer en "traditionnel, authentique, ancien.

49. Gérard LENCLUD (1987), *La tradition n'est plus ce qu'elle était ...* in *Terrain* Oct. 87, pp. 110-123.
 50. J. POUILLON (1975), *Fétiches sans fétichisme*, cité par LENCLUD.
 51. Pour reprendre la très belle formule de Thierry GASNIER (1992), op. cit.
 52. Sur ce dernier point, voir M. De CERTEAU (1974), *La Culture au pluriel*, Chap. III "La Beauté du Mort".

historique", tout ce qui, de près ou de loin, peut surajouter à sa valeur patrimoniale. On peut réfléchir, à ce propos, à la consécration récente du "paysage" comme patrimoine. Ce même Périgord ne doute pas un instant du bien-fondé de caractères qu'on lui attribue tout compte fait, depuis bien peu de temps. Comme si l'appartenance, "l'identité" périgourdines étaient des qualités indiscutables, chromosomiques ou immuables, comme si la lecture du passé était unique et définitive.

Récemment, et dans cette lignée, ce bulletin a publié l'article d'un de nos collègues ⁽⁵³⁾ s'offusquant de ce qu'on puisse donner une image photographique de notre région qui ne sacrifie pas aux clichés habituels: les auteurs incriminés y avaient choisi des critères personnels pour donner, de leur point de vue, une image du paysage en France comprenant cinq photographies prises en Dordogne (sur un ensemble de 2.000 publiées) ⁽⁵⁴⁾. Objectivement, les terrains cultivés et non cultivés de Tourtoirac sont aussi représentatifs de cette commune que "*son antique abbaye bénédictine, si caractéristique pourtant*".

Aimer et étudier le passé n'interdit pas de s'interroger quelquefois sur le sens des contributions historiographiques qui fondent l'histoire locale: nombre d'enjeux pour éclairer l'avenir sont contenus dans ce scepticisme raisonné. Et pour conclure d'un mot redonnant la voix à la musique, redisons-le tout net: le folklore existe, oui... mais on l'a inventé.

T.B.

53. Marcel BERTHIER (1992). *Le Périgord vu par la mission photographique de la DATAR*, BSHAP, pp. 517-521.

54. Rappelons que l'ouvrage est intitulé: *Paysages photographiés. En France, dans les années 80*, (HAZAN, édit., 1989) et qu'il ne présente qu'une petite partie (1 %) des clichés effectués par la D.A.T.A.R.

DANS NOTRE ICONOTHEQUE

La cheminée de Puyguilhem à Villars

par Brigitte et Gilles DELLUC

Le visiteur actuel du château de Puyguilhem à Villars éprouve certainement quelque difficulté pour se rendre compte de l'importance des travaux de restauration qui y ont été menés à bien il y a quelques décennies. Pour s'en convaincre, il faut regarder les cartes postales du début du siècle, qui montrent une bâtisse en piteux état, aux huisseries disjointes, aux fenêtres éventrées et aux contrevents ballants. Le manteau de la cheminée de la grande salle ne conservait pratiquement plus de sculptures (il s'orne aujourd'hui des **travaux d'Hercule**, dont quatre sont tout neufs). Le lierre rampait sur les façades et la demeure cachait ses toitures effondrées derrière de hauts conifères et un enclos de fortune.

Depuis la Révolution, durant laquelle le château fut pillé et ses archives brûlées, Puyguilhem n'avait guère eu de chances. Des mains des La Marthonie puis des Rastignac et des La Rochefoucault-Liancourt, il finit par échoir à Jean-François de Maynard de Queilhe, notaire à Villars, puis en 1887 à Armand Nercam et Elisabeth Nicolas, son épouse, qui "obtiennent le déclassement du château comme monument historique" la même année. Leur petite-fille le vendra à l'Etat (ministère de l'Education nationale) en 1937, après qu'il ait rejoint la liste des M.H. en 1912 (Secret, 1966, p. 61-62; Sarradet, 1971, p. 27).

Ainsi, durant de longues années, Puyguilhem fera figure de château de la Belle au bois dormant, jusqu'à ce que la restauration, commencée durant la dernière guerre, ne s'accomplisse de 1950 à 1958, sous la direction de l'architecte Froidevaux.

C'est durant cette période de sommeil que Puyguilhem a été saisi (fig. 1) par la plume de Jules de Verneilh (1823-1889), lors d'une de ces promenades à cheval qu'a évoquées Jean Secret (Secret, 1969, p. 10) et une trentaine d'années plus tard (fig. 3) par l'objectif d'un anonyme éditeur de cartes postales (collection de la S.H.A.P., carte postée de Thiviers en 1917). J. de Verneilh publia son dessin en 1883 avec une note sur le château. A cette époque, il s'attristait du mauvais état de l'édifice malgré des travaux entrepris quelque trente ans plus tôt par le dernier marquis de Rastignac et interrompus par sa mort (Verneilh, 1883, p. 108). Il redoutait que les vieilles pierres du monument ne viennent tenter des marchands d'antiquités.

Un détail amusant de la gravure de Verneilh (fig. 2) est représentée par un important bloc de maçonnerie sculpté et sommé de pinacles, situé à l'est du château (soit à droite en entrant dans la cour). Il ne s'agit pas d'une petite chapelle ou d'une grande châte de pierre, comme certains ont pu le croire (Verneilh, 1883, p. 108), mais de la plus grande cheminée du château, "posée à terre depuis 1850, en attendant la restauration" (Rocal, in Rocal et Secret, 1938, p. 74) (note 1). La carte postale confirme que la grande cheminée faisait défaut au faîte du toit au début du siècle.

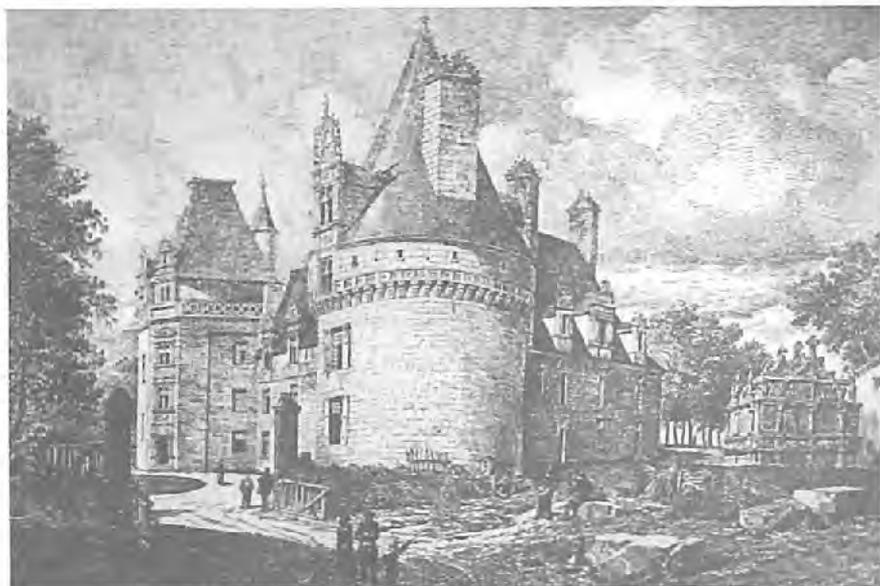
Le dessin de Jules de Verneilh montre, disait J. Secret, "dans cette cheminée, une sorte de baroquisme étonnant" (Secret, 1969, p. 77-79). Cela surprend moins aujourd'hui car elle a retrouvé sa place et n'apparaît plus que de loin à l'observateur, et aussi car il semble bien qu'elle ait été réduite de volume. La comparaison de la gravure romantique de Jules de Verneilh et d'un cliché récent (fig. 2) montre que l'ensemble du conduit de fumée a été simplifié, comme pour s'accorder avec une remarque de Viollet le Duc, qui regrettait le "luxe de moulures et sculptures passablement exagéré" des tuyaux de cheminée de la Renaissance et remarquait à leur propos: "S'il est bon de ne pas dissimuler un besoin secondaire et d'en profiter pour orner un édifice, il ne faut pas cependant qu'un accessoire prenne plus d'importance qu'il ne convient et perde ainsi son véritable caractère (Viollet le Duc, 1978, p. 328).

B, et G. D.

1 Par le mot **cheminée** nous entendons le conduit externe des fumées, c'est-à-dire la **souche**, ici très décorée de sculptures.

BIBLIOGRAPHIE

- ROCAL G., SECRET J., 1938: *Châteaux et manoirs du Périgord*, Edit. Delmas, Bordeaux.
- SARRADET M., 1971: *Villars en Périgord*, Edit. Pierre Fanlac, Périgueux.
- SECRET J., 1966: *Le Périgord. Châteaux, manoirs et gentilhommières*, Edit. Pierre Fanlac, Périgueux.
- SECRET J., 1969: *Le Périgord romantique*, Edit. Pierre Fanlac, Périgueux.
- VERNEILH (Bon de) 1883: Causeries archéologiques. Le château de Puygaulhem, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, X, p. 106-110, 1 pl.
- VIOLLET LE DUC, 1978: Refonte du Dictionnaire raisonné de l'Architecture in: *Encyclopédie médiévale d'après Viollet Le Duc* par G. Bernage, éditeur.



1

La gravure de Jules de Verneilh montrant le château de Puyguilhem en 1880.



2

Détail du dessin montrant la grande cheminée déposée depuis 1850.



3

Le château au début de notre siècle, sans sa cheminée (son implantation est seule visible au centre du cliché) (carte postale portant la date de 1917).



Etat actuel.

4

© S.H.A.P. 1994. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

ENTREE DANS NOTRE BIBLIOTHEQUE

Michel A. RATEAU et Eiko TAKAGI-RATEAU. *L'héraldique nipponne, "kamon" et "blason", étude comparative* (22 pages). Conférence présentée à l'occasion du Xlle Congrès national de généalogie, tenu à Vichy, en 1993; le texte a été publié dans les *Actes du Congrès*. Cette information a déjà été partiellement insérée dans le B.S.H.A.P. 1994/1. A ce sujet, il faut préciser que la partie comparative inclut une analyse inédite de la thématique héraldique périgorde, établie d'après les résultats obtenus par l'informatisation de l'ensemble de l'Armorial du Périgord. Parmi les diverses données, se trouve un *Tableau des statistiques comparatives* tout à fait parlant et représentatif des tendances autrefois vécues dans cette province.

NOTES DE LECTURE

Jean Lapeyre-Mensignac avec P. Barrère, C. Franc, G. Margariti et J. Nancy, *Nos combats dans l'ombre*, Editions Pilote 24, Périgueux, 1994, 278p.

Ouvrage de souvenirs vécus dans la résistance en Aquitaine. L'un des co-auteurs, le docteur Jean Lapeyre-Mensignac, est originaire de Nontron. Avec ses camarades, tous anciens officiers du général de Gaulle, il décrit les missions qu'ils ont conduites et leurs relations avec le colonel Bonnier, chef de la région B, avec Grandclément et avec l'organisation anglaise du colonel Buckmaster.

Françoise Auricoste, *La bastide de Villefranche-du-Périgord, capitale de la châtaigneraie*, tome II: 1500-1800., Editions du Roc de Bourzac, Bayac, 1994, 238 p.

Avec le deuxième tome, c'est l'histoire moderne de Villefranche-du-Périgord, qui est ici proposée: principaux faits, mais aussi approche sociologique et économique, qui font de ce travail important un outil indispensable pour bien connaître la bastide.

Luc Joudinaud Geddes, *De Domme au monde*, mémoire pour le diplôme d'architecte D.P.L.G., Ecole d'architecture de Paris-Belleville, 1994, 125 p.

Patrick Geddes, né en Ecosse en 1954, est à l'origine, avec Paul Reclus, du premier musée du Périgord Noir; musée-belvédère construit à l'image du "Out Look" Tower d'Edimbourg, cette curieuse construction s'élevait naguère encore au lieu dit "Le Château du Roy", en bordure de la bastide de Domme.

Ce musée, de conception originale, visait à donner une conception approfondie de la région et des hommes. Le bâtiment est devenu aujourd'hui un moulin.

L'album, cinquantenaire de La Dordogne Libre, supplément spécial de La Dordogne Libre, Périgueux, 1994, 160 p.

Cet album souvenir retrace, à l'aide d'une abondante illustration, l'histoire du "journal du soir des Périgourdins", depuis sa création au sortir de la guerre. Malgré des vicissitudes passagères, cet organe de presse a su rester l'écho de la vie locale.

(D. Audrerie)

Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution française, par Robert Bouet, Editions Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 2 tomes, 1993 et 1994.

Près de deux mille prêtres ont exercé leurs fonctions en Périgord, d'une manière ou d'une autre, sous la Révolution française. Bien des éléments ont contribué à en brouiller les traces: la complexité de l'histoire religieuse de l'époque; le dédale d'une documentation abondante mais souvent peu claire; la volonté de l'élément "insermenté" de ce clergé de minimiser, par la suite, l'engagement révolutionnaire de leurs confrères. Tous ceux qui ont quelque peu étudié la Révolution en Périgord en savent quelque chose. La parution des deux tomes du *Dictionnaire* de R. Bouet met fin à certaines incertitudes. Il sera

dorénavant impossible de travailler sur cette période sans avoir "le Bouet" à portée de main. Le seul nom d'un prêtre, ou même simplement de sa paroisse, permettra de savoir en quelques instants tout ce qui peut être connu sur son comportement face aux terribles choix auxquels tout ecclésiastique se trouvait confronté.

Le travail de recherche qui sous-tend ces 1838 notices est exemplaire: le lecteur peut avoir la certitude que tout ce qui est dit dans ces notices provient de documents authentiques. Bref, ce dictionnaire est un ouvrage de référence aussi exhaustif qu'indispensable. Personne ne va sans doute jamais le lire intégralement: on y cherchera tel ou tel nom, et puis on remettra l'ouvrage dans la bibliothèque (toujours à portée de main).

Mais le tome II comprend aussi un certain nombre d'annexes qui éclairent singulièrement l'histoire religieuse de la Révolution en Périgord. On y trouvera en outre des chiffres précis et, pour la première fois, fiables sur le clergé paroissial. Dans quelle proportion ce clergé a-t-il prêté le serment de 1791? (51%). Combien de ces prêtres se sont mariés? (27 en tout). Combien furent guillotins? (5, dont un seul à Périgueux). Combien sont morts sur les pontons de Rochefort? (23, plus 4 dans d'autres camps de concentration). Les réponses à beaucoup d'autres questions se trouvent également dans ces annexes, indispensables pour toute histoire religieuse de la Révolution dans notre région.

Voici donc un monument de la recherche historique, qui apporte des réponses à un grand nombre de questions tant spécifiques que générales sur l'attitude du clergé périgourdin dans le tourbillon de la Révolution française.

(Ralph Gibson).

Bernard Reviriego, *Chancelade, les chemins de la mémoire*, Mairie de Chancelade, 1994, 56 p.

Cette plaquette donne une présentation claire et compétente du patrimoine de cette commune, de son histoire et des personnalités marquantes. En annexe, une carte indique les sentiers de randonnées, qui permettent une découverte tranquille de la commune.

Marcel Berthier, *Histoire de Trémolat, d'un 18 juin à l'autre: 1815-1940*, Association des amis de Saint-Nicolas de Trémolat, 1994, 188 p.

L'auteur s'est livré à une patiente enquête sur le passé de Trémolat, qui apparaît ainsi sous une lumière nouvelle: les grands moments de son histoire, le dernier prévôt, l'analyse des enquêtes effectuées sous Louis-Philippe, les transformations sous les III^e et IV^e Républiques.

Jacques Lagrange, *Yves Guéna, face et profils*, Editions Pilote 24, Périgueux 1994, 312 p.

La personnalité d'Yves Guéna a marqué la vie périgordine durant ce dernier quart de siècle. Qui est-il? Quelles sont ses origines? Qui fut le résistant? Quelle a été sa carrière politique, ses succès, ses échecs? Telles sont les questions auxquelles Jacques Lagrange s'efforce de répondre. Son récit, émaillé de souvenirs et d'anecdotes, fera revivre à certains un passé récent et pour d'autres découvrir ce qui appartient déjà à l'histoire.

(D. Audrerie).

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

– Jeudi 5 janvier 1995 de 14 h à 15 h : *assemblée générale ordinaire*.

Rappelons que l'assemblée générale ordinaire sera reportée automatiquement le jeudi 2 février 1995 dans le cas où le quorum n'aurait pas été atteint le 5 janvier.

Ordre du jour : compte-rendu moral, compte-rendu financier, élections.

– *Nos prochaines soirées* à 18 h 30 au siège : *le 11 janvier 1995*, une soirée consacrée à "Testaments et rites funéraires en Sarladais du XV^e au XVII^e siècle" par M. L.-F. Gibert ; *le 8 mars 1995*, une soirée sur un thème qui sera précisé ultérieurement, au cours des réunions mensuelles et par voie de presse ; *le 10 mai 1995*, une soirée sur "Jules Honoré Secrestat, un distillateur de renommée mondiale au XIX^e siècle" par Mme J. Rousset.

DEMANDES DES CHERCHEURS ET COURRIER DES LECTEURS

– Un dialogue fructueux s'est établi entre deux chercheurs de notre compagnie au sujet de la localisation de "Baia-Villa". Après avoir proposé d'identifier *Baia-Villa* "comme un tènement... s'étendant de Gardonne jusqu'aux sources de la Gardonnette et aux confins méridionaux de la ville de Bergerac". M. David Bryson avait pensé qu'il pouvait localiser Baia-Villa sur le site de Labadie à Colombier (*B.S.H.A.P.*, 1993, p. 527-536 et 692-715). Dans la dernière livraison de notre *Bulletin*, Mme Marthe Marsac contestait cette interprétation et avançait une autre hypothèse : Baia-Villa serait situé à La Baye (ou La Boye) à Gageac-et-Rouillac (*B.S.H.A.P.*, 1994, p. 329-335). M. David Bryson (107 Station Street, Carlton VIC 3053, Australie) vient de nous écrire en réponse à cet article. Il considère que, malgré tous les arguments très intéressants apportés par Mme Marthe Marsac qui contribuent "d'une façon significative à notre connaissance du problème", il n'est pas démontré que Labadie est une erreur ni que Baia-Villa est bien

localisé à La Baye (ou La Boye) à Gageac-et-Rouillac. La recherche continue.

– M. Pierre Saumande (18, rue Gustave-Nadaud, 87000 Limoges) recherche toute information sur "l'hôpital des pèlerins" qui, d'après la tradition, semble avoir existé dans le village des Bouche-reaux (Mayac), mais dont il ne retrouve aucune trace écrite.

– M. Michel Rateau (25, La Barrière, 24160 Mauzac) recherche toute information sur les Périgordins au Canada et aux îles d'Amérique, à toutes les époques.

– M. Michel Lemant (63, rue de la Faisanderie, 75116 Paris), en vue d'une exposition envisagée par les "Amis de Carennac", recherche toute illustration (gravures, dessins, cartes et portraits) du XVII^e, XVIII^e et début du XIX^e siècles sur le prieuré de Carennac et sa région, en particulier sur un puits ayant existé au centre du cloître.

– Mme Wendy Perry (Winora Farm, Markwood, HCR 1, Box 47B, Earlysville, VA 22936, USA), en cours de thèse sur l'histoire sociale de la Ligue des Droits de l'Homme sous la III^e république, à cause de la disparition des archives de la Ligue en 1940, recherche tout renseignement sur Marc, Louis, Pierre Faure, né à Brantôme le 16 août 1901, mort à Périgueux le 14 juillet 1989), membre de la Ligue de 1920 à sa mort, marié à Julia Faure (née à Montec le 12 juillet 1900) puis à Yvonne Chauvin (née à Cantillac le 24 février 1912), et, en particulier, à entrer en relation avec ses descendants éventuels.

– Le Dr Imbert (château de Saint-Maurice, 24510 Saint-Laurent-des-Bâtons) cherche un spécialiste en paléographie pour l'aider à traduire des parchemins du XV^e siècle.

– La société Espaces (M. Chaland, 28, rue Talleyrand-Périgord, 24000 Périgueux), chargée de l'aménagement du parc du château de Veyrignac, recherche d'éventuelles archives écrites ou figurées antérieures à 1914.

Pour toute correspondance concernant la rédaction des *Petites Nouvelles*, écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale adjointe, au siège. Tenir compte du délai qui s'écoule entre la rédaction du texte et sa parution (environ un mois et demi).

B.D.

**CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

OUVRAGES DIVERS

E. Espérandieu, *Inscriptions antiques du musée de Périgueux*, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.

La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant que ne soient effectuées les fouilles de Vésone. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.

100 F

P.-J. Laviolle, *Notre-Dame des Vertus, Périgueux*, 1924, 50 p.

L'histoire de l'église de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.

10 F

J. Roux, *Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux*, Périgueux, 1934, 189 p.

Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".

50 F

F. Fournier de Laurière, *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle*, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.

A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIXe siècle ont concrétisé les vœux du baron Haussmann. Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie de la ville et donne les plans des rues qui existaient auparavant.

60 F

A. de Fayolle, *Topographie agricole du département de la Dordogne*, Périgueux, 1939, 139 p.

L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.

100 F

J. Maubourquet et J. Roux, *Le livre vert de Périgueux*, Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p.

De 1618 à 1716, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'étranger. Au jour le jour, la gazette de Périgueux!

120 F

Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord, Périgueux, 1989.

Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.

250 F

Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".

100 F

Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6e colloque de Brantôme (1990), Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.

A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XXe siècle.

70 F

R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, *Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon*, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.

Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.

100 F

Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.

Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.

320 F

Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.

Pour célébrer le cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont uni notre région et les îles.

100 F

RECUEILS D'ARTICLES

Actes du 5e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.

Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.

70 F

Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.

Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.

70 F

Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187p., illustrations.

Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.

80 F

Cent portraits périgourdins, Périgueux, 1979, 207 p., illustrations.

Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.

150 F

Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.

De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Manliçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.

165 F

Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.

Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle du... la retraite allemande en 1944.

150 F

La sculpture rupestre en France de la préhistoire à nos jours, actes du 5e colloque de Brantôme (1988), Périgueux, 1989, 204 p., illustrations.

Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (en Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier: l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un légitimiste du Périgord, promu sous-préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son département lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société (vendu par fascicule)

La Société historique et archéologique du Périgord a publié depuis 1874 plus de 50.000 pages d'articles ou de documents inédits répartis en six, puis quatre fascicules annuels. Les livraisons encore en stock (cf. liste ci-après) feront l'objet, à partir d'une commande de 10 fascicules, d'une réduction conséquente.

Années complètes: 1904, 1908, 1910, 1911, 1912, 1914-1917, 1933, 1941, 1942, 1952-1958, 1964, 1969, 1970, 1971, 1973-1981, 1983-1988, 1990, 1992. D'autres fascicules sont disponibles; nous consulter suivant vos vœux.

70 F le fascicule

Index analytique des années 1964-1984 du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 1986, 68 p.

10 F

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin de la Société (1907-1971), Périgueux, 1973, 24 p.

10 F

Inventaire de l'iconothèque de la Société et archéologique du Périgord, Périgueux, 1970, 39 p.

10 F

Hommage au Président Jean Secret, Périgueux, 1982, 71 p.

Les thèmes et les références des travaux de l'un des présidents les plus actifs de la Société historique et archéologique du Périgord, ainsi que les hommages qui lui furent rendus après son décès soudain.

30 F

Pour expédition, frais postaux en sus.